



D O C U M E N T

2 0 0 9

D E R É F É R E N C E

ENTREPOSE Contracting
Société Anonyme au capital de 5 025 241 euros
Siège social : 165 boulevard de Valmy
92707 Colombes Cedex
410 430 706 R.C.S. Nanterre

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2009



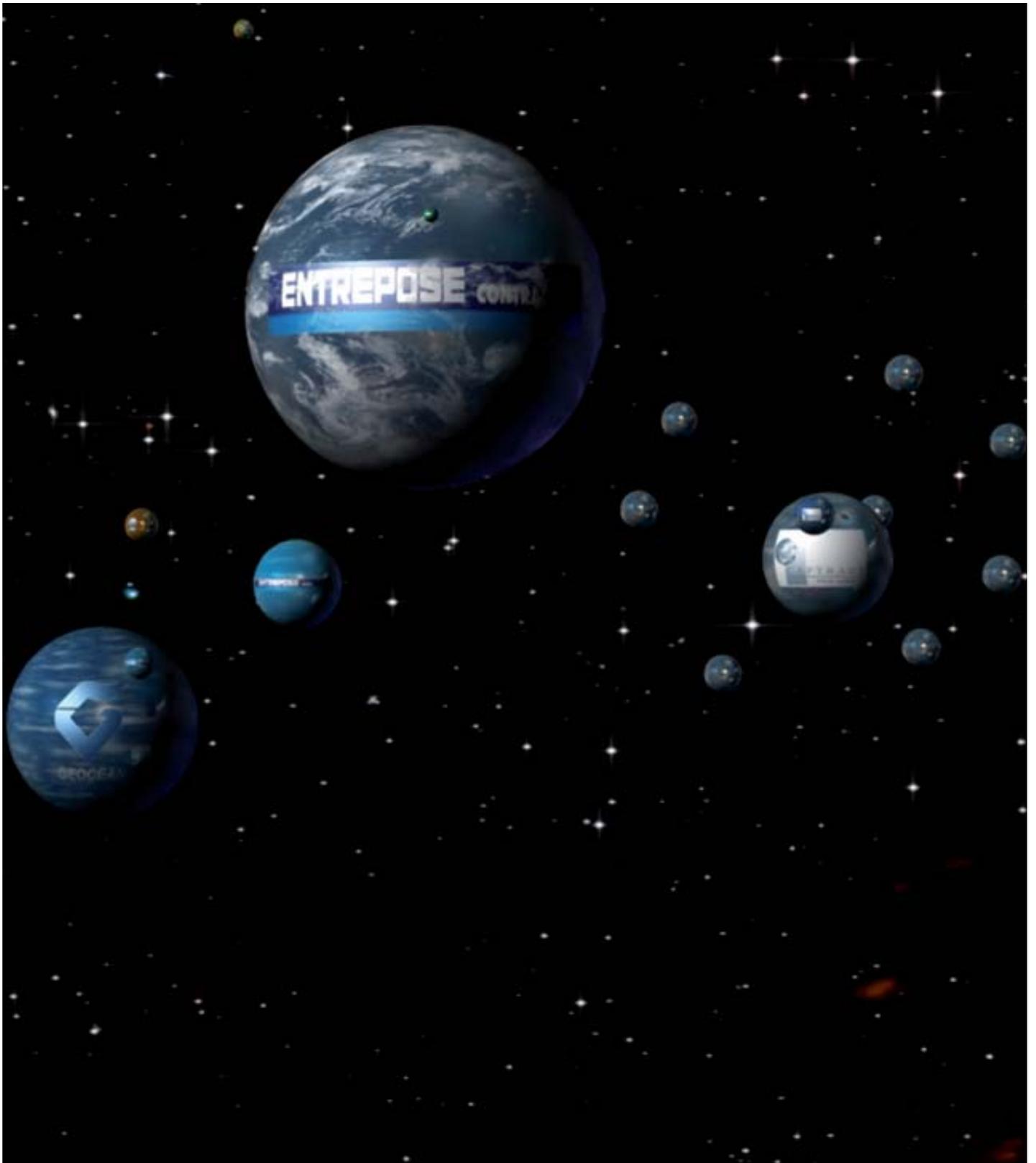
Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 avril 2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Cette version annule et remplace la précédente mise en ligne le 23 avril 2010. Le rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration a été inséré à la page 101.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès d'ENTREPOSE Contracting, 165 boulevard de Valmy, 92700 Colombes, ainsi que sur le site Internet d'Entrepose Contracting (www.entrepose.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ	3
RAPPORT DE GESTION	25
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE	81
COMPTES CONSOLIDÉS	103
COMPTES SOCIAUX	157
CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	183
INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	195
RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	209
TABLE DE CONCORDANCE	213



RAPPORT D'ACTIVITÉ



LE MOT DU PRÉSIDENT	05
CHIFFRES CLÉS	06
ORGANISATION DU GROUPE	07
GOUVERNANCE	08
ACTIONNARIAT	10
POINT SUR L'ACTIVITÉ	11
FAITS MARQUANTS	12
NOS MÉTIERS	14
ACTIVITÉ DU GROUPE	16
PERSPECTIVES	18
RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT	19
QUALITÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT	20
HISTORIQUE	22
FILIALES OPÉRATIONNELLES	24

Début 2009, les atouts d'ENTREPOSE Contracting nous apportaient une sérénité bien nécessaire tout au long d'une année de crise et de son cortège d'aléas qui se conjuguèrent pour bousculer les plannings.

Or, c'est autour de ces plannings que s'organise notre vie d'Entrepreneur. Ils concernent les appels d'offres lancés par nos clients, la réalisation de nos projets, les délais de livraison de nos fournisseurs et les paiements de nos clients. Ils déterminent également nos programmes de recrutement et de formation.

Nos atouts, ce sont les diversifications de nos métiers, de notre portefeuille clients, alliées à un déploiement géographique qui s'est intensifié ces dernières années. Ce sont ces atouts qui ont permis de faire face et de gérer efficacement ces incertitudes économiques. L'année 2009 est ainsi une année de progression du chiffre d'affaires et du résultat.

L'année 2010 sera marquée par la forte progression de nos activités de Services, grâce notamment à l'intégration du groupe CAPTRADE acquis au deuxième semestre 2009, par la consolidation de nos implantations géographiques et par une activité commerciale qui s'adaptera au mieux aux calendriers de nos clients.

En matière de ressources humaines, notre priorité sera de faire vivre les nombreux accords signés en 2009, ayant notamment trait à l'emploi des seniors, à la Gestion des emplois et compétences et à l'intéressement.

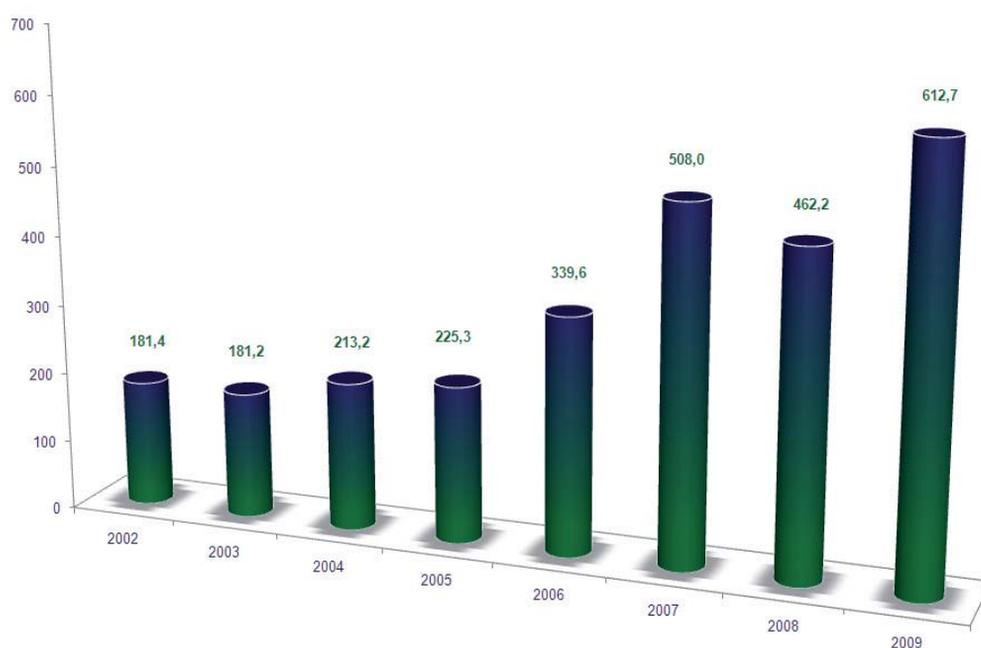
Enfin et surtout la Sécurité restera au centre de nos préoccupations, et l'axe principal de nos investissements de formation.

Dominique BOUVIER
Président Directeur Général

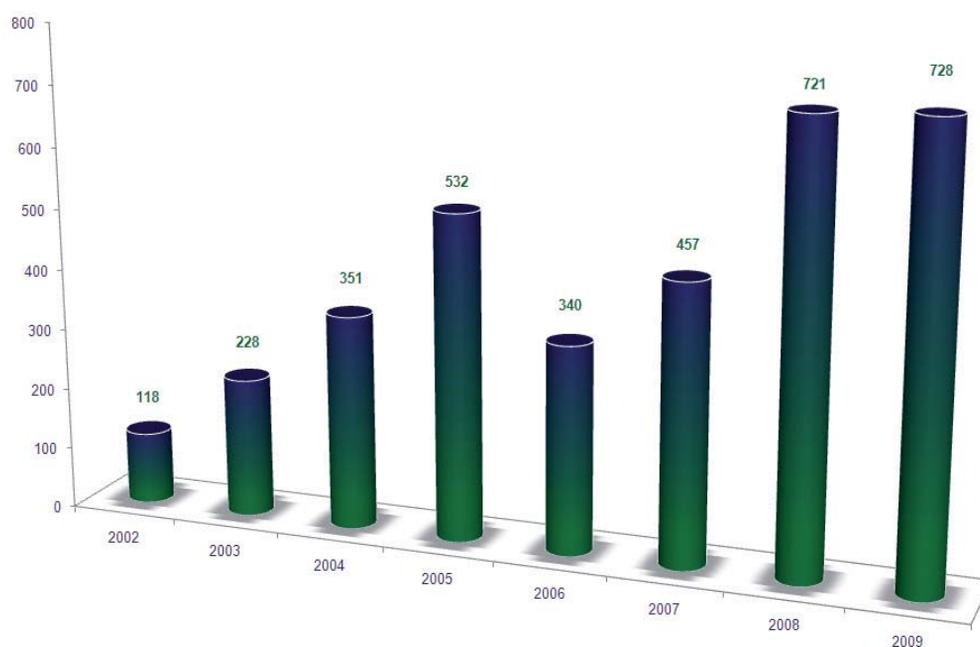


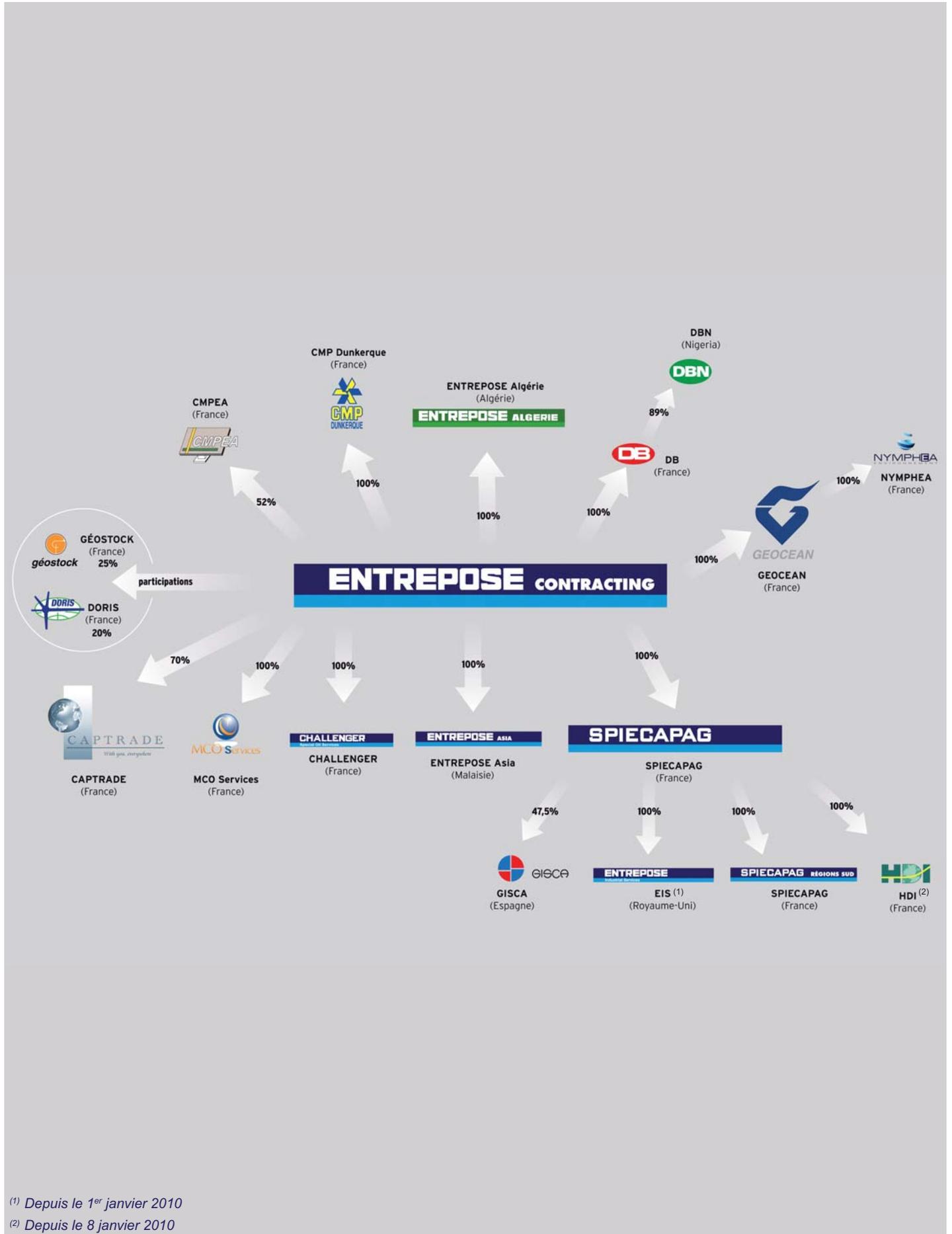
	2002 (Norme Française)	2003 (Norme Française)	2004 (Norme Française)	2005	2006	2007	2008	2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	181,4	181,2	213,2	225,3	339,6	508,0	462,2	612,7
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	4,8	6,1	7,3	8,5	10,9	13,2	18,0	31,9
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	11,8	14,7	21,6	50,3	64,5	76,3	89,3	107,2

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



ÉVOLUTION DU CARNET DE COMMANDES AU 31 DÉCEMBRE





(1) Depuis le 1^{er} janvier 2010

(2) Depuis le 8 janvier 2010



Dominique Bouvier

COMITÉ EXÉCUTIF GROUPE ENTREPOSE CONTRACTING

Dominique BOUVIER Président Directeur Général

Jacques MÉNOCHET Directeur Général Adjoint

Renaud LAROCHE Secrétaire Général

Bruno DE LA ROUSSIÈRE Directeur Stratégie et Fusions & Acquisitions

Claude ROBIN Directeur Ressources Humaines

ACTIVITÉ « PROJETS »

Alain CESBERT Directeur Général Projets ENTREPOSE Contracting

ACTIVITÉ « PIPELINES »

Jean-Claude VAN DE WIELE Administrateur Directeur Général de SPIECAPAG

ACTIVITÉ « OPÉRATIONS CÔTIÈRES »

Bruno MAERTEN Administrateur Directeur Général de GEOCEAN

ACTIVITÉ « SERVICES »

François BILLARD Directeur Général de l'Activité Services

Olivier ROMARY et François SOULIER Administrateurs,
Directeur Général et Directeur Général Délégué de CAPTRADE



Jacques Ménochet



Renaud Laroche



Bruno de la Roussière



Claude Robin



Alain Cesbert



Jean-Claude Van de Wiele



Bruno Maerten



François Billard



Olivier Romary



François Soulier

DIRECTION DES FILIALES

ACTIVITÉ « PROJETS »

CMP Dunkerque Christian RENARD

CMPEA Philippe GHYSEL

DELATTRE BEZONS Nigeria Karim BELKAID

ENTREPOSE Industrial Services Gail ROBINSON

ENTREPOSE Algérie Youcef MAAMIR

ACTIVITÉ « PIPELINES »

SPIECAPAG Jean-Claude VAN DE WIELE

ACTIVITÉ « OPÉRATIONS CÔTIÈRES »

GEOCEAN Bruno MAERTEN

ACTIVITÉ « SERVICES »

CHALLENGER Special Oil Services François BILLARD

CAPTRADE Olivier ROMARY et François SOULIER

MCO Services Philippe GAILLARD

ENTREPOSE Asia Jacky Antoine VALENZA



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dominique BOUVIER, Président

Pierre BERGER

Jean-Marie DAYRE

Raoul DESSAIGNE

Bruno DUPETY

Jacqueline LECOURTIER

Nicolas MANKOWSKI

Jean-Pierre MASSET

Jean-François VAURY

VINCI Construction Participations représentée par Richard FRANCIOLI

COMMISSAIRES AUX COMPTES

KPMG Audit - 1 cours de Valmy - 92923 Paris La Défense

Maupard Fiduciaire - 18 rue Jean Mermoz - 75008 Paris

COMITÉ D'AUDIT

Nicolas MANKOWSKI, Président

Raoul DESSAIGNE

VINCI Construction Participations représentée par Richard FRANCIOLI

COMITÉ STRATÉGIE ET PARTENARIAT

Jean-Pierre MASSET, Président

Pierre BERGER

Dominique BOUVIER

Jacqueline LECOURTIER

Jean-François VAURY

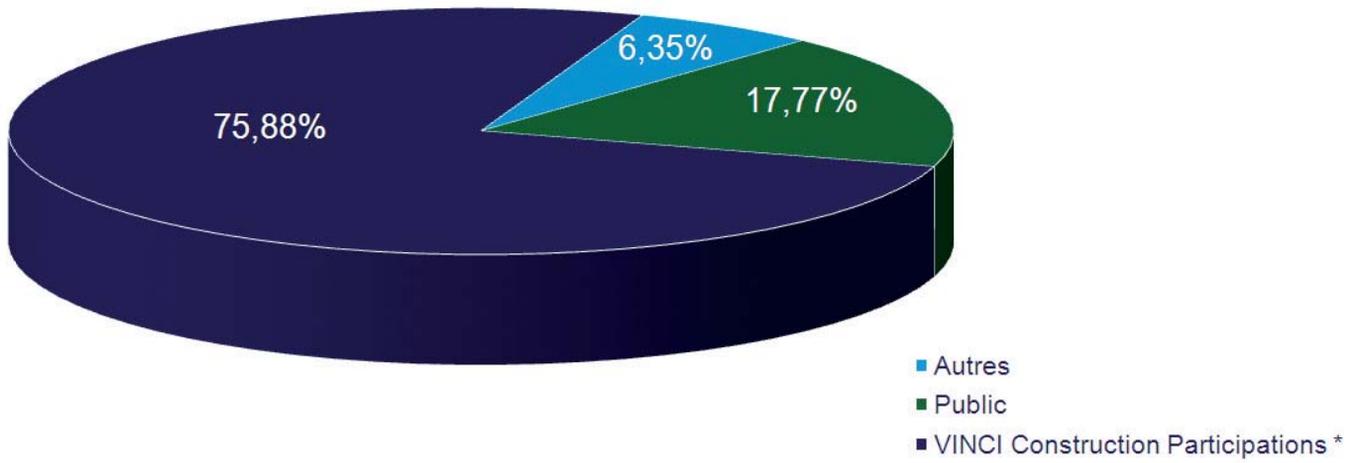
COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

VINCI Construction Participations représentée par Richard FRANCIOLI, Président

Jean-François VAURY

Jacqueline LECOURTIER

ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2009



* En mars 2010, émission de 49 297 actions gratuites au profit des salariés du Groupe ENTREPOSE Contracting. Après cette émission, la participation de VINCI Construction Participations est de 75,16%.

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE ENTREPOSE CONTRACTING ET INDICE SBF 250 (BASE 100)



* SBF 250 : indice boursier qui regroupe les 250 premières capitalisations de la place parisienne.

Le Groupe ENTREPOSE Contracting a poursuivi sa croissance dans un environnement naturellement affecté par la crise, par la volatilité des prix du gaz notamment et ses conséquences sur la programmation de nouveaux projets.

La crise, c'est aussi bien sûr un potentiel de nouvelles opportunités. Pour les saisir, nous avons poursuivi le développement de nos activités Services en intégrant la société CAPTRADE au périmètre du Groupe et en créant MCO Services.

Nous avons également choisi de nous rapprocher de régions à fort potentiel, comme l'Asie du Sud-Est et le Brésil en créant des filiales qui nous permettront d'être au plus près des compagnies nationales comme Petronas et Pétrobras, en plein essor international.

Ces développements s'appuient sur les références et la bonne réalisation de nos activités, marquées par la livraison d'un pipeline en Colombie, la réalisation simultanée de trois projets de réservoirs cryogéniques en Espagne, en Algérie et aux Pays-Bas.

Ces activités ont enregistré de nouveaux succès au Qatar, en Angola et en Papouasie Nouvelle-Guinée en fin d'année.

Enfin, 2009 aura été une année particulièrement intense en matière de valorisation, de recrutements et de renforcements de nos ressources humaines, tant en France que dans nos établissements à l'étranger.



ACQUISITION DE CAPTRADE

En juillet 2009, ENTREPOSE Contracting a acquis 70% des actions de CAPTRADE. Cette opération s'inscrit dans notre ligne stratégique, déjà initiée en 2008 par l'acquisition de CHALLENGER Special Oil Services, de développer une offre de services

auprès de nos clients dans des domaines connexes à nos activités traditionnelles.

Spécialiste des achats non stratégiques de produits industriels techniquement complexes, dans des zones géographiques souvent difficiles, CAPTRADE opère

sous différentes marques, dont notamment NumR.S. Présente à travers le monde, elle appuie son activité sur trois compétences clés et complémentaires : le regroupement d'achat export, le *sourcing* international et l'externalisation des achats non stratégiques.

CRÉATIONS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ « SERVICES »

MCO Services, créée en octobre 2009 et basée dans le sud de la France, a pour objet l'ingénierie de maintenance, l'assistance à maître d'ouvrage dans le domaine de la gestion d'actifs

industriels ainsi que l'analyse de fiabilité et de criticité des systèmes et *process* industriels.

ENTREPOSE Asia, créée en novembre 2009 et basée en Malaisie, marque la volonté d'ENTREPOSE Contracting de renforcer son offre de services en Asie auprès des sites et des installations liées à l'énergie en général.



MARQUE ENTREPOSE®

ENTREPOSE® est une marque reconnue par l'Institut National de la Propriété Industrielle, qui confère à ENTREPOSE Contracting un droit exclusif d'utilisation

et réunit l'ensemble des produits et des services proposés dans le Groupe. Parallèlement à la création et au dépôt de sa marque, ENTREPOSE Contracting

s'est doté d'une charte graphique Groupe.

RESSOURCES HUMAINES

ENTREPOSE Contracting a poursuivi en 2009 sa politique de valorisation des Ressources Humaines, qui s'est traduite par la conclusion d'accords et de plans d'actions *.

Celle-ci est résolument tournée vers la diversité, l'expérience, la reconnaissance, le partage des résultats économiques et l'intégration d'équipes nouvelles, aptes à assurer la pérennité de l'expertise de nos métiers.

En 2009, 55% des recrutements ont concerné des collaborateurs de moins de 35 ans et 15% des collaborateurs de plus de 50 ans.

Ainsi, un tiers des collaborateurs du Groupe ENTREPOSE Contracting a moins de 35 ans, un tiers a plus de 50 ans, et les femmes en constituent également un tiers.

* dont notamment :

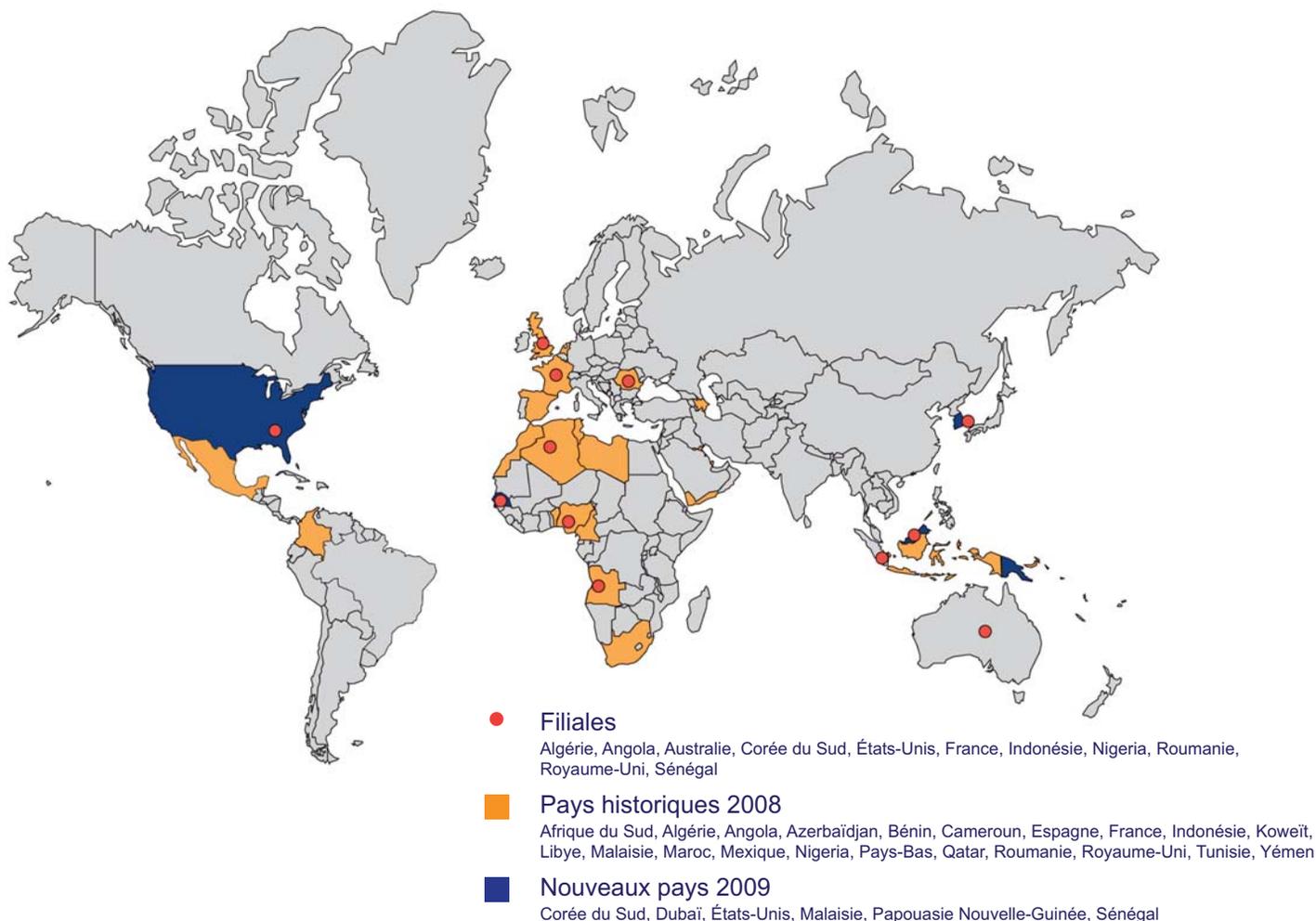
- Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC)
- Disposition en faveur de l'emploi des seniors
- Développement de l'intéressement
- Contrat de mixité (contrat tripartite : État, employeur et employé)
- Création, dans le secteur de la métallurgie, du premier Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)



Héritier de l'activité internationale d'ENTREPOSE et propriétaire des références internationales de cette dernière, le Groupe ENTREPOSE Contracting possède un savoir-faire unique, éprouvé depuis plus de 75 ans auprès des plus grands noms de l'industrie et est une référence mondiale au sein des marchés pétroliers, gaziers et de l'énergie en

général. Reconnu pour son expertise d'entrepreneur dans la conception et la réalisation de projets complexes, depuis la réalisation de solutions de transport, de traitement, de stockage et aujourd'hui de services, et ce jusqu'à la livraison de projets clés en main, le Groupe développe des compétences de maîtrise d'œuvre et de gestion de projet en environnement sensible.

Particulièrement attentif au respect des normes en matière de Qualité, d'Hygiène, de Sécurité, de Sureté et de Protection de l'environnement, le Groupe ENTREPOSE Contracting peut par son savoir-faire unique répondre à tout moment aux exigences les plus contraignantes, au niveau de performance le plus élevé.



ACTIVITÉ « PROJETS »

Cette activité regroupe l'ingénierie, la fourniture d'équipements, la construction et la mise en service des projets (contrat EPC) liés aux produits gaziers et pétroliers, ainsi que le stockage de ces derniers : hydrocarbures liquides,

gaz industriels et gaz naturels. Acteur important dans le domaine du stockage depuis le rachat de DELATTRE BEZONS dans les années 1980, le Groupe, s'appuyant sur sa filiale ingénierie CMPEA et sur son

unité de production CMP Dunkerque, a développé une expertise dans le stockage cryogénique (GNL -160°C) et est devenu l'un des leaders mondiaux de l'ingénierie et de la construction de ce type de réservoir.

ACTIVITÉ « PIPELINES »

Le Groupe ENTREPOSE Contracting a renforcé depuis 2007 son activité « Pipelines » par l'acquisition d'un des leaders mondiaux de la pose de

pipelines terrestres, SPIECAPAG, et a créé ainsi une forte synergie avec son activité « Opérations côtières », par la complémentarité de l'expertise de

sa filiale GEOCEAN, concernant notamment les atterrages.

ACTIVITÉ « OPÉRATIONS CÔTIÈRES »

Via sa filiale GEOCEAN, le Groupe ENTREPOSE Contracting intervient également sur les opérations en amont et en aval de pose de pipelines en domaine côtier, et pour la conception et la construction d'ouvrages en zones

maritimes de faible profondeur. Prenant appui sur sa filiale NYMPHEA Environnement, née de la fusion de NYMPHEA Water et Merclean, GEOCEAN opère également dans des activités de niche comme la détection

et le captage de résurgences d'eau douce en milieu marin ou encore dans la prévention et le traitement des pollutions marines.

ACTIVITÉ « SERVICES »

Par l'acquisition de CHALLENGER Special Oil Services fin 2008, puis celle de CAPTRADE en juillet 2009, suivies de la création des filiales MCO Services et ENTREPOSE Asia, le Groupe ENTREPOSE Contracting a élargi et renforcé le spectre de ses compétences

et de ses activités dans son offre de « Services » à ses clients. Cette offre intervient dans la maintenance, la mise en service et l'inspection, terrestre ou maritime, des pipelines et gazoducs, comme dans la mise à disposition des produits et équipements

sur les lieux requis, en rationalisant et optimisant les achats, la logistique, les frais de transport, les procédures de règlement et en contrôlant la *supply chain* complète.



ACTIVITÉ DU GROUPE

EUROPE

EN FRANCE

Le projet de stockage souterrain de gaz « Trois Fontaines », en Haute-Marne pour notre client GDF, présente un avancement conforme au planning.

SPIECAPAG Régions Sud a signé deux contrats avec GTR Gaz pour des travaux de pose de canalisation entre Gennevilliers et un site de stockage souterrain à Etrez et pour une déviation à Lyon.

À Billère, TIGF, client de SPIECAPAG Régions Sud, a réceptionné la construction et le raccordement d'une canalisation DN 600.

AU ROYAUME-UNI

Le projet de gazoduc de 36" « Isle of Grain to Shorne Gas pipeline » pour National Grid a été livré.

EN ESPAGNE

Sur le projet Huelva, la phase de montage et de soudage de la cuve intérieure en 9% Ni du réservoir de 150 000 m³ a débuté.

AUX PAYS-BAS

Les toits des trois réservoirs cryogéniques de 180 000 m³ du projet GATE LNG sont levés.



AFRIQUE

EN ALGÉRIE

CMP Dunkerque a signé deux contrats avec un ensemble pour le compte de Sonatrach. Destinés à l'Algérie, ils se composent d'un réservoir de propane de 56 000 m³, de quatre sphères de 500 m³ et de sept réservoirs de 84 à 15 000 m³.

Le projet avec Kellogs Brown & Root International pour la réalisation, en partenariat avec VINCI Construction Grands Projets, de trois réservoirs de stockage GNL/GPL et d'une sphère à Skikda est en cours.

Les prises d'eau et têtes d'aspiration pour la centrale de Terga ont été livrées au client Orascom.

À Beni Saf (Oran), la station de compression pour Medgaz est en cours d'exécution.

EN TUNISIE

Le projet de réalisation de sphères de stockage enterrées et d'une unité d'embouteillage de GPL pour SNDP a été livré.

AU MAROC

GEOCEAN assure pour le projet El Jalida et son client Radeej l'étude et la construction d'un émissaire marin de diamètre 900 mm et d'une longueur de 2 km.

EN ANGOLA

Le contrat Angola LNG Limited est en cours d'exécution. Il s'agit d'un contrat EPC pour trois lignes de 18, 22 et 24".

Angola EPC 2 : les travaux de connexions des nouveaux pipelines avec la station de traitement de Soyo sont très avancés.

AU NIGERIA

Dans le cadre du contrat West African Gas Pipeline (WAGP), la réalisation et la mise en service d'une station de compression sont en cours.

EN AFRIQUE DU SUD

Le projet NMPP pour la construction d'un pipeline multi-produits d'une longueur totale de 700 km entre Durban et Johannesburg est en cours.

EN LIBYE

Le contrat signé avec notre client GECOL pour la réalisation de prises et rejets d'eau de mer pour le refroidissement de la centrale thermique de Syrte a démarré.

NYMPHEA Environnement a effectué et transmis à son client, General Water Authority, les résultats de sa détection de sources d'eau douce en milieu marin.

AU CAMEROUN

Le projet de remise en état d'un appontement pétrolier pour le client Sonara a été livré.

ASIE

EN INDONÉSIE

La barge Kalinda, propriété de GEOCEAN, a été louée 2 mois à Swisco / Pertamina pour des travaux de pose de pipeline.

EN MALAISIE

Location de la barge Kalinda pour le projet Miri et son client Alam / Petronas.

AU QATAR

En *joint venture* (JV) avec VINCI Construction Grands Projets, ENTREPOSE Contracting a démarré la dernière phase du projet d'assainissement du nord de la ville de Doha : station de relevage d'eaux usées, station de transfert, trois pipelines de 1,6 m de diamètre et des unités périphériques.

AU KAZAKHSTAN

Un accord d'exclusivité de développement d'une durée d'un an et dont l'objet est un contrat EPC, avec financement pour 740 km de pipeline en 44 et 48", a été signé entre SPIECAPAG et KAZMUNAIGAZ (KMG).

Océanie

EN NOUVELLE-CALÉDONIE

GEOCEAN va réaliser pour le compte de Koniambo Nickel SAS une canalisation d'évacuation d'effluents, lestée d'anneaux de béton par 60 m de profondeur.

EN PAPOUASIE NOUVELLE-GUINÉE

Fin 2009, SPIECAPAG a signé auprès de Esso Highlands Limited, filiale de ExxonMobil Corporation, un contrat pour la construction de 450 km de pipelines *onshore* et d'infrastructures dans le cadre du projet PNG LNG.

Ce contrat est entré au carnet de commandes début 2010.

AMÉRIQUE

AU MEXIQUE

Le contrat avec Grupo Zeta pour la conception et la fourniture de vingt sphères cryogéniques de butane et de propane se poursuit.

EN COLOMBIE

Le pipeline de 235 km entre les villes de Rubiales et Monterrey, pour le client ODL, a été livré.



Si la crise bien présente n'a pas eu trop d'effets sur les calendriers des investissements déjà engagés, elle a créé de nouveaux besoins en matière de sécurité d'approvisionnement, en énergie et en gaz naturel en particulier.

Cette crise nous a aussi confortés dans l'idée que le maintien en condition opérationnelle optimale des installations, sur des durées plus longues,

devient un enjeu majeur pour nos clients.

C'est tout l'intérêt pour nous de développer des activités de Services.

Nous abordons 2010 avec le même dynamisme et la même prudence que les années précédentes, dotés d'un carnet de commandes estimé de 15 mois d'activité (hors activité Services) et avec des politiques toujours

renforcées sur les sujets clés afférents à notre activité : la sécurité, l'environnement, le respect des délais, la surveillance de notre trésorerie, la relation de confiance avec notre pool bancaire, le développement de notre couverture géographique, le partenariat de complémentarité avec les entités VINCI, la Recherche & Développement avec le CITEPH, la formation et le recrutement dans la diversité.



ENTREPOSE Contracting, au sein de la « Commission des Projets » et du « Conseil d'orientation » du CITEPH *, poursuit sa politique de soutien à des projets de recherche, d'innovation et de développement, comme :

- « *Produced Water* » : étude d'un procédé d'extraction des hydrocarbures des eaux de production pétrolière, basée sur le procédé d'extraction des hydrocarbures dans les sables bitumineux
- « Modélisation des fuites accidentelles sur des installations de transport de CO2 en régime critique » : étude des mécanismes accidentels en surface, en interne et en externe, pour l'étude du risque toxique
- « Ancrage d'un terminal flottant de GNL » : étude d'un système d'ancrage pouvant maintenir en position dans des zones protégées de faible profondeur un FSRU (*Floating Storage and Regasification Unit*)

- « Prise d'eau de mer grands fonds » : études de conception et de faisabilité de relevage d'eau de mer en grande profondeur.

En dehors du CITEPH, ENTREPOSE Contracting poursuit sa politique R&D sur des projets tels que :

- « *Geonav et Access Tool* » : utilisation de la navigation dans l'image comme outil pour la maintenance d'installations industrielles distantes sur des sites difficilement accessibles
- « *Rapace et Vigirapace* » : étude et mise au point d'un engin volant destiné à l'inspection des ouvrages situés à des hauteurs importantes rendant difficile l'accès aux équipements
- « Épreuve hydrostatique à l'eau de mer » : étude et résolution des problèmes de corrosion liés à la substitution de l'eau douce par de

l'eau de mer dans les tests hydrostatiques des réservoirs de stockage, l'eau de mer étant une solution plus économique et inscrite dans la protection de l'environnement

- « *Innocold* » : projet de création d'un centre de R&D dans la région de Dunkerque, consacré aux technologies du froid, à très basse température.

* CITEPH : Concertation pour l'Innovation Technique dans l'Exploitation de la Production des Hydrocarbures.

Le programme CITEPH a pour objet de promouvoir activement, en France et à l'international, le savoir-faire, la technologie et les progrès pouvant résulter d'actions concertées en matière d'innovation pour l'industrie des hydrocarbures dans le domaine de l'Exploration-Production. Fonctionnant sur un modèle de « sponsoring », Acergy, CGGVerita, Doris, ENTREPOSE Contracting, GDF SUEZ, Geoservices, ENI, Schlumberger, Technip et Total en sont les membres.



QUALITÉ

Courant 2009 nous avons passé avec succès la reconduction pour 3 ans des certifications ISO 9001 d'une partie de nos filiales ou entités, comme ENTREPOSE Contracting pour ses propres projets ou SPIECAPAG, qui

a passé avec succès l'audit de certification QSE n°2 pour la qualité ISO 9001 V2008 (nouvelle version), pour l'environnement ISO 14001 V2004 et pour la sécurité OHSAS 18001 V2007.

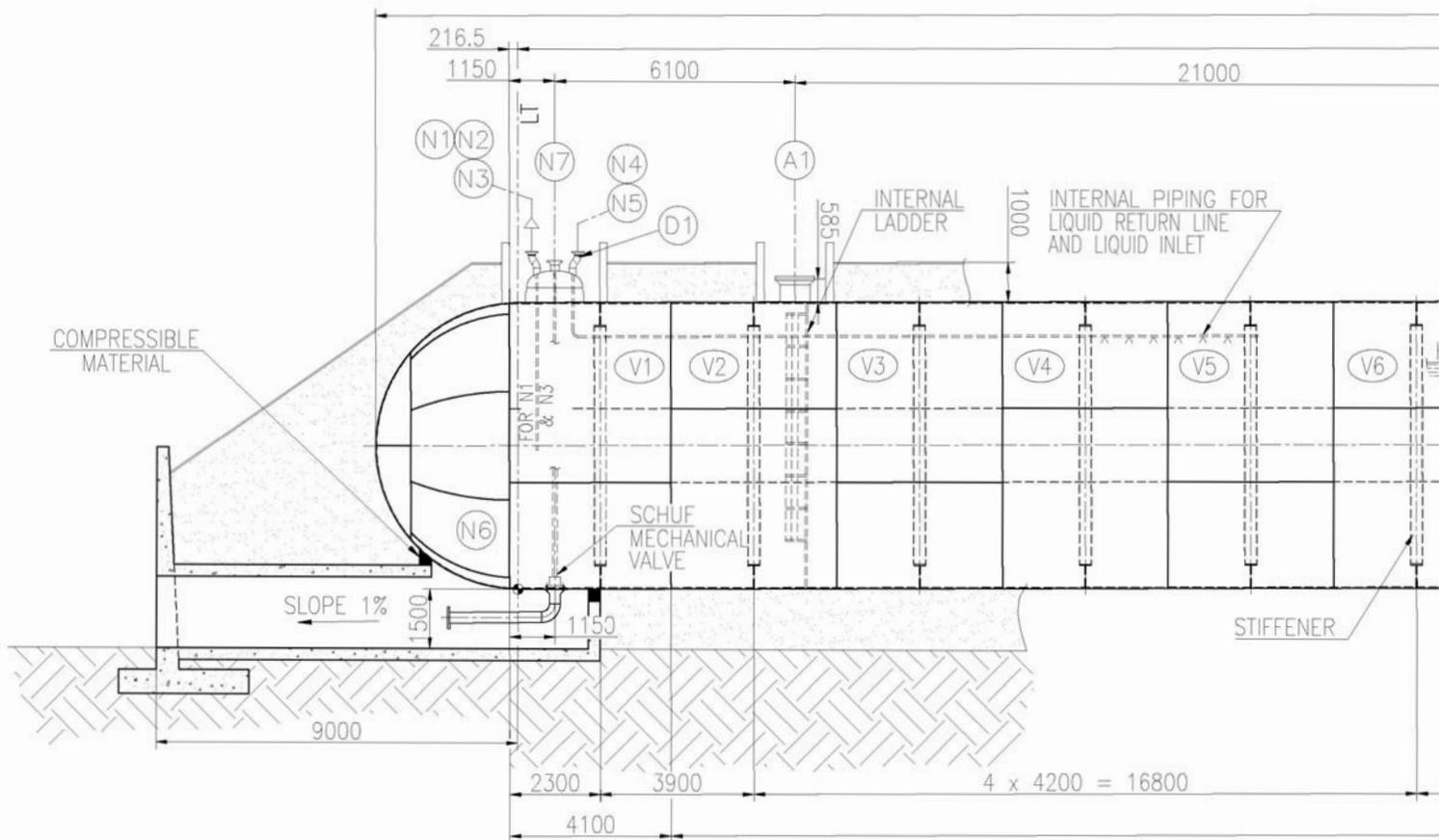
L'arrivée de CAPTRADE ou la création de société comme MCO Services nous relance dans les démarches qualité pour les prochaines années, avec des objectifs de certification à terme.

SÉCURITÉ

Pour un effectif moyen sur chantier de 8 000 personnes, 15 millions d'heures de travail ont été effectuées en 2009 au titre de l'activité du Groupe ENTREPOSE Contracting et

28 accidents avec arrêt de travail se sont produits. Le taux de fréquence (TF) est donc de 1,84 et le taux de gravité de 0,03.

Nous atteignons nos objectifs fixés (TF < 1,9) mais nous restons tous mobilisés, car les démarrages et les fins de chantier sont sujets à des baisses de vigilance.



ENVIRONNEMENT

Au cours de l'année 2009, nous avons poursuivi notre politique de sensibilisation, tant auprès des collaborateurs du Groupe qu'auprès de tous les acteurs intervenant sur nos opérations, et ceci afin que les fondamentaux, comme le tri des déchets et la lutte contre toute forme de pollution, deviennent des

réflexes métiers. Les directeurs et responsables de projets, amenés à opérer dans des pays où les règles environnementales sont moins exigeantes voire inexistantes, ont été particulièrement sensibilisés à poursuivre et faire vivre notre politique environnementale.

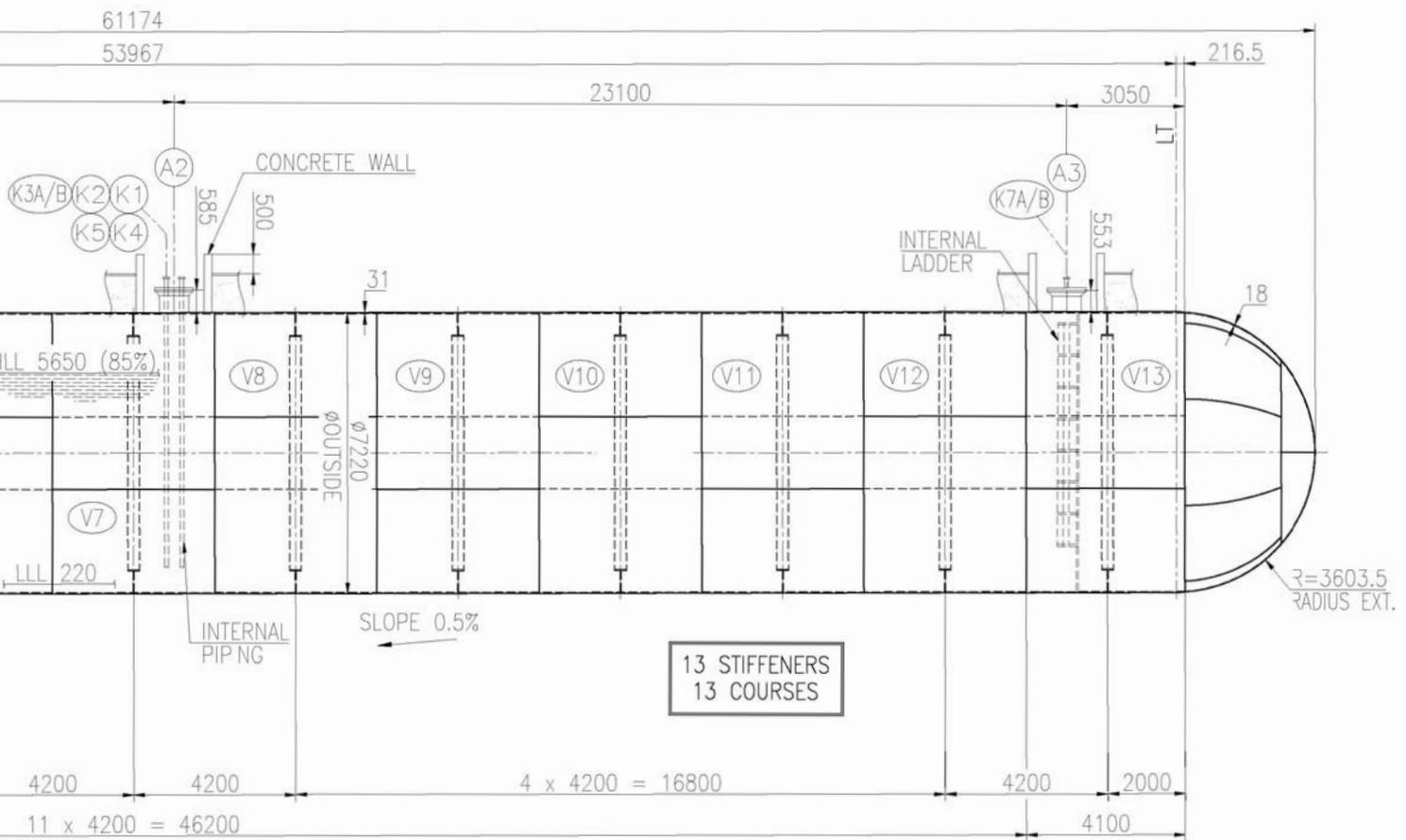
Sur l'année 2009, le déploiement du *reporting* environnemental s'est poursuivi au sein du Groupe et aucun incident n'a été relevé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au niveau des solutions d'ingénierie *process* que nous proposons dans nos offres, nous cherchons continuellement à améliorer l'efficacité énergétique.

Entreprise citoyenne, nos démarches de communication auprès des diverses et nombreuses communautés que nous rencontrons dans les pays où nous

opérons intègrent d'importantes valeurs associées au développement durable.



1935



SPIECAPAG rejoint
ENTREPOSE Contracting



2007

Intégration dans
SUEZ Lyonnaise des Eaux



1990



2007

Offre Publique
d'Achat (OPA)
de VINCI

2001



Filialisation
d'ENTREPOSE Contracting

CHALLENGER rejoint
ENTREPOSE Contracting

2008



2002



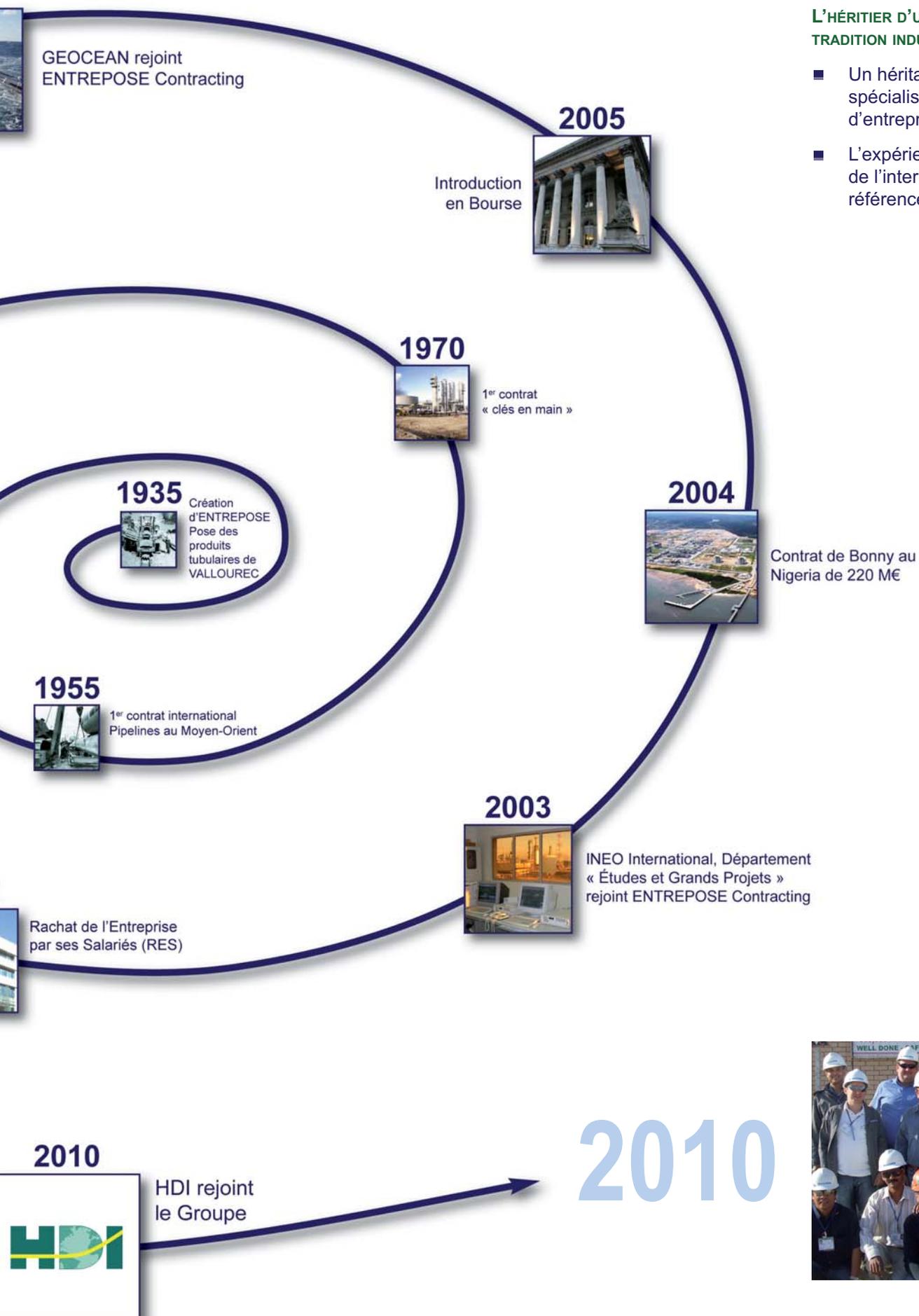
CAPTRADE rejoint
ENTREPOSE Contracting

2009



2006





L'HÉRITIER D'UNE LONGUE TRADITION INDUSTRIELLE

- Un héritage de savoir-faire spécialisé et d'un esprit d'entrepreneur
- L'expérience réussie de l'international et des références prestigieuses



GEOCEAN

Quartier du Brégadan
ZA Technoparc / CS 60001
13711 Cassis Cedex / France
Tél. : +33 (0)4 42 18 02 18
Fax : +33 (0)4 42 18 02 20

ENTREPOSE INDUSTRIAL SERVICES

46 West-Bar
Banbury / Oxfordshire OX16 9RZ
Royaume-Uni
Tél. : +44 1295 220 330
Fax : +44 1295 220 339

SPIECAPAG RÉGIONS SUD

10 avenue de Pradié
ZI du Bois Vert
31120 Portet-sur-Garonne / France
Tél. : +33 (0)5 61 76 06 00
Fax : +33 (0)5 61 76 06 99

NYMPHEA ENVIRONNEMENT

Quartier du Brégadan
ZA Technoparc / CS 60001
13711 Cassis Cedex / France
Tél. : +33 (0)4 42 18 02 18
Fax : +33 (0)4 42 18 02 20

ENTREPOSE ALGÉRIE

Immeuble Zephir Center
11 chemin Doudou Mokhtar
16306 Ben Aknoun / Alger / Algérie
Tél. : +213 (0)21 91 37 12
Fax : +213 (0)21 91 32 40

CHALLENGER SPECIAL OIL SERVICES

Immeuble Hampton
165 boulevard de Valmy
92707 Colombes Cedex / France
Tél. : +33 (0)1 57 60 93 00
Fax : +33 (0)1 57 60 97 67

MCO Services

Quartier du Brégadan
ZA Technoparc / CS 60001
13711 Cassis Cedex / France
Tél. : +33 (0)4 42 18 02 18
Fax : +33 (0)4 42 18 02 20

CMP DUNKERQUE

ZI de Petite Synthe
BP 82
59944 Dunkerque / France
Tél. : +33 (0)3 28 29 65 00
Fax : +33 (0)3 28 60 17 11

CAPTRADE

BP 28546 Cergy
21-23 rue du Petit Albi
95892 Cergy-Pontoise Cedex / France
Tél. : +33 (0)1 34 48 97 30
Fax : +33 (0)1 30 37 45 59

PT GEOCEAN INDONESIA

Gedung Graha Hijau / 3rd floor Jl.
Sungai Gerong n° 8
Jakarta Pusat / Indonésie
Tél. : +62 21 536 32 12
Fax : +62 21 536 32 51

CMPEA

Route de Sedan / Wadelincourt
CS 40921
08209 Sedan Cedex / France
Tél. : +33 (0)3 24 29 44 33
Fax : +33 (0)3 24 29 58 40

ENTREPOSE Asia

Suite 11-13 / 11th floor / MCB Plaza
6 Changkat Raja Chulan
50200 Kuala Lumpur / Malaisie
Tél. : +60 3 2031 9613
Fax : +60 3 2715 0028

DELATTRE BEZONS NIGERIA

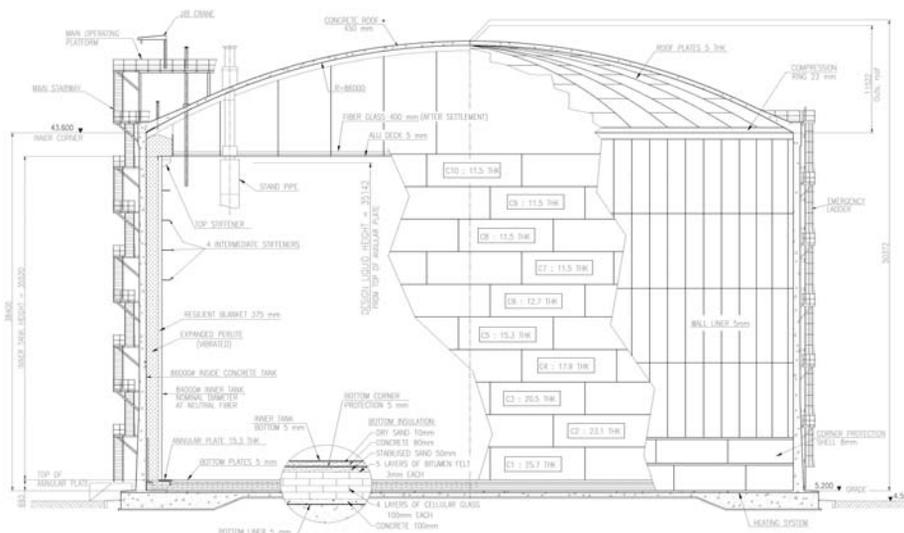
Plot 184
A et B Moshood Olugbani Street
Victoria Island
PO Box 51150 / Falomo - Lagos
Nigeria
Tél. : +234 (0)1 77 49 940
Fax : +234 (0)1 46 18 378

SPIECAPAG

Immeuble Hampton
165 boulevard de Valmy
92707 Colombes Cedex / France
Tél. : +33 (0)1 57 60 95 15
Fax : +33 (0)1 57 60 97 78

HDI

Immeuble Armstrong
165 boulevard de Valmy
92707 Colombes Cedex / France
Tél. : +33 (0)1 57 60 93 21
Fax : +33 (0)1 57 60 94 96





RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 12 MAI 2010

A.	SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ	28
1.	ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES PAR ELLE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009	28
1.1	Périmètre	29
1.2	Activité par zone géographique – Principaux contrats	30
2.	SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ ET RÉSULTATS	34
2.1	Comptes sociaux (ENTREPOSE Contracting SA)	34
2.2	Comptes consolidés	36
3.	PROGRÈS RÉALISÉS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	39
3.1	Pertes à terminaison sur contrats	40
3.2	Litiges et contentieux	40
4.	INFORMATION SUR LES CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT	42
5.	IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITÉ	42
5.1	Informations sur la Société	42
5.2	Informations sur le Groupe	44
6.	ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	45
7.	STRATÉGIE, RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ ET LE GROUPE SONT CONFRONTÉS	46
7.1	Stratégie ayant influé sur les opérations du Groupe	46
7.2	Facteurs affectant l'activité	46
7.3	Gestion des risques	47
8.	ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE	53
8.1	Entrée en carnet de commandes du contrat PNG	53
8.2	Protocole d'accord avec KMG	54
8.3	Veille économique et stratégique	54
9.	ACTIVITÉ DU GROUPE EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	54
B.	RÉPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTO-CONTRÔLE	55
C.	RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR À TITRE PROVISOIRE	55

D.	ACTIONNARIAT SALARIÉ	56
E.	CHOIX DES MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	56
F.	INFORMATION SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX	56
1.	RÉMUNÉRATIONS	56
2.	LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS	58
3.	SITUATION PERSONNELLE DES MANDATAIRES SOCIAUX	66
4.	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX	66
G.	SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	68
H.	QUALITÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT	68
1.	SÉCURITÉ	68
2.	QUALITÉ	68
3.	ENVIRONNEMENT	69
4.	DÉVELOPPEMENT DURABLE	69
I.	AFFECTATION DES RÉSULTATS	69
J.	DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS	70
K.	OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET HAUTS RESPONSABLES SUR LEURS TITRES	71
L.	PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS	71
M.	ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE	72
1.	ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES ENTRAÎNANT DES RESTRICTIONS AU TRANSFERT D' ACTIONS	72
1.1	Pactes d'actionnaires	72
N.	OBSERVATIONS DU COMITÉ D' ENTREPRISE	76
O.	CONVENTIONS VISÉES À L' ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE	76
P.	CONVENTIONS VISÉES À L' ARTICLE L.225-39 DU CODE DE COMMERCE	76
Q.	CONVENTIONS VISÉES À L' ARTICLE L.225-42 DU CODE DE COMMERCE	76
R.	JETONS DE PRÉSENCE	76
	ANNEXES	77

A. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES PAR ELLE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

ENTREPOSE Contracting est un entrepreneur international de projets clés en main dans l'énergie bénéficiant d'un positionnement historique sur deux métiers de l'activité *onshore* : les « projets de traitement et de transport » et les « réservoirs de stockage » pour les produits gaziers et pétroliers, dans des marchés particulièrement attentifs au respect des normes de qualité, hygiène, sécurité, sûreté et protection de l'environnement. Son expérience et son savoir-faire reconnu au niveau mondial lui permettent de répondre aux appels d'offres ayant les exigences les plus contraignantes et au niveau de performance le plus élevé. Ces deux lignes de métiers historiques ont été regroupées au sein du segment d'activité unique « PROJETS ».

Grâce à l'acquisition du groupe GEOCEAN en 2006, le Groupe a développé une offre connexe en activité *offshore* peu profond (*shallow water*) et suit cette activité dans un segment d'activité distinct : les « OPÉRATIONS CÔTIÈRES ». Le groupe GEOCEAN se positionne comme un spécialiste des travaux maritimes à l'international, principalement centré sur la pose de *pipelines* en zones côtières et la réalisation des atterrages correspondants au service de l'industrie pétrolière et gazière et de l'environnement. Le groupe GEOCEAN a notamment déployé son activité au cours de l'exercice en Algérie, en Libye, au Cameroun, au Nigeria, au Maroc, au Qatar, ainsi qu'en France métropolitaine et en Nouvelle Calédonie.

Le Groupe ENTREPOSE Contracting a continué à développer son offre d'activités et son positionnement géographique avec l'acquisition du groupe SPIECAPAG en 2007. Cette activité est suivie au travers du segment « PIPELINES ». Le groupe SPIECAPAG propose son expertise en ingénierie, fourniture et construction de *pipelines onshore* et de stations de compression aux clients de l'industrie pétrolière et gazière, ainsi qu'aux collectivités. Le groupe SPIECAPAG a déployé son activité au cours de l'exercice principalement au Yémen, en Algérie, au Royaume-Uni, en Angola, en Colombie et en Afrique du Sud, outre son activité récurrente en France métropolitaine.

Faisant suite à l'acquisition en décembre 2008 de CHALLENGER SOS, ENTREPOSE Contracting a acquis, le 30 juillet 2009, 70% du groupe CAPTRADE et ainsi significativement renforcé sa nouvelle ligne d'activité de services (cf. *Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009, notes n°2 et n°6*). La création de cette nouvelle ligne d'activité répond à la volonté du Groupe de renforcer sa proximité avec ses clients en étant présent à toutes les étapes de la vie des projets.

Les performances de cette activité sont retracées au travers du segment « SERVICES » nouvellement créé en 2009. Cette ligne de métier rend compte également de l'activité de la société MCO Services créée au cours de l'exercice.

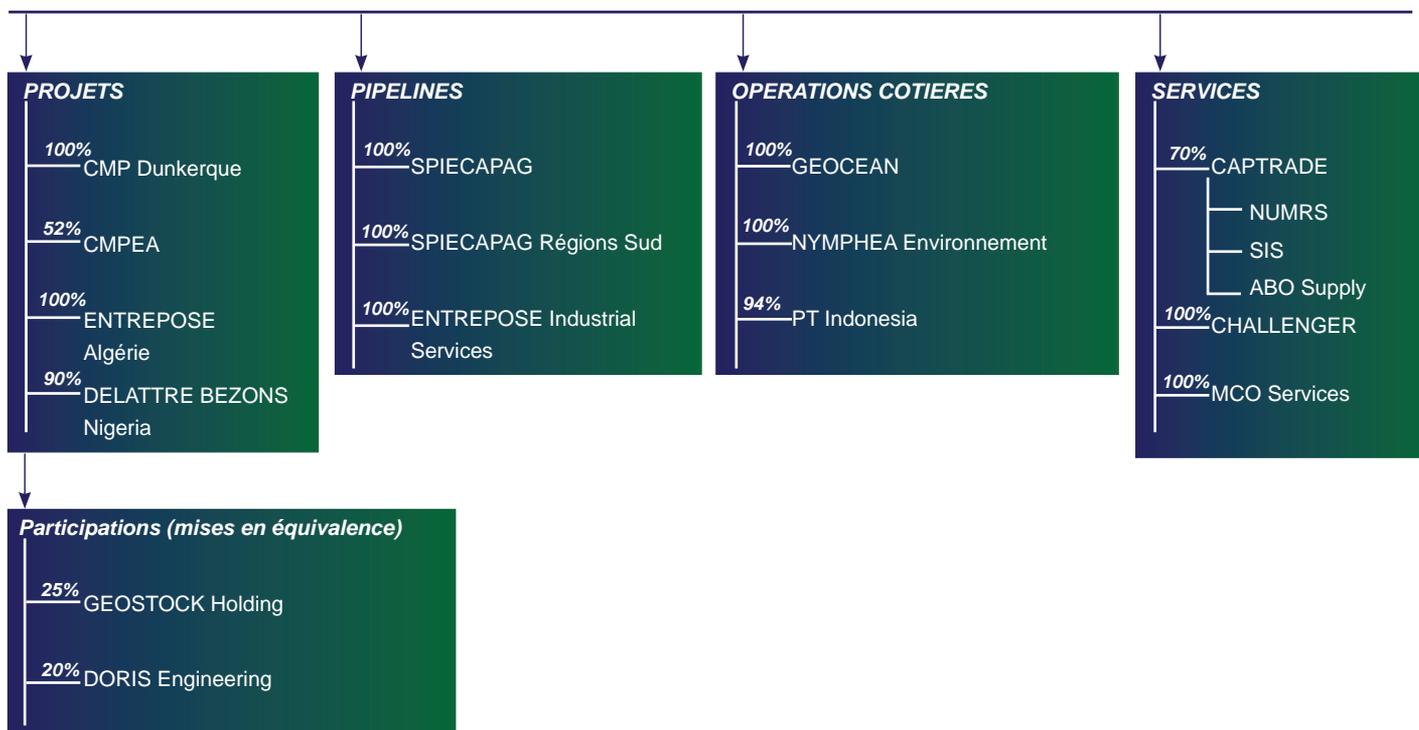
1.1 Périmètre

1.1.1 Organigramme simplifié

Au 31 décembre 2009, la Société contrôle les sociétés suivantes (périmètre simplifié) :

Organigramme opérationnel simplifié au 31 décembre 2009

ENTREPOSE Contracting



Les pourcentages indiqués correspondent aux pourcentages de contrôle. Cet organigramme ne constitue pas un organigramme juridique ; une liste plus détaillée des sociétés consolidées au sein du Groupe est présentée à l'Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009 (note n°5).

1.1.2 Principaux mouvements sur le périmètre au cours de l'exercice 2009

CHALLENGER SPECIAL OIL SERVICES (CI-APRÈS, « CHALLENGER »)

Le 24 décembre 2008, ENTREPOSE Contracting a acquis 100% des actions de la société CHALLENGER, société anonyme de droit français spécialisée dans les services à l'industrie du pétrole et du gaz, pour un montant de 1 M€.

CHALLENGER est consolidée dans les comptes du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2009.

SOUS-GROUPE GEOCEAN : NYMPHEA ENVIRONNEMENT

NYMPHEA Water et Merclean, filiales de GEOCEAN détenues à hauteur, respectivement, de 55% et de 100%, ont fusionné le 30 mars 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 pour donner naissance à NYMPHEA Environnement, détenue à 63% par GEOCEAN post-opération.

Le solde du capital de NYMPHEA Environnement a été acquis par GEOCEAN au cours du deuxième trimestre 2009, portant le pourcentage de détention à 100% dans NYMPHEA Environnement depuis le 30 juin 2009.

ACQUISITION DU GROUPE CAPTRADE

Le 30 juillet 2009, ENTREPOSE Contracting a pris le contrôle de CAPTRADE, société anonyme de droit français. Cette opération s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à renforcer la part récurrente de son activité au travers de l'élargissement de son offre de services.

Cette société, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 55 M€ en 2008, se spécialise dans les achats de produits et équipements techniques, destinés principalement à l'industrie pétrolière et gazière, en opérant dans des zones géographiques souvent difficiles.

L'activité de CAPTRADE est consolidée par le Groupe à compter du 1^{er} août 2009 au sein du segment SERVICES.

CRÉATION DE MCO SERVICES

La société anonyme MCO Services, filiale du Groupe, a été créée en 2009. Elle a pour vocation de réaliser des études dans le domaine de l'ingénierie de maintenance, de l'assistance à maître d'ouvrage dans la gestion d'actifs industriels et de procéder à des analyses de fiabilité et de criticité des systèmes et *process* industriels. Son activité s'inscrit dans le cadre du segment d'activité SERVICES.

Les variations de périmètre et les modalités financières de ces opérations sont décrites dans l'Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009 (notes n°2 et n°6).

1.2 Activité par zone géographique – Principaux contrats

L'année 2009 a été marquée par la poursuite de la réalisation de chantiers importants pour le Groupe dans le domaine des PROJETS en Algérie avec l'affaire KBR Skikda, aux Pays-Bas (affaires GATE LNG pour ENTREPOSE Contracting), ainsi que dans le domaine des PIPELINES en Colombie, en Afrique du Sud et en Angola pour SPIECAPAG.

Au cours de l'exercice 2009, des prises de commandes significatives ont été enregistrées par le Groupe, notamment dans le domaine des PIPELINES. Au 1^{er} janvier 2010, le Groupe affiche un carnet de commandes de 728 M€, en augmentation par rapport au niveau atteint au 1^{er} janvier 2009 de 721 M€ tout en réalisant un chiffre d'affaires en forte hausse sur l'exercice à plus de 612 M€. Sur l'exercice, le Groupe a enregistré un total de 619 M€ de prises de commandes. Les entrées en carnet ont concerné principalement :

- un contrat de construction de stations de pompage d'eaux usées à Doha au Qatar pour ENTREPOSE Contracting (part Groupe : 108 M€) ;
- un contrat avec Angola LNG Limited pour le développement du segment *nearshore/onshore* d'un réseau de gazoducs à Soyo en Angola (la part de SPIECAPAG représente 322 millions de dollars américains).

Il est à noter que le contrat de *pipelines* conclu entre SPIECAPAG et ExxonMobil en Papouasie Nouvelle-Guinée, annoncé en décembre 2009, n'est pas intégré dans le carnet de commandes de fin d'exercice (l'ensemble des conditions suspensives à son entrée en vigueur définitive n'ayant en effet pas été levées au 31 décembre 2009).

Fort de ces prises de commandes, le carnet du Groupe à fin 2009 représente l'équivalent d'environ 15 mois d'activité (hors activité SERVICES et hors contrat Papouasie Nouvelle-Guinée)¹, offrant ainsi une bonne visibilité pour l'exercice 2010.

L'activité du Groupe par zone géographique est détaillée ci-après, pour les principaux contrats ayant généré de l'activité sur 2009.

1.2.1 Europe

FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DOM TOM

En France, le Groupe développe son expertise « réservoirs de stockage » à travers ses filiales françaises CMP Dunkerque, spécialisée dans les activités de chaudronnerie lourde pour la construction des réservoirs de stockage, et CMPEA, spécialisée dans l'ingénierie des réservoirs.

L'activité récurrente du segment PIPELINES y est portée par SPIECAPAG Régions Sud.

La filiale SPIECAPAG Régions Sud développe ses métiers de la canalisation eau et gaz, de la tuyauterie industrielle et des réseaux neige, principalement dans le sud-ouest de la France, sur un marché de collectivités territoriales et de clients industriels. L'activité de SPIECAPAG Régions Sud a subi en 2009 un ralentissement lié à la crise économique et financière actuelle entraînant la réduction des mises en chantier de la part de certains clients.

ENTREPOSE Contracting a poursuivi les travaux de construction d'un stockage de gaz souterrain pour GDF Suez à Trois Fontaines L'Abbaye (Marne). Ce contrat avait démarré début 2008 pour un montant total de 36 M€. La livraison est prévue fin 2010.

En outre, en Nouvelle-Calédonie, GEOCEAN a signé un contrat d'un montant de 16 M€ avec Koniambo Nickel SAS pour la fabrication et l'installation d'une canalisation sous-marine d'une longueur de 6,5 kilomètres. Entré en carnet en fin d'exercice, ce contrat devrait générer du chiffre d'affaires en 2010. La réception provisoire de ce projet est prévue en octobre 2010.

PAYS-BAS

ENTREPOSE Contracting, en association avec Techint, Sener et VINCI Construction Grands Projets, a signé fin 2007 un contrat EPC (*engineering, procurement, construction*) de trois réservoirs LNG de 180 000 m³ sur le port de Rotterdam, pour le client GATE, une association Gasunie/Vopak. La part d'ENTREPOSE Contracting s'élève à 136 M€, et la mise en service est prévue fin 2011. Ce contrat est en cours de réalisation et les toits des trois réservoirs cryogéniques ont été levés.

ESPAGNE

ENTREPOSE Contracting a poursuivi au cours de l'exercice la construction d'un réservoir cryogénique de 155 000 m³ à Huelva, en association avec le groupe espagnol de construction Acciona, réalisé pour le client Enagas. La livraison de ce contrat, dont la quote-part pour ENTREPOSE Contracting s'élève à 31,5 M€, doit intervenir fin 2010. La phase de montage et de soudage de la cuve intérieure a débuté.

ROYAUME-UNI

En Joint-Venture avec Amec, SPIECAPAG a continué sur l'exercice la réalisation d'un pipeline de 36 pouces entre Isle of Grain et Shorne pour le client National Grid, pour un montant total de 35,5 M€, quote-part SPIECAPAG. Les travaux se sont achevés au cours du premier semestre 2009.

¹ Estimation basée sur le chiffre d'affaires réalisé en 2009.

1.2.2. Afrique

ALGÉRIE

Le Groupe est présent en Algérie au travers de sa filiale ENTREPOSE Algérie qui réalise des travaux de proximité pour Sonatrach et Sonelgaz notamment, ainsi que de la co-traitance pour les affaires d'ENTREPOSE Contracting.

Outre l'activité propre d'ENTREPOSE Algérie, l'activité 2009 du Groupe en Algérie a été principalement marquée par la réalisation de plusieurs projets :

- pour ENTREPOSE Contracting, le contrat signé avec Kellogg Brown & Root International pour la réalisation de trois réservoirs cryogéniques, dont un de 150 000 m³, pour un montant total de 153 M€. Les travaux de construction ont démarré au cours du premier semestre 2009. La livraison est prévue au deuxième semestre 2011.
- pour SPIECAPAG, en partenariat avec le groupe Technicas Reunidas, un contrat EPC (*engineering, procurement, construction*) d'une station de compression de gaz à Beni Saf pour Medgaz, pour un montant dont la quote-part de SPIECAPAG s'élève à 62 M€ ; la réception définitive est prévue en fin d'année 2011.

Les prises d'eau et têtes d'aspiration pour la centrale de Terga ont été livrées au cours du deuxième semestre 2009 au client Orascom dans le cadre du contrat exécuté par GEOCEAN.

LIBYE

GEOCEAN a obtenu en 2008 un contrat pour la réalisation de prises et rejets d'eau de mer pour le refroidissement de la centrale thermique de Syrte, pour le client public libyen Gecol, pour un montant de 147 M€. Ce contrat est réalisé en association avec ENTREPOSE Contracting. Les travaux ont démarré en 2009, pour une livraison de l'ouvrage prévue en janvier 2013.

Par ailleurs, la filiale NYMPHEA Environnement a conduit des travaux de localisation par moyens aériens de sources sous-marines. Les résultats ont été transmis au client General Water Authority.

NIGERIA

Dans un environnement sensible, le Groupe est présent au Nigeria à travers sa filiale DELATTRE BEZONS Nigeria (DBN) et continue d'accroître son activité dans ce pays.

Le leadership du Groupe dans ce pays sur le segment des réservoirs cryogéniques est conforté par la construction des réservoirs du train numéro 6 de l'usine de NLNG de Bonny Island pour Nigeria LNG. Il entend participer activement aux prochains développements des infrastructures énergétiques nigérianes. Dans le cadre du train 6, le Groupe a construit depuis 2005 trois réservoirs cryogéniques de GPL et GNL d'une capacité de 85 000 m³ pour le plus grand (projet OSBL), et réalisé un système d'instrumentation et de contrôle (projet ASI) d'une partie des installations de l'île de Bonny, pour le client Nigeria LNG. Ces deux contrats représentent un volume d'activité de 417 M€.

Le Groupe est particulièrement attentif à la sécurité des équipes sur place, au respect de l'environnement et à la qualité du projet.

Ces projets sont actuellement en phase finale d'achèvement. Les dernières réceptions provisoires sont prévues pour début 2010.

Au cours de l'exercice 2009, ENTREPOSE Contracting, conjointement avec DBN, a poursuivi l'exécution du contrat signé avec WAGP Co (valeur du contrat de 56 M€) portant sur la réalisation de la station de compression de Lagos Beach. Cet ouvrage s'inscrit dans le cadre du Projet de gazoduc ouest africain (*West African Gas Pipeline*).

CAMEROUN

GEOCEAN a signé en 2008 deux contrats avec la Société Nationale de Raffinage du Cameroun (Sonara) portant sur la remise en état d'un appontement pétrolier à Limbe, ainsi que sur l'installation d'un poste d'amarrage, pour un montant global de 38 M€. Les travaux se sont achevés au cours de l'exercice 2009.

AFRIQUE DU SUD

En association à 50/50 avec South Africa's Group Five, SPIECAPAG a remporté en mai 2008 un contrat auprès de Transnet, une compagnie publique sud africaine de transport logistique, pour la construction d'un *pipeline* multi-produits entre Durban et Johannesburg. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant en 2009, portant le montant total à 138 M€.

Les travaux de construction sont en cours et la date de réception définitive est prévue en 2011.

ANGOLA

En association à 50/50 avec Spie Oil & Gas Services, SPIECAPAG a poursuivi sur l'exercice la réalisation d'un *flow line* à Soyo pour le client Fina Petroleos, dans le cadre des contrats EPC1 et EPC2. Ce dernier est en phase d'achèvement.

Le premier semestre 2009 a été marqué par l'entrée en carnet de commandes d'un contrat obtenu auprès de Angola LNG Limited pour le développement du segment *nearshore/onshore* d'un réseau de gazoducs s'étendant des blocs 0, 14, 15, 17 et 18 aux installations GNL d'Angola LNG à Soyo. Les actionnaires d'Angola LNG Limited sont des sociétés affiliées à Chevron ainsi que Sonangol, BP, Total et ENI. Le marché, attribué à un consortium réunissant Acergy SA et SPIECAPAG, s'élève à 550 millions de dollars américains, la part de SPIECAPAG sur ce montant représentant 322 millions de dollars américains. Les travaux de construction ont démarré comme prévu en 2009 ; la réception provisoire est attendue pour la fin de l'exercice 2010.

1.2.3 Moyen-Orient

YÉMEN

SPIECAPAG a obtenu en 2005 un marché EPC avec Yemen LNG pour la réalisation d'un *pipeline* de 38 pouces de 320 km et d'un *pipeline* de 30 pouces de 25 km, reliant le site de Mareb à la ville de Bal Haf, pour un montant, avenants inclus, de 373 millions de dollars américains. L'ouvrage a été terminé (« *mechanical completion* ») en novembre 2008, et remis au Client (« *hand over* ») le 31 janvier 2009. L'activité de la période a consisté aux travaux de levée des réserves et à la démobilisation. Ces travaux devraient être achevés prochainement.

KOWEÏT

ENTREPOSE Contracting a obtenu sur le premier semestre 2009 la réception provisoire du contrat réalisé pour le client KOTC à Al Shuaiba et portant sur la construction de 6 réservoirs horizontaux de GPL de 2 350 m³ chacun.

QATAR

Dans le cadre d'une joint-venture constituée avec VINCI Construction Grands Projets (leader) et QDVC (Qatari Diar 51%, VINCI Construction Grands Projets 49%), ENTREPOSE Contracting a obtenu au cours du premier semestre 2009 un contrat pour la construction de stations de pompage d'eaux usées de la ville de Doha au Qatar auprès de l'Autorité des Travaux Publics PWA Ashghal. Le montant total du contrat est de 358 millions d'euros, la quote-part d'ENTREPOSE Contracting (30%) représentant 108 millions d'euros. ENTREPOSE Contracting est plus particulièrement en charge de la réalisation d'une station de relevage d'eaux usées, d'une station de transfert, de trois pipelines de fonte et des unités périphériques. La durée de réalisation de ce projet est de 33 mois. Les travaux sont actuellement en cours.

1.2.4 Amériques

COLOMBIE

Dans le cadre d'une Joint-Venture avec Ismocol, SPIECAPAG a remporté en septembre 2008 un contrat de 67 M€ (part SPIECAPAG) auprès de Pacific Rubiales Energy et Ecopetrol, pour la construction d'un pipeline de 235 km entre Rubiales et Monterrey. La livraison est intervenue en 2009, avec quelques jours d'avance.

MEXIQUE

CMP Dunkerque a démarré en 2008 la fabrication de vingt sphères de stockage pour le client mexicain Grupo Zeta, pour un montant total de 26 M€. La dernière expédition est prévue pour fin mars 2010.

2. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ ET RÉSULTATS

2.1 Comptes sociaux (ENTREPOSE Contracting SA)

2.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par segment d'activité se présente de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	2009	2008
Projets	165,4	129,2
Opérations côtières	14,1	-
<i>Autres produits</i>	7,4	4,5
Total	186,8	133,7

A l'image de l'ensemble du Groupe, le chiffre d'affaires de la société ENTREPOSE Contracting dans les comptes sociaux de l'exercice 2009 est en forte augmentation.

Parmi les contributions à l'activité les plus significatives de l'exercice écoulé, il convient de mentionner les projets nigériens BONNY et WAGP, ainsi que le projet KBR SKIKDA en Algérie. La montée en puissance de plusieurs affaires conduites en Europe a favorablement contribué au niveau d'activité du segment PROJETS (*cf ci-dessous les commentaires sur le Chiffre d'affaires par zone géographique*).

Le chiffre d'affaires réalisé au titre des OPÉRATIONS CÔTIÈRES correspond à la quote-part de la Société au sein du projet GECOL réalisé en Libye avec GEOCEAN.

Le chiffre d'affaires de la ligne « *Autres produits* » correspond principalement à des refacturations vers les filiales (frais généraux en particulier) et à divers produits de refacturations hors Groupe.

Par zone géographique, la décomposition est la suivante :

<i>en millions d'euros</i>	2009	2008
Europe	97,0	42,3
Afrique	79,3	81,5
Asie	10,5	10,0
Total	186,8	133,7

La forte augmentation de l'activité dans la zone Europe provient principalement de la contribution au chiffre d'affaires des projets GATE (Pays-Bas), Huelva (Espagne) et du projet Trois-Fontaines pour GDF Suez en France dans la Marne (*cf. les commentaires respectifs sur chacun de ces contrats au § 1.2.1 ci-dessus*).

2.1.2 Résultats

<i>en millions d'euros</i>	2009	2008
Résultat d'exploitation	4,3	5,7
Résultat financier	3,4	0,9
Résultat exceptionnel	(0,1)	(0,1)
Participation des salariés	-	-
IS	(2,3)	(0,8)
Bénéfice de l'exercice	5,4	5,7

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 ressort à +4,3 M€ et s'inscrit en baisse par rapport à l'exercice précédent (+5,7 M€). En effet, malgré un très bon niveau d'activité sur l'année, la Société a choisi, par prudence, de déprécier dans les comptes de l'exercice les créances liées à l'affaire REGANOSA – litige Tractebel Gas Engineering (TGE) à hauteur de 4 M€ (*cf. commentaires au § 3.2.1*). Sans cet événement particulier, le résultat d'exploitation de l'exercice aurait atteint un niveau comparable à celui de l'année 2008 (environ 4% du chiffre d'affaires).

Avec +3,4 M€, le résultat financier est en forte hausse en 2009. Il intègre en effet un montant de dividendes reçus des filiales pour 7,1 M€; celui-ci représentait 1,1 M€ au titre de l'exercice 2008. Par ailleurs, un abandon de compte courant à hauteur de 3,5 M€ au profit de la filiale anglaise EIS a été comptabilisé au 31 décembre 2009.

La charge d'impôts constatée dans les comptes de la société au titre de l'exercice 2009 représente 2,3 M€.

Le résultat après impôts de la Société au 31 décembre 2009 s'établit à 5 398 622,42 € contre 5 705 369,12 € pour l'exercice précédent.

2.1.3. Trésorerie

<i>en millions d'euros</i>	2009	2008
Valeurs mobilières de placement	36,4	56,8
Actions propres	0,1	0,2
Disponibilités	7,2	6,8
Total	43,7	63,8

La baisse de la trésorerie constatée sur l'exercice est liée majoritairement aux décaissements opérés pour l'acquisition de CAPTRADE. Par ailleurs, la trésorerie dégagée par l'activité opérationnelle s'est maintenue d'un exercice à l'autre.

2.1.4. Échéances des dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2009, les échéances des dettes fournisseurs se présentent comme suit (données exprimées en milliers d'euros) :

<i>en milliers d'euros</i>	Total	Échues	Échéance < 1 mois	Échéance < 2 mois	Échéance < 3 mois
Fournisseurs des établissements français	15 930	8 137	7 244	444	106
Fournisseurs des établissements étrangers	10 727				
Total échéances fournisseurs dues	26 658				
Factures non parvenues provisionnées	29 985				
Total Fournisseurs	56 643				
se décomposant en :					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 357				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	285				
Total Fournisseurs	56 643				

2.2. Comptes consolidés

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-16 du Code de commerce, notre Société a établi, selon les méthodes prévues à l'article L. 233-18 du Code de commerce des comptes consolidés avec un périmètre intégrant notamment les principales sociétés mentionnées au paragraphe 1.1 ci-dessus. Les autres sociétés consolidées et non présentées dans le périmètre simplifié visé au paragraphe 1.1 ci-dessus ne sont pas significatives. Une liste plus détaillée des sociétés et co-entreprises intégrées dans le périmètre de consolidation est donnée dans l'*Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009 (note n°5)*.

Ces comptes consolidés, que nous soumettons à votre approbation, font ressortir un chiffre d'affaires hors taxes de 612 656 K€, soit une augmentation de 32,6% par rapport à celui réalisé au cours de l'exercice précédent (462 164 K€), et un résultat part du Groupe de 31 921 K€.

Le bilan consolidé fait apparaître un total de 551 100 K€ et des capitaux propres / part Groupe de 107 159 K€.

2.2.1. Chiffre d'affaires et marge nette

Les affaires sont suivies au niveau du Groupe par segment analytique, correspondant au premier segment d'information sectorielle défini par la norme IFRS 8.

La décomposition est donnée ici en marge brute et en marge nette, c'est-à-dire sous déduction des frais généraux alloués sur chacune des affaires. Ceux-ci correspondent aux charges administratives et commerciales et comprennent l'ensemble des frais généraux du Groupe, ainsi que le coût des études d'avant projet, les frais de recherche et développement qui ne sont pas immobilisables, et les frais de prospection commerciale.

<i>en millions d'euros</i>	Chiffre d'affaires		Marge Brute		Frais adm. & commerc.		Marge nette	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Projets	225,1	189,2	38,3	27,8	(25,5)	(19,1)	12,8	8,8
Pipelines	263,8	220,8	25,5	25,8	(17,6)	(22,4)	7,9	3,4
Opérations côtières	99,8	52,2	26,2	16,7	(10,3)	(8,4)	15,9	8,3
Services	24,0	-	1,6	-	(1,5)	-	0,1	-
Total	612,7	462,2	91,6	70,3	(54,9)	(49,9)	36,7	20,4

Le chiffre d'affaires annuel consolidé du Groupe au 31 décembre 2009 ressort à 612,7 M€ contre 462,2 M€ l'année précédente, soit une progression de 32,6%. Tous les segments d'activité ont contribué à cette forte augmentation.

Ce chiffre d'affaires prend en compte les acquisitions de CHALLENGER et de CAPTRADE, consolidées à partir, respectivement, du 1^{er} janvier et du 1^{er} août 2009.

L'exercice 2009 s'est caractérisé pour le Groupe par la progression et la livraison d'un nombre important de contrats, se traduisant par une nouvelle amélioration de la rentabilité. La marge nette est en forte progression par rapport à 2008 pour s'établir à 36,7 M€, soit 6% du chiffre d'affaires de l'exercice.

SEGMENT PROJETS (REGROUPANT LES ACTIVITÉS DE PROJETS DE TRAITEMENT ET RÉSERVOIRS)

L'activité du segment PROJETS représente 37% du chiffre d'affaires de l'exercice 2009. La progression par rapport à 2008 provient principalement de la réalisation de réservoirs cryogéniques aux Pays-Bas, en Espagne et en Algérie, ainsi que de l'exécution de chantiers en Afrique.

SEGMENT PIPELINES

L'activité de PIPELINES progresse également par rapport à l'exercice précédent et représente 43% du chiffre d'affaires annuel du Groupe en 2009. Sur ce segment, l'exercice a été marqué par la réalisation de plusieurs contrats significatifs, notamment en Angola et en Afrique du Sud, et par l'achèvement d'un contrat en Colombie.

SEGMENT OPÉRATIONS CÔTIÈRES

Les OPÉRATIONS CÔTIÈRES affichent quant à elles une progression encore plus soutenue. Avec 99,8 M€, le chiffre d'affaires de ce segment représente 16% du chiffre d'affaires total du Groupe. Cette forte activité en 2009 est liée aux opérations réalisées dans le Golfe de Guinée et en Afrique du Nord. La marge nette sur ce segment a atteint 15,9 M€ sur l'exercice.

SEGMENT SERVICES

Nouvelle ligne de métier créée en 2009 autour de CHALLENGER, CAPTRADE et MCO Services, ce segment d'activité a généré 24,0 M€ de chiffre d'affaires, soit 4% du total du Groupe.

2.2.2. Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé de l'exercice 2009 (part du Groupe) représente 31,9 M€, soit 5,2% du chiffre d'affaires, en forte progression par rapport à l'exercice précédent où il représentait 18,0 M€ et 3,9% du chiffre d'affaires.

<i>en millions d'euros</i>	2009	2008
Marge nette	36,7	20,4
Paiements en actions	(2,2)	(1,0)
Résultat de cession des actifs	0,8	(0,3)
<i>Produits financiers</i>	1,9	4,7
<i>Charges financières</i>	(2,3)	(5,3)
Résultat financier	(0,4)	(0,6)
Mises en équivalence	3,8	4,1
Impôts	(6,4)	(4,6)
Intérêts minoritaires	(0,4)	0,0
Résultat Net - Part Groupe	31,9	18,0

Les paiements en actions représentent une charge de 2,2 M€ au titre de l'exercice 2009. Ce poste du compte de résultat correspond à l'attribution gratuite d'actions de la Société à ses salariés, à l'attribution d'actions de performance et/ou d'offres de souscription d'actions du groupe VINCI (stock-options) ainsi qu'au Plan d'Épargne Groupe (PEG) VINCI. Cf. *Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009 (notes n°3 et n°13.2)*.

Le résultat de cession des actifs représente un profit sur l'exercice de 0,8 M€.

Les produits financiers ont atteint 1,9 M€ au 31 décembre 2009. Ils sont constitués principalement de la rémunération de la trésorerie du Groupe, restée largement excédentaire sur l'exercice. La trésorerie d'ouverture était positive de 181,3 M€ ; elle était de 189,2 M€ à la clôture de l'exercice 2009. Les charges financières, quant à elles, sont en baisse par rapport à l'exercice précédent (2,3 M€ en 2009 contre 5,3 M€ en 2008). Elles correspondent principalement aux différences positives et négatives de change (réalisées ou latentes), à la valorisation des options de change à la juste valeur, ainsi qu'aux charges d'emprunts bancaires classiques ou de crédit-bail. Le résultat financier de l'exercice 2009 ressort ainsi à -0,4 M€, en légère amélioration (de 0,2 M€) par rapport à l'exercice précédent (-0,6 M€). Cf. *détail présenté dans l'Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009 (notes n°16 et n°20)*

Les résultats sur sociétés mises en équivalence représentent un profit de 3,8 M€. Ils proviennent principalement des contributions sur l'exercice 2009 des groupes Doris (spécialisé en ingénierie *offshore* et détenu à 20% par le Groupe) et GEOSTOCK (spécialisé en stockage souterrain et détenu à hauteur de 25% par le Groupe). Cf. détail présenté dans l'Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009 (note n°8.3).

La ligne « impôts » est constituée par les impôts sur les bénéfices de l'ensemble des entités du Groupe, en France et à l'étranger. Par rapport à l'exercice précédent, la charge d'impôt est en augmentation, en lien avec l'accroissement du résultat courant avant impôts significativement plus important qu'en 2008. Cf. détail présenté dans l'Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009 (note n°21).

2.2.3. Trésorerie consolidée

en millions d'euros	2009	2008
EUR - Euros	128,6	146,3
USD - Dollars des États-Unis	31,8	16,2
ZAR - Rands d'Afrique du Sud	8,6	2,8
QAR - Rials du Qatar	6,5	-
DZD - Dinars d'Algérie	5,3	5,8
Autres devises	8,3	10,2
Total Trésorerie	189,2	181,3

La trésorerie consolidée à la clôture de l'exercice s'inscrit en augmentation de +7,9 M€ par rapport au 31 décembre 2008, date à laquelle elle avait déjà atteint un niveau relativement élevé (il est rappelé que des avances significatives sur des contrats faiblement avancés avaient été reçues sur la fin de l'année 2008). Cette bonne progression aura été réalisée après prise en compte de la distribution de dividendes à hauteur de 6 M€ et des flux sortants liés aux opérations d'investissement (acquisition de participations consolidées) effectuées en 2009. Cf. Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009, Tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie libellée en Rands sud-africains et en Rials du Qatar occupe une proportion plus significative que l'année dernière qui est directement liée à l'exécution de contrats importants par SPIECAPAG en Afrique du Sud (construction d'un *pipeline* multi-produits pour Transnet entre Johannesburg et Durban) et par ENTREPOSE Contracting (projet de stations de pompage d'eaux usées à Doha).

3. PROGRÈS RÉALISÉS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

L'année 2009 aura été marquée par une activité plus intense qu'en 2008, que ce soit en termes de livraison de projets, d'activité commerciale ou d'élargissement du savoir-faire du Groupe au travers notamment de la création de la nouvelle ligne de métier « SERVICES ». Tous les segments d'activité ont contribué à cette progression.

Certaines difficultés inhérentes aux métiers du Groupe ont été rencontrées sur des contrats en phase terminale. Le Groupe, conformément à sa politique, a mis en œuvre les moyens nécessaires pour les traiter au mieux et a enregistré dans ses comptes, le cas échéant, les surcoûts correspondants, notamment dans les provisions pour risques et charges. Les améliorations liées à ces actions sont attendues au cours de l'exercice 2010.

Le Résultat net à la clôture est toutefois en ligne avec les prévisions budgétaires, et en accroissement par rapport à 2008, récompensant ainsi la gestion prudente par le Groupe de ses affaires.

3.1. Pertes à terminaison sur contrats

La variation des provisions pour pertes à terminaison représente une dotation nette de 1,4 M€. Le solde de ces provisions passe de 0,8 M€ au 31 décembre 2008 à 2,2 M€ à la clôture de l'exercice 2009.

3.2. Litiges et contentieux

3.2.1. Reganosa - Litige Tractebel Gas Engineering (TGE)

Suite à la retenue par TGE du paiement du solde des travaux dans le cadre du projet REGANOSA en Espagne, la Société a introduit une demande d'arbitrage devant la CCI le 6 mars 2008, en vue d'obtenir le règlement des sommes contractuellement dues, soit 4,0 M€.

En réponse, TGE a introduit le 11 mars 2008 une demande d'arbitrage devant la CCI à l'encontre de la Société en vue d'obtenir le paiement d'une somme de 13,2 M€ qui représenterait à la fois des coûts non pris en charge par la police d'assurance TRC au titre de l'incendie survenu en octobre 2006 sur un des réservoirs, ainsi que des dépenses engagées consécutivement par TGE.

Un tribunal arbitral a été constitué. La Société a demandé la jonction des deux procédures arbitrales ainsi que le transfert du siège du tribunal de Londres à Bruxelles, ce qui a été accepté par la partie adverse.

Le 16 mars 2009, la Société a déposé son mémoire en demande. Plusieurs audiences se sont tenues au cours de l'exercice. Le 19 février 2010, chaque partie a remis ses « *post-audience submissions* ». Les parties ont jusqu'au 30 avril 2010 pour transmettre leurs commentaires.

A ce jour, aucune décision n'a été rendue. Sauf modification du calendrier prévu, une décision arbitrale pourrait intervenir au cours du deuxième semestre 2010.

Le Groupe considère les arguments de TGE comme infondés. Toutefois, par prudence, les créances (impayées depuis fin 2007) ont été dépréciées en totalité, soit une incidence de 4,0 M€ sur l'exercice 2009.

3.2.2. Litiges douaniers et fiscaux en Algérie

Dans le cadre d'une affaire achevée en 2006, le Groupe s'est vu notifier des redressements fiscaux au titre de ses activités en Algérie sur les périodes 2003 à 2007. Le Groupe intervenait alors au sein d'un GEIE à part égale avec un partenaire. Parallèlement subsiste un contentieux douanier sur cette même affaire, relatif à une vente de matériel sur le sol algérien.

Pour couvrir ces risques, le Groupe a constitué au 31 décembre 2008 des provisions d'un montant total de 9,6 M€ représentant 50% des notifications douanières et fiscales, c'est-à-dire à hauteur de sa quote-part dans le GEIE.

La ré-estimation du redressement fiscal a abouti à une réduction de la provision au 31 décembre 2009 d'un montant de 1,2 M€. Parallèlement, le GEIE a également payé une somme de 1,2 M€ à l'administration algérienne à titre de garantie dans le cadre de l'ouverture du contentieux.

Concernant le litige douanier, l'affaire est toujours en cours devant la Cour Suprême.

Le Groupe considère que les positions des administrations algériennes sont contestables et poursuit ses discussions en vue d'un règlement favorable de ces litiges. Les comptes du Groupe au 31 décembre 2009 intègrent une provision d'un montant de 8,4 M€ pour couvrir l'ensemble de ces risques.

3.2.3. Bras Panon

En février 2001, en vue de la conception et la réalisation de la station d'épuration de Bras Panon, sur l'île de La Réunion, une convention de groupement conjoint était signée entre SPIECAPAG Réunion et un partenaire spécialiste des activités d'épuration.

Des dysfonctionnements sont apparus au niveau du système d'iltration des eaux traitées et, en septembre 2005, la commune de Bras Panon a introduit une requête en référé expertise auprès du Tribunal de Saint-Denis de La Réunion. Une ordonnance nommant un expert a été rendue le 8 novembre 2005. Une visite sur le site a eu lieu avec l'ensemble des intervenants. Aucune déclaration de sinistre n'a été établie. Les assureurs, interrogés depuis, opposent la prescription biennale.

Le 12 novembre 2008, l'expert a déposé un pré-rapport dans lequel il évalue le coût des réparations à 1,1 M€. Fin novembre 2009, la commune de Bras Panon a introduit un recours et demande l'indemnisation du préjudice, ainsi que la prise en charge des frais d'expertise et de contrôle.

SPIECAPAG Réunion a été cédée par le Groupe en juillet 2008 à VCFI (groupe VINCI) mais le Groupe conserve la responsabilité de cette affaire. Le Groupe conteste les conclusions du rapport de l'expert et réclame une contre-expertise.

Dans les comptes au 31 décembre 2009, la provision constituée en 2008 d'un montant de 1,1 M€ a été conservée.

3.2.4. Agadir

Dans le cadre d'un chantier exécuté en 2005 au Maroc pour la Régie d'Assainissement d'Agadir (RAMSA), le client a déposé une réclamation suite à des fuites constatées sur le *pipe* à terre en 2009.

GEOCEAN a fait procéder à la réalisation de deux expertises, l'une par un bureau d'études marocain et l'autre par un bureau international. Une surveillance de la partie terrestre du *pipe* a également été mise en œuvre.

A ce stade, les responsabilités ne sont pas clairement déniées. Il semble, en effet, que les effluents circulant dans le *pipe* soient d'une nature plus corrosive que ce que prévoyaient les spécifications techniques du projet.

Une rencontre avec le client s'est tenue en février 2010.

Les coûts de réparation sont estimés à 3,2 M€. Par prudence - et dans l'attente de l'issue des discussions en cours avec le client - GEOCEAN a constitué une provision de 1,6 M€ dans les comptes au 31 décembre 2009 correspondant à un partage des coûts à hauteur de 50% avec son partenaire SOMAGEC qui était intervenu conjointement dans la réalisation de cette affaire.

3.2.5. Tchad - Cameroun

Entre 2000 et 2002, le Groupe a réalisé un chantier pour le groupe ESSO dans le cadre du projet *Chad Cameroon Pipeline*. Il s'était associé pour cette opération à un partenaire dans le cadre d'une Joint-Venture intégrée.

Un sous-traitant du partenaire prétend que celui-ci ne l'a pas dédommagé pour des frais qu'il aurait supportés en 2002 en vue de la réalisation de prestations.

En 2007, ce sous-traitant a déposé à l'encontre du client une demande de « saisie conservatoire de créances entre les mains d'un tiers ». En 2008, il a également déposé une requête aux fins de paiement de créances et des dommages. Une audience s'est tenue en 2009, au cours de laquelle il a demandé la condamnation du client à lui payer l'équivalent de 2,8 M€ (créances et dommages-intérêts).

A ce stade, le Groupe n'est pas impliqué dans la procédure devant les tribunaux, mais pourrait le devenir indirectement ; le client s'estime en effet indûment poursuivi et a rappelé à la Joint-Venture certaines dispositions contractuelles pouvant lui permettre de se retourner contre elle en cas de condamnation. C'est pourquoi, par prudence, la demande du plaignant a fait l'objet d'une provision à hauteur de la quote-part du Groupe au sein de la Joint-Venture (50%) soit 1,4 M€.

4. INFORMATION SUR LES CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Montant global de certaines charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI

Le montant des charges visées à l'article 39-4 du CGI est de 4 475,28 € pour l'exercice 2009. L'impôt correspondant s'élève à 1 491,76 €.

Réintégration du montant de certaines dépenses (selon l'art. 39-5 et 54 quarter du CGI) dans les bénéfices imposables à la suite d'un redressement fiscal définitif

Il n'y a pas de charges de cette nature dans les comptes de la Société.

5. IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITÉ

La Société et le Groupe poursuivent une politique dynamique en matière de gestion de la protection de la santé, de la sécurité au travail et de l'environnement ainsi qu'en matière de qualité.

5.1. Informations sur la Société

5.1.1. Effectifs

Au 31 décembre 2009, l'effectif de la Société était de 274 salariés, se décomposant comme suit :

- cadres : 206,
- employés : 68,
- ouvriers : 0.

Au cours de l'exercice 2009, la Société a embauché 60 personnes dont 45 en contrat à durée indéterminée et 15 en contrat à durée déterminée.

Au cours de l'exercice 2009, 42 personnes ont quitté la Société :

- 3 pour cause de licenciement,
- 14 pour cause de démission,
- 2 pour cause de mutation intragroupe,
- 9 pour cause de départ en retraite,
- 1 pour cause de départ pendant la période d'essai,
- 3 suite à fin de chantier,
- 10 pour fin de CDD.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas enregistré d'heure supplémentaire.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a employé en moyenne 6 personnels intérimaires.

Au cours de l'exercice écoulé il n'y a pas eu de plan de réduction des effectifs.

5.1.2. Organisation du temps de travail

Depuis le 1^{er} avril 2000, il existe un accord sur le temps de travail dans la Société.

Le temps de travail est de 38 heures par semaine et les employés bénéficient de 11 jours de RTT par an.

5.1.3. Absences

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a enregistré 3 101 jours d'absence (maladie, maternité, accident) dont :

- 2 893 jours dus à la maladie,
- 208 jours en raison de maternité,
- aucun jour consécutif à un accident de travail.

5.1.4. Rémunérations

Les rémunérations comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent à 16 727 K€ auxquels s'ajoutent 9 943 K€ de charges sociales, pour les salariés de droit français.

Depuis le 18 novembre 2003, il existe un accord de participation dans l'entreprise. Il n'y a pas eu de Participation des Salariés comptabilisée au titre de l'exercice 2009.

5.1.5. Relations professionnelles

Ont été conclus au sein de la Société au cours de l'exercice 2009 :

- un accord sur la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) ;
- un accord d'intéressement ;
- un accord sur les dispositions en faveur de l'emploi des *seniors*.

5.1.6. Formation

Au cours de l'exercice écoulé, 308 stagiaires employés par la Société ont bénéficié de 904 journées de formation, ce qui a représenté un investissement de 510 K€, charges sociales incluses.

5.1.7. Travailleurs handicapés

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a employé 2 travailleurs handicapés.

5.1.8. Œuvres Sociales

Les dépenses d'œuvres sociales de la Société au cours de l'exercice écoulé se sont élevées à 94 K€. Une crèche interentreprises d'une capacité de 4 berceaux a vu le jour en 2009.

5.1.9. Sous-traitance

La Société peut avoir recours à la sous-traitance pour des activités techniques requérant une expertise spécifique et non disponible en interne, et également sur les travaux de montage & construction, qui sont généralement sous-traités à des entreprises implantées localement.

5.2. Informations sur le Groupe

5.2.1. Effectifs

L'effectif moyen permanent du Groupe sur l'exercice se décompose comme suit :

	Effectif moyen permanent
ENTREPOSE Contracting	255
ENTREPOSE Algérie	37
DELATTRE BEZONS Nigeria	34
CMP Dunkerque	83
GEOCEAN	53
SPIECAPAG	141
SPIECAPAG Régions Sud	112
NUMRS	44
Autres filiales	85
Total	844

Répartition de l'effectif moyen permanent du Groupe par catégorie :

	2009
Cadres	452
Employés et agents de maîtrise	276
Ouvriers	116
Total	844

5.2.2. Développement professionnel, formation et motivation

Les performances et le développement du Groupe dépendent essentiellement de collaborateurs qualifiés ayant les capacités techniques, managériales, commerciales et l'expérience nécessaires au succès de la réalisation de ses projets. De surcroît, l'environnement particulièrement concurrentiel en matière de ressources humaines du secteur d'activité dans lequel évolue le Groupe conduit à renforcer une politique dynamique de gestion des ressources humaines centrée sur le développement des compétences et le maintien du meilleur niveau de motivation.

A ce titre, la pratique – étendue depuis deux ans à l'ensemble des filiales du Groupe – de l'entretien d'objectifs, d'évaluation des performances individuelles et de développement professionnel s'est traduite par la mise en place d'un plan de formation dont le budget s'élève à 4,5% de la masse salariale.

Par ailleurs, ont été signés au cours de l'exercice dans plusieurs sociétés du Groupe, plusieurs accords et plans d'actions dans les domaines de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) et dans le domaine des mesures en faveur de l'emploi des seniors. En outre, un dispositif de tutorat a été mis en place pour renforcer la transmission des savoirs et ainsi assurer la capitalisation sur l'expérience acquise, garante du professionnalisme des équipes. L'intégration des collaborateurs les plus jeunes et leur motivation s'en trouvent ainsi améliorées.

5.2.3. Initiatives sociétales

En matière de responsabilité sociétale, le Groupe a analysé la création du premier GEIQ² dans la Métallurgie. Cette initiative a vu le jour grâce au support de sa filiale CMP Dunkerque et d'autres partenaires et intervenants (GEIQ, BTP Nord-Pas de Calais, UIMM, Entreprendre Ensemble, DDTEFP, ...).

En outre, un contrat de mixité sociale a été signé en vue de permettre au personnel féminin un accès professionnel aux métiers de la chaudronnerie lourde chez CMP Dunkerque.

5.2.4. Actions gratuites et intéressement

Afin d'associer ses collaborateurs aux succès et résultats du Groupe, des initiatives ont été engagées ou poursuivies au cours de l'exercice.

En juin 2009, l'ensemble des filiales françaises (hors CAPTRADE, car ayant intégré le Groupe postérieurement) ont conclu avec les représentants du personnel un accord d'intéressement fondé sur la progression du chiffre d'affaires, du résultat et de la performance en matière de sécurité. Six accords ont été signés au cours de l'exercice.

Par ailleurs, il convient de mentionner également la politique de distribution d'actions gratuites à l'ensemble du personnel mise en œuvre par le Groupe (cf. *Informations sur l'actionnariat salarié au paragraphe D ci-dessous*).

6. EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ HDI

La filiale SPIECAPAG a fait l'acquisition le 8 janvier 2010 de la société Horizontal Drilling International (HDI). Société créée en 1984 et spécialisée dans les travaux de forages horizontaux dirigés, HDI a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 12,3 M€ et devrait réaliser en 2009 un chiffre d'affaires de 15 M€ environ. Cette acquisition stratégique permet d'étendre l'expertise du Groupe dans la pose de canalisations en zones sensibles. L'activité de HDI sera consolidée dans les comptes du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2010. Cf. *Annexe aux comptes consolidés, note n°24*.

² Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification.

AUGMENTATION DE CAPITAL

Le capital de la Société a été augmenté d'un montant de 49 297 €, conséquence de l'attribution déductive aux salariés de 49 297 actions de la Société. Ce plan d'attribution gratuite d'actions a été décidé par le Conseil d'administration le 22 février 2008, sur le fondement de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale Mixte du 8 juin 2007.

A la suite de cette augmentation, le montant du capital social a été porté à 5 164 310 €.

7. STRATÉGIE, RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ ET LE GROUPE SONT CONFRONTÉS

7.1. Stratégie ayant influé sur les opérations du Groupe

Le Groupe a choisi de se spécialiser sur des niches géographiques et technologiques qui lui permettent avec efficacité de remporter et de réaliser des contrats tout en ayant des capitaux propres plus limités que ceux des grandes entreprises du secteur.

Par ailleurs, le Groupe ne s'engage contractuellement qu'après avoir acquis la certitude de la solvabilité de son client ou de la mise en place effective d'un financement dédié au projet. Le Groupe est également attentif aux modalités de financement des affaires au cours de leur réalisation, pour faire en sorte d'avoir toujours une trésorerie positive ou au moins neutre et réduire ainsi son exposition financière.

Enfin, dans le but de limiter au maximum son exposition au risque de change, le Groupe privilégie, dans la négociation de ses contrats, l'obtention d'une partie la plus importante possible en devise forte, et dans la mesure du possible en euros. Toutefois, une autre devise forte pourra, le cas échéant, être privilégiée par rapport à l'euro, lorsque la majorité des dépenses associées au contrat sera libellée dans une autre devise que l'euro, en pratique, majoritairement le dollar américain ou la livre sterling.

7.2. Facteurs affectant l'activité

7.2.1. Chiffre d'affaires

L'activité du Groupe dépend en grande partie du niveau d'investissement des compagnies pétrolières et gazières en matière d'exploration, de développement et de production. Le chiffre d'affaires du Groupe repose principalement sur un nombre relativement restreint de grands contrats. L'obtention de commandes importantes ne se traduit pas par une augmentation équivalente du chiffre d'affaires de l'exercice en cours. La durée moyenne d'exécution des contrats est en effet de 2 à 3 ans.

Le Groupe comptabilise la grande majorité de son chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement par les coûts autorisée par la norme IAS 11, relative aux contrats de construction.

Cette méthode peut générer des décalages temporaires entre la facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires. Lorsque la méthode de l'avancement est utilisée, celle-ci est appliquée depuis son démarrage jusqu'à sa « réception provisoire » signée par le client.

La répartition du chiffre d'affaires entre, d'une part, les contrats relevant de la norme IAS11 et, d'autre part, les autres contrats, est donnée dans l'*Annexe aux comptes consolidés*, pour les années 2008 et 2009.

7.2.2. Résultat opérationnel et financier

AVANCEMENT

Dans la majorité des cas, les prix des contrats que le Groupe exécute sont fixés de manière forfaitaire. De ce fait, la marge que dégage le Groupe sur une affaire donnée résulte de la différence entre le coût effectif d'exécution du contrat et le prix contractuel payé par le client au titre de ce contrat. Le Groupe a une politique prudente d'estimation des coûts d'exécution des contrats et des recettes contractuelles. Les améliorations potentielles, notamment celles qui sont liées au résultat des négociations engagées avec le client, ne sont constatées dans les comptes que lorsqu'elles sont définitivement acquises.

Le résultat opérationnel du Groupe est directement et principalement lié à la marge dégagée sur les affaires selon la méthode de l'avancement. Toutefois, lorsque la marge projetée à terminaison sur une affaire est négative, l'intégralité de la perte anticipée est reconnue dans le résultat opérationnel, quel que soit le taux d'avancement à la clôture de l'exercice social.

Les affaires en « réception provisoire » ou en « réception mécanique » (*mechanical completion*) font l'objet, le cas échéant, de dotations aux provisions et charges à payer pour travaux restant à exécuter, afin d'obtenir la levée des réserves qui peuvent être émises par les clients. Ces provisions et charges à payer sont reprises au gré des travaux effectués, et définitivement reprises lors de la « réception définitive » constatant la levée des dernières réserves.

CHANGE

Les activités du Groupe sont sensibles aux variations des taux de change, principalement entre l'euro et le dollar américain. L'essentiel des facturations est réalisé en euros et en dollars américains.

La politique de couverture du Groupe vise à minimiser l'effet du change sur la rentabilité globale.

Pour couvrir ses risques de change, le Groupe s'efforce de faire correspondre les devises de facturation et de dépense chaque fois que cela est possible.

Pour ses positions de change résiduelles, le Groupe a recours à des contrats de couverture, dont la valorisation à la clôture est reconnue en résultat et/ou en capitaux propres. Généralement, la couverture est mise en place dès l'obtention du contrat.

Afin de couvrir les dépenses futures en devises étrangères sur les contrats en cours, le Groupe peut être amené à détenir des positions en devises non couvertes qui peuvent entraîner des pertes et gains de change. Ces éléments sont comptabilisés en résultat financier.

Le résultat financier tient également compte des variations de change constatées lors des transactions en devises étrangères ou provenant de la conversion des comptes bancaires en devises à la clôture.

7.3. Gestion des risques

La gestion des risques est au cœur du métier du Groupe qui conçoit, achète, construit et met en service pour des clients internationaux et dans le monde entier des unités de traitement, de stockage, et de transport d'hydrocarbures et de gaz, ainsi que des ouvrages en *offshore* peu profond. Au travers de ses nouvelles activités SERVICES, le Groupe assure des prestations de mise en service, de maintenance, d'inspection et d'approvisionnement d'équipements et produits.

Les risques présentés ci-dessous sont analysés au niveau de la Société ENTREPOSE Contracting, mais trouvent à s'appliquer au niveau du Groupe dans sa globalité. Il n'existe pas d'autre risque Groupe identifié à ce jour qui ne serait pas exposé et analysé ci-dessous.

Ces risques se présentent en quatre grandes familles, que sont :

- les risques économiques ;
- les risques liés à l'exécution des contrats ;
- les risques environnementaux ;
- les risques financiers.

Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

7.3.1. Risques économiques

RISQUE LIÉ À LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE MONDIALE

L'activité de la Société et du Groupe est étroitement liée aux investissements des compagnies pétrolières dans l'exploration-production d'hydrocarbures (pétrole ou gaz), et dans leur transport. Ces investissements sont en partie liés aux prix de ces matières premières sur les principales places financières internationales.

En raison de la crise financière actuelle et du ralentissement économique mondial, les prix des hydrocarbures ont fortement varié au cours des deux dernières années. La crise a influencé le calendrier des compagnies pétrolières. De ce fait, au cours des derniers mois, le Groupe a observé des décalages sur les décisions d'investissements de la part de ses clients. Si cette situation devait perdurer sur une longue période, certains investissements des compagnies pétrolières et gazières pourraient être amenés à être décalés dans le temps ou remis en cause, dans la mesure où leurs prix de revient deviendraient supérieurs à leurs seuils de rentabilité.

Néanmoins, malgré ce contexte difficile, compte tenu d'un carnet de commandes significatif, le Groupe conserve une bonne visibilité sur ses perspectives d'activité pour l'année 2010.

RISQUE COMMERCIAL

L'activité traditionnelle de la Société s'exerce auprès d'un nombre restreint de clients souvent associés aux compagnies pétrolières et gazières internationales. Une difficulté rencontrée au cours d'un projet est susceptible de limiter les opportunités dans le pays concerné et de porter atteinte à la notoriété du Groupe.

Ces difficultés inhérentes au secteur ont permis à la Société et au Groupe de mettre en valeur sa réactivité et sa créativité et de générer des opportunités commerciales.

RISQUE LIÉ À LA CONCURRENCE

Les concurrents du Groupe comprennent de grandes sociétés internationales telles que Saipem, Halliburton et Technip, dont la taille et les ressources en capitaux dépassent celles du Groupe.

La taille du marché, le choix du Groupe de se spécialiser sur des niches géographiques et technologiques alliés à son expérience, à sa proximité des clients et sa souplesse d'adaptation, lui permettent de tirer avantage de cet environnement concurrentiel.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Clients

La Société peut être exposée dans le cadre de son activité traditionnelle à une défaillance ou à un défaut de paiement d'un client, tant au cours de la réalisation du projet que lors de la livraison de l'ouvrage.

La Société ne s'engage contractuellement qu'après avoir acquis la certitude de la solvabilité de son client ou de la mise en place effective d'un financement dédié au projet.

Généralement, les clients de la Société sont des compagnies pétrolières et gazières de renommée internationale, telles que Total, BP, ExxonMobil, Shell, Statoil, Chevron ou des indépendants reconnus comme ConocoPhillips, Talisman ou encore des opérateurs nationaux avec lesquels elle entretient des relations commerciales de longue date comme NGT au Royaume-Uni, NNPC au Nigeria ou Sonatrach en Algérie.

Dans d'autres cas, la Société est à même d'accompagner ses offres de propositions de financement sous forme de crédit acheteur ou de crédit financier mis en place avec l'aide de ses banques partenaires.

Enfin le mode opérationnel de la Société repose sur le versement d'acomptes ou d'avances lui permettant d'avoir le plus souvent une trésorerie positive et donc une exposition financière réduite.

Par ailleurs, plus récemment, le développement des activités SERVICES a élargi l'éventail traditionnel des clients vers le monde industriel (agroalimentaire, ciment,...) avec lesquels le montant unitaire des contrats reste peu significatif à ce jour, limitant ainsi pour le Groupe l'incidence financière qu'aurait une éventuelle défaillance de leur part.

Fournisseurs et sous-traitants

Pour la réalisation de ses contrats, le Groupe a recours à de nombreux fournisseurs et sous-traitants, dans des domaines aussi variés que l'ingénierie, l'électricité & instrumentation, la fourniture d'incorporables et d'équipements spécifiques, les moyens maritimes, le montage des installations, selon la nature de l'ouvrage réalisé par la Société ou le Groupe. La qualité de la prestation et le respect des délais négociés avec les fournisseurs sont des facteurs clés de réussite de chacun des projets de la Société.

La Société peut ainsi se trouver en risque contractuel avec son client en cas de défaillance d'un fournisseur ou sous-traitant important. Ce risque est exacerbé dans les conditions économiques qui prévalent au niveau mondial depuis le début de l'année 2008 et est pris très au sérieux par la Société.

Pour pallier ce risque, la Société ne s'engage qu'avec des fournisseurs et sous-traitants ayant fait l'objet d'une analyse portant notamment sur la solidité de leur structure financière. En outre, la Société veille, au cours de la réalisation de la prestation, à respecter les délais de règlement négociés, de façon à garantir aux fournisseurs un bon niveau de flux de trésorerie et à ne pas mettre en danger leur structure financière.

RISQUE LIÉ À LA VOLATILITÉ DU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES ET À L'INFLATION

À l'occasion de réponses à des appels d'offres, la Société négocie avec ses fournisseurs des clauses de stabilité des prix pour des durées compatibles avec celles de son offre. À défaut d'y parvenir, la Société négocie avec son client un ajustement du prix ou l'insertion de formules de révision des prix.

Plus généralement, la Société s'efforce, à la signature de ses contrats, de préciser ses hypothèses de taux d'inflation. La référence à ces hypothèses permet, en cas de variation significative constatée du taux d'inflation, d'entamer des négociations avec le Client en vue d'obtenir une compensation spécifique.

RISQUE POLITIQUE

Présente dans des pays où il existe des tensions ethniques, politiques ou religieuses qui peuvent avoir pour conséquence des retards de calendrier, des dommages à l'ouvrage ou des risques pour les personnes, la Société ne parvient pas toujours à faire prendre en charge ces risques par les clients.

Son expérience dans ces pays constitue toutefois un atout majeur pour lui permettre de gérer au mieux ces risques et de les limiter.

Par ailleurs, la Société pourrait être exposée temporairement à des difficultés pour détacher du personnel dans les pays concernés.

A cet égard, plusieurs dispositions permettent de réduire l'exposition de la Société, et en particulier :

- l'assurance Coface (ou équivalent auprès d'assureurs privés) sur les risques de fabrication et de crédit ;
- des procédures de sécurité des personnes et des sites ;
- des procédures de rapatriement ;
- et des assurances spécifiques.

7.3.2. Risques liés à l'exécution des contrats et interventions sur sites

RISQUES PROJETS ET CHANTIERS

En dehors des risques portant sur les matériels de construction faisant partie du patrimoine du Groupe (couverts par des assurances spécifiques), la réalisation des projets implique des risques pour les ouvrages existants appartenant au client, ainsi que pour l'ouvrage et les équipements objets du contrat avant réception par les clients, tels qu'un incendie, des événements naturels, des dommages accidentels ou les conséquences dommageables d'une erreur de conception ou de construction ou de matériaux.

L'ensemble de ces risques est systématiquement couvert à travers notamment une assurance *Tous Risques Chantiers* (TRC) souscrite par le client et/ou par la Société. Le plus souvent, les conditions et niveaux de garanties, les plafonds et les franchises applicables sont définis dans le contrat entre le client et la Société.

Le transport des équipements et autres fournitures nécessaires à la réalisation du projet fait l'objet d'assurances spécifiques souscrites par la Société.

RISQUE CONTRACTUEL

Toute l'activité de la Société repose sur des contrats, la plupart du temps soumis aux lois du pays de réalisation du projet ou du client, et généralement facteurs de risques ou de responsabilités pour la Société.

La Société a mis en place une politique contractuelle stricte visant à limiter ou à exclure son exposition, en refusant de supporter des risques qui dépassent son activité d'entrepreneur.

Ainsi, cette politique tend à :

- exclure les dommages indirects (pertes d'exploitation etc.) ;
- limiter sa responsabilité en matière de pollution accidentelle ;
- limiter sa responsabilité contractuelle sur l'ensemble du projet à un pourcentage du prix du contrat ;
- plafonner les pénalités de retard et de performance à un pourcentage acceptable du prix du contrat ;
- prévoir un ajustement du prix contractuel en cas de modifications législatives ;
- obtenir la protection d'une clause de force majeure (risques politiques, fait du prince) ;
- obtenir une clause d'arbitrage international.

RISQUE DE RETARD

Si la Société ne livre pas un projet dans le délai contractuel, elle s'expose à l'application de pénalités si le retard lui est imputable. Ce type de pénalités est généralement prévu au contrat. La Société s'attache à plafonner systématiquement le montant de ces pénalités et à contractualiser leur caractère libératoire.

L'expérience, le savoir-faire et les références de la Société établissent que le Groupe n'a que très rarement été exposé à des pénalités de retard.

Dans certains pays où les conditions climatiques peuvent modifier le calendrier d'un projet, notamment pour les activités en mer, le client prend parfois à sa charge le risque de retard en versant des indemnités de compensation.

RISQUE LIÉ À UNE RÉSILIATION ANTICIPÉE DE PROJETS

Dans les contrats signés par la Société, une disposition prévoit que le client dispose d'un droit de résiliation anticipée pour convenance. Il s'agit d'une disposition courante des contrats de construction. En pratique, ce pouvoir n'est que très rarement exercé dans les projets de production pétroliers et gaziers. En pareil cas, une disposition contractuelle prévoit *a minima* le remboursement à la Société de la totalité des coûts encourus et des frais de dédits éventuels.

RISQUE LIÉ À LA DÉFAILLANCE DES ÉQUIPEMENTS ACHETÉS

Les équipements clés achetés par la Société sont toujours fournis par des entreprises de taille significative et bénéficiant d'excellente réputation dans leur domaine d'activité. Les équipements livrés sont garantis. La Société négocie avec ses fournisseurs une période de garantie compatible avec celle de son propre contrat.

RISQUE DE PERTE DE PERSONNEL DANS LES FONCTIONS CLÉS ET DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

Le Groupe et ses performances dépendent d'un personnel qualifié ayant l'expérience et les capacités techniques et commerciales nécessaires à l'exécution de ses projets et au développement de son activité. Le marché des professionnels qualifiés dans les domaines d'activités du Groupe est concurrentiel et le Groupe pourrait rencontrer des difficultés pour embaucher ou conserver un personnel suffisamment qualifié afin de maintenir son rythme de développement. Pour réduire ce risque, le Groupe met notamment en œuvre une politique sociale d'intéressement et d'actionnariat attractive.

7.3.3. Risques humains et environnementaux

SANTÉ, SÉCURITÉ, SÛRETÉ

Le Groupe conduit ses activités de manière à préserver la santé et à garantir la sécurité et la sûreté de ses salariés et des personnes présentes sur les sites sur lesquels il intervient (entreprises extérieures, intérimaires, stagiaires et visiteurs).

Le Management de la Société est responsable de la prévention des accidents. Chaque responsable s'engage à respecter et à faire respecter, conformément à la Charte HSSE, les principes de la politique environnementale et toutes les règles, procédures et consignes applicables dans son secteur. Des formations régulières sont conduites auprès des salariés, afin de minimiser les risques d'atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement. Ces aspects font l'objet d'une attention particulière dans la sélection des sous-traitants.

POLLUTION

Dans les activités qu'il déploie, le Groupe vise à préserver l'environnement et s'appuie pour cela sur un système de management dédié.

Les lois relatives à l'environnement imposent des obligations en matière d'entretien et de remise en état des sites de production au cas où des contaminations seraient découvertes. Le Groupe dispose d'un seul site de production en France. A ce titre, le Groupe pourrait être impliqué dans des procédures qui pourraient entraîner des dépenses de mise en conformité et autres coûts. Aucun risque de ce type n'était toutefois identifié à la clôture de l'exercice.

RISQUES LIÉS À L'USAGE PASSÉ DE L'AMIANTE DANS L'ÉTABLISSEMENT DE DUNKERQUE

Il est attesté par un rapport d'un organisme de contrôle indépendant que l'amiante n'est plus utilisé dans les processus de fabrication de l'usine depuis 1990. Au cours de la période 1967-1990, l'amiante a pu être utilisé dans les processus de fabrication au sein de l'établissement de Dunkerque.

En 1995, à la suite du redressement judiciaire de la société ECMP et du plan de cession qui a suivi, CMP Dunkerque est devenue propriétaire de cet établissement. Celui-ci figure sur la liste des établissements classés « amiante » par les Arrêtés du Ministère du Travail, de la Sécurité Sociale et du Budget des 7 juillet 2000 et 19 mars 2001.

Le Groupe a fait analyser, par des experts indépendants, le risque, tant du point de vue actuariel que juridique, d'avoir à indemniser des personnels ayant travaillé au sein de l'établissement de Dunkerque et développant ultérieurement des symptômes de maladies professionnelles liées à l'amiante.

L'analyse juridique montre que, dans la mesure où CMP Dunkerque, actuel exploitant de l'usine, a démarré l'activité au 1^{er} janvier 1995, cette société ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences de l'utilisation de l'amiante antérieurement à cette date, le risque demeurant au niveau de la société ECMP pour la période antérieure à 1995.

Aucune provision n'a été constituée dans les comptes de CMP Dunkerque au titre du risque Amiante, le Groupe jugeant faible son exposition au risque sur ce sujet.

Par ailleurs, pour les autres filiales du Groupe, la situation est analysée au cas par cas.

Au 31 décembre 2009, les provisions au titre des maladies professionnelles liées à l'exposition à l'amiante s'élèvent à 300 K€ dans les comptes du Groupe.

7.3.4. Risques financiers

RISQUE DE VARIATION DE TAUX DE CHANGE

La devise de référence de la Société et du Groupe est l'euro.

Les contrats sont libellés prioritairement en monnaie de dépense et/ou en devises fortes (euros, dollars américains).

Le risque de change éventuel est traité contrat par contrat, et vise à identifier s'il subsistera à l'issue du contrat une marge dans une devise autre que l'euro.

En pareil cas, des couvertures peuvent être mises en place, soit au stade de l'offre via une assurance Coface, soit par des instruments financiers à terme une fois le contrat obtenu.

Ces couvertures visent à garantir :

- le règlement des dépenses prévisionnelles de l'affaire dans une autre devise que celle du contrat, d'une part ;
- la marge prévisionnelle à l'affaire en euros lorsque le contrat est libellé dans une autre devise, d'autre part.

RISQUE DE VARIATION DE TAUX D'INTÉRÊT

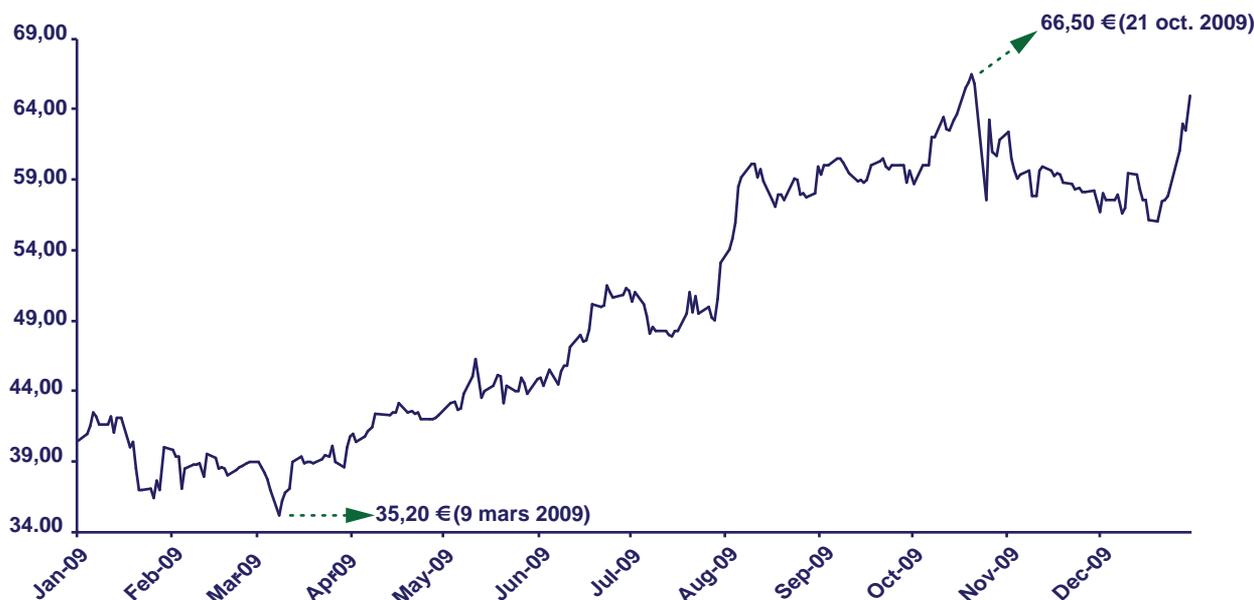
La trésorerie de la Société et du Groupe est placée en SICAV monétaires ou en dépôts à terme. Ces placements sont sensibles à l'évolution des taux Eonia et Euribor.

Au niveau du Groupe, l'endettement financier est à taux fixe. Cet endettement financier, d'un montant de 3 501 K€ à la clôture 2009 contre 4 199 K€ en 2008, est majoritairement composé d'emprunts et de crédits-bails sur le financement long terme d'équipements industriels.

RISQUES DE VARIATION DE COURS

Au titre de l'exercice écoulé, 545 587 titres ont été échangés, ce qui représente une moyenne mensuelle de 45 466 échanges.

Au cours de cet exercice, le titre, qui cotait 39,45 € le 31 décembre 2008, est passé à 64,90 € en fin d'exercice 2009, après une évolution retracée par le graphique ci-après :



Le cours le plus haut enregistré au cours de l'exercice écoulé se situe à 66,50 € le 21 octobre 2009 et le cours le plus bas à 35,20 € le 9 mars 2009.

La capitalisation boursière au 31 décembre 2009 ressortait à 331 964 K€.

8. EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

Comme évoqué au point 1.2 ci-dessus, le niveau du carnet de commandes au 1^{er} janvier 2010 reste significativement élevé (728 M€) et offre donc une bonne visibilité sur l'exercice à venir en termes d'activité.

L'exercice 2010 devrait également voir la montée en puissance du segment SERVICES dont l'activité sera réétée dans les comptes sur la base d'une année pleine. A plus long terme, compte tenu de la nature des opérations qu'elle réalise, cette ligne de métier sera propice à accroître la récurrence de l'activité, à pérenniser la présence chez les clients et à assurer un meilleur développement géographique, au profit du Groupe.

8.1. Entrée en carnet de commandes du contrat PNG

Au travers de sa filiale SPIECAPAG, le Groupe a annoncé en décembre 2009 avoir signé un contrat très significatif avec le client ExxonMobil pour la réalisation de l'ingénierie, des achats, de la construction et du pré-commissioning d'un réseau de pipelines d'environ 450 kilomètres en Papouasie Nouvelle Guinée. Les travaux devraient se dérouler jusqu'en début 2013. D'un montant supérieur à 500 M€, ce contrat sera intégré au carnet de commandes début 2010 venant ainsi renforcer la visibilité dont bénéficie le Groupe sur l'exercice à venir.

8.2. Protocole d'accord avec KMG

Au travers d'un consortium piloté par la filiale SPIECAPAG, un protocole d'accord a été signé pour l'engagement de négociations exclusives avec le Groupe KazMunayGas (KMG) en vue de la fourniture et de la pose d'un oléoduc au Kazakhstan.

La construction de cet oléoduc *onshore* s'inscrit dans le cadre de l'exploitation - en cours de développement - du gisement géant *offshore* de Kashagan (mer Caspienne) et de l'exportation d'une partie de la production disponible vers l'Europe par l'oléoduc Baku-Tbilissi-Ceyhan (« BTC ») qui relie la mer Caspienne à la Méditerranée à travers l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la Turquie.

Ce nouvel oléoduc sera composé d'une artère principale, d'une longueur de 761 kilomètres, de deux stations de pompage positionnées le long de cette artère, ainsi que d'oléoducs latéraux permettant l'acheminement de la production disponible du champ de Tengiz.

Si les négociations techniques et commerciales aboutissent, des perspectives intéressantes supplémentaires en termes d'activité pourraient se dessiner pour SPIECAPAG.

8.3. Veille économique et stratégique

Enfin, la Société et le Groupe continueront leur veille économique et stratégique et étudieront les dossiers de prises de participations afin de compléter leur offre de projets « clés en main » et de services.

9. ACTIVITÉ DU GROUPE EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au sein de la « Commission des Projets » et du « Conseil d'orientation » du CITEPH³, le Groupe poursuit sa politique de soutien à des projets de recherche, d'innovation et de développement, tels que :

- « *Produced Water* » - Etude d'un procédé d'extraction des hydrocarbures des eaux de production pétrolière, basée sur le procédé d'extraction des hydrocarbures des sables bitumineux ;
- « Modélisation des fuites accidentelles sur des installations de transport de CO₂ en régime critique » - Etude des mécanismes accidentels en surface, en interne, et en externe pour l'étude du risque toxique ;
- « Ancrage d'un terminal flottant de GNL » - Etude d'un système d'ancrage pouvant maintenir en position dans des zones protégées de faible profondeur un FSRU (*Floating Storage and Regaseification Unit*) ;
- « Prise d'eau de mer grands fonds » - Etudes de conception et de faisabilité de relevage d'eau de mer en grande profondeur.

En dehors du CITEPH, ENTREPOSE Contracting poursuit sa politique de R&D notamment sur les projets suivants :

- « *Geonav et Access Tool* » – Utilisation de la navigation dans l'image comme outil pour la maintenance d'installations industrielles distantes (sites difficilement accessibles) ;
- « Rapace et Vigirapace » - Etude et mise au point d'un engin volant destiné à l'inspection des ouvrages situés à des hauteurs importantes rendant l'accès aux équipements difficile ;
- « Epreuve hydrostatique à l'eau de mer » - Etude et résolution des problèmes de corrosion liés à la substitution de l'eau douce par de l'eau de mer dans les tests hydrostatiques des réservoirs de stockage, l'eau de mer étant une solution plus économique et inscrite dans la protection de l'environnement ;
- « Innocold » - Projet de création d'un centre de R&D dans la région de Dunkerque consacré aux technologies du froid à très basse température.

³ CITEPH : Concertation pour l'Innovation Technique dans l'Exploitation de la Production des Hydrocarbures

B. RÉPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTO-CONTRÔLE

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtième du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales :

	Au 31 déc 2009			Au 31 déc 2008		
	Actions	% Capital	% Droits de vote	Actions	% Capital	% Droits de vote
VINCI Construction Participations ⁽¹⁾	3 881 496	75,88%	72,31%	-	-	-
VINCI SA ⁽¹⁾	-	-	-	3 881 500	77,24%	77,39%
Sous Pacte d'actionnaires ⁽²⁾	227 728	4,45%	8,48%	227 728	4,53%	4,54%
SR Invest ⁽²⁾	89 772	1,76%	1,67%	-	-	-
Public	908 715	17,77%	17,53%	906 579	18,04%	18,07%
Auto Contrôle (PRA)	2 142	0,04%	-	4 274	0,09%	-
Autres actions d'auto-contrôle	5 160	0,10%	-	5 160	0,10%	-
	5 115 013	100,00%	100,00%	5 025 241	100,00%	100,00%

(1) Dans sa séance du 14 mai 2009 (D&I 209C0666), l'AMF a octroyé une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'Offre Publique visant les actions de la société ENTREPOSE Contracting reclassées par VINCI au profit de sa filiale indirecte, la société VINCI Construction Participations. Cf. déclaration de franchissement de seuils et information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique déclarés à l'AMF le 3 juin 2009 (D&I 209C0801 du 5 juin 2009 et D&I 209C0836 du 10 juin 2009).

(2) voir paragraphe M du présent Rapport.

Les Conseils d'administration des 22 février et 20 novembre 2008, sur autorisation des assemblées générales du 8 juin 2007 et 23 mai 2008, ont décidé l'attribution gratuite de 57 500 actions de la Société, soit 1,14% du capital de la Société, à l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe ainsi qu'à ceux de la filiale anglaise EIS, par le biais d'une augmentation de capital et à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans.

Le Conseil d'administration du 19 mars 2010 a constaté qu'au 1^{er} mars 2010, compte tenu des critères d'attribution définis lors du Conseil d'administration des 22 février 2008, 49 297 actions sur les 56 000 initialement attribuées ont été émises en faveur des salariés et des mandataires sociaux attributaires au sein des sociétés françaises, portant le total d'actions émises à cette date à 5 164 310 actions. Les actions devant être émises au profit des salariés de la filiale anglaise EIS seront émises au cours du deuxième semestre 2010.

Aucune des sociétés contrôlées par la Société ne détient d'actions de la Société.

C. RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR À TITRE PROVISOIRE

Lors de sa réunion du 30 juillet 2009, le Conseil d'administration de la Société a décidé de coopter la société VINCI Construction Participations, société en nom collectif au capital de 80 000 000 € ayant son siège social au 1 cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil Malmaison, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 494 256 142, en qualité d'administrateur à titre provisoire, en remplacement de VINCI SA, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Conformément aux dispositions légales, nous soumettons à votre approbation la ratification de cette nomination.

D. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social.

Au dernier jour de l'exercice écoulé, aucune action de la Société n'était détenue par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise.

Il est rappelé que le Conseil d'administration du 27 mai 2005, sur autorisation de l'Assemblée générale du 27 mai 2005, a décidé d'attribuer gratuitement 264 880 actions de la Société à certains cadres dirigeants du Groupe conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et a adopté le règlement d'attribution gratuite d'actions. Le 27 mai 2007, au terme de ce plan d'attribution, 259 720 actions représentant 5,17 % du capital de la Société, ont été ainsi acquises par certains cadres dirigeants du Groupe. A la clôture de l'exercice 2009, compte-tenu des droits des bénéficiaires à exercer leur clause de sortie, le nombre d'actions détenues a été réduit à 227 728 (cf. *paragraphe M*).

Par ailleurs, comme évoqué plus haut au paragraphe B, le Conseil d'administration du 22 février 2008, sur autorisation de l'Assemblée générale du 8 juin 2007, a décidé l'attribution gratuite de 56 000 actions de la Société, soit 1,11% du capital de la Société, à l'ensemble des salariés et certains mandataires sociaux des sociétés françaises du Groupe.

La législation en vigueur a permis aux salariés de la Société de verser une partie de ces actions gratuites sur le FCPE « Entreprise ENTREPOSE Contracting ». Le PEG « ENTREPOSE Contracting » a ainsi été réouvert pour la circonstance. Ce FCPE est actuellement investi jusqu'à 100% de son actif en actions VINCI et sera dès lors investi partiellement en actions ENTREPOSE Contracting et ce, jusqu'à concurrence de l'apport des salariés. Cette transformation potentielle du FCPE a été approuvée par l'AMF et a reçu l'agrément n°65019.

E. CHOIX DES MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Nous vous rappelons que la Direction générale de la Société est exercée par le Président du Conseil d'administration.

F. INFORMATION SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

1. RÉMUNÉRATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par notre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Les informations relatives aux rémunérations versées au cours des exercices 2007 et 2008 sont incluses par référence dans le Document de Référence 2008, n° D09-0441 en pages 122 et 123.

<i>en euros</i>	Rémunération brute	Dont : part variable	Dont : avantages en nature	Jetons de présence
Dominique Bouvier (PDG)	299 998	110 000	13 698	-
Philippe Barril (DGD)	235 404	105 000	13 661	-
Jean François Vaury (Adm.)	-	-	-	22 000
Jacqueline Lecourtier (Adm.)	-	-	-	22 000
Nicolas Mankowski (Adm.)	-	-	-	-
Jean Pierre Masset (Adm.)	-	-	-	22 000
VINCI SA (Adm.)	-	-	-	-
VINCI Construction Participations (Adm.)	-	-	-	-
Pierre Berger (Adm.)	-	-	-	-
Jean Marie Dayre (Adm.)	-	-	-	-
Raoul Dessaigne (Adm.)	-	-	-	-
Bruno Dupety (Adm.)	-	-	-	-

Les administrateurs non indépendants et représentant le groupe VINCI sont salariés du groupe VINCI et ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat d'administrateur de la société ENTREPOSE Contracting.

Il est en outre précisé qu'aucun des administrateurs reconnu comme non indépendant au titre de l'exercice 2009 n'a perçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de la Société.

Les rémunérations du Directeur général et du Directeur général délégué ont été arrêtées par le Conseil d'administration et ont fait l'objet de recommandations de la part du Comité des Rémunérations et des Nominations.

La rémunération du Directeur général est actuellement constituée d'une partie fixe, versée tous les mois sur 13,46 mois, et d'une prime annuelle, dont le montant peut aller jusqu'à 200 000 €, et arrêtée par le Conseil d'administration en fonction des résultats de la Société et des résultats personnels.

Par ailleurs, le Directeur général a bénéficié sur l'exercice d'avantages en nature à hauteur de 13 698 € correspondant à un véhicule de fonction ainsi qu'à une assurance garantie sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise. Il a également bénéficié en août 2009 de l'attribution gratuite d'actions à hauteur de 4 400 actions de la société VINCI SA et dont l'attribution définitive est assortie de conditions de performance, ainsi que de 11 000 options donnant droit à souscription d'actions de cette même société. La valeur de ces actions et options de souscription d'actions représente 199 298 €.

Aucune attribution d'actions gratuites ni d'options de souscriptions d'actions autres que celles indiquées ci-avant ou incluses par référence, n'ont été versées aux mandataires sociaux. Le Directeur général délégué – démissionnaire en septembre 2009 - a, quant à lui, bénéficié sur l'exercice d'avantages en nature à hauteur de 13 661 € correspondant à un véhicule de fonction ainsi qu'à une assurance garantie sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise.

Lors de sa réunion du 23 février 2010, le Conseil d'administration de la Société a pris connaissance des recommandations issues du Code MiddleNext sur le gouvernement d'entreprise des valeurs moyennes et petites sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et décidé, lors de sa séance en date du 19 mars 2010, de se référer dorénavant en matière de règles de gouvernement d'entreprise sur les rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux, aux dispositions dudit Code MiddleNext.

Le contrat de travail du Président directeur général actuel de la Société est suspendu.

2. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS

Figure ci-après la liste des mandats et fonctions du Directeur général (qui est également Président du Conseil d'administration), des administrateurs et du Directeur général délégué :

Nom	Mandats
Dominique Bouvier Président directeur général de la Société 61 ans Nationalité française - Administrateur de la Société <i>(Nommé par l'Assemblée générale en date du 4.05.2005. Fin de mandat lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010)</i> - Président du Conseil d'administration <i>(Nommé par le Conseil d'administration en date du 8.01.2008)</i>	Mandats en cours : FRANCE <u>Président du Conseil d'administration de :</u> - DELATTRE BEZONS - GEOCEAN - SPIECAPAG - CAPTRADE - MCO Services <u>Représentant permanent de :</u> - ENTREPOSE Contracting au Conseil d'administration de DORIS Engineering - ENTREPOSE Contracting au Conseil d'administration de GEOSTOCK Holding - ENTREPOSE Contracting au Conseil d'administration de NYMPHEA Environnement - ENTREPOSE Contracting au Conseil d'administration de CHALLENGER Special Oil Services <u>Président directeur général de :</u> - TMSI SA ETRANGER <u>Administrateur de :</u> - ENTREPOSE Industrial Services <u>Gérant de :</u> - DELATTRE BEZONS Tunisie <u>Chairman :</u> - ENTREPOSE Industrial Services <u>Représentant permanent de la société ENTREPOSE CONTRACTING :</u> - ENTREPOSE Algérie Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : FRANCE <u>Directeur Général :</u> - DELATTRE BEZONS ETRANGER <u>Administrateur de :</u> - ENTREPOSE Algérie
Philippe Barril Directeur général délégué de la Société 45 ans Nationalité française Non Administrateur <i>(Nommé par le Conseil d'administration en date du 6.03.2007 – Démission en date du 24.09.2009)</i>	Mandats en cours : Néant Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : FRANCE <u>Administrateur de :</u> - CMP Dunkerque ETRANGER <u>Administrateur de :</u> - ENTREPOSE Industrial Services – UK - DELATTRE BEZONS Nigeria – Nigeria - ENTREPOSE Algérie – Algérie

Nom	Mandats
<p>Jean-François Vaury</p> <p>Associé de la société Ciclad</p> <p>61 ans</p> <p>Nationalité française</p> <p>Administrateur</p> <p><i>(Nommé par l'Assemblée générale en date du 4.05.2005)</i></p>	<p>Mandats en cours :</p> <p><u>Administrateur de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - GPL Industrie - SIRAGA - CNIM <p><u>Représentant permanent de la société JOHES SAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CNIM - SUPERBA <p><u>Président de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - JOHES SAS - CICLAD Participations SAS <p><u>Membre du Comité Stratégique de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CARI FINANCE <p><u>Membre du Comité de Surveillance de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AXICORP - SUPERBA - SIKINOS - DP LOGICIELS <p><u>Directeur général de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - VALENS - CICLAD Gestion <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :</p> <p><u>Président directeur général de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - JOHES - CICLAD Participations - Kimolos <p><u>Président de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CICLAD Gestion - KRONOS <p><u>Directeur général / Administrateur de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CICLAD Gestion <p><u>Directeur général délégué de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CICLAD Gestion <p><u>Membre du Comité exécutif de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Financière ENTREPOSE <p><u>Représentant permanent de CICLAD SA / Administrateur de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - SIRAGA - GPL Industrie
<p>Jacqueline Lecourtier</p> <p>Directeur de l'Agence Nationale de la Recherche</p> <p>58 ans</p> <p>Nationalité française</p> <p>Administrateur de la Société</p> <p><i>(Nommée par l'Assemblée générale en date du 24.05.2006)</i></p>	<p>Mandats en cours :</p> <p>Néant</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :</p> <p><u>Directeur général de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Agence Nationale de la Recherche

Nom	Mandats
<p>Nicolas Mankowski</p> <p>Secrétaire général de VINCI Construction Filiales Internationales</p> <p>60 ans</p> <p>Nationalité française</p> <p>Administrateur de la Société</p> <p><i>(Nommé par l'Assemblée générale en date du 13.06.2005)</i></p>	<p>Mandats en cours :</p> <p>FRANCE</p> <p><u>Administrateur de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soletanche Bachy Entreprise <p>ETRANGER</p> <p><u>Administrateur de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bachy Soletanche Holdings (Europe) - Bachy Soletanche Holdings <p><u>Membre du Conseil de Surveillance de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Warbud <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :</p> <p>FRANCE</p> <p><u>Administrateur de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - SB 2006 - Sol Environment - Soletanche Etranger - Sol-Expert International - Sepicos-Perfosol - Solmarine - Soldata <p><u>Gérant de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soil Corporation SC - Société de Gestion Immobilière - Mobisol - Solval - SB 2005 <p>ETRANGER</p> <p><u>Managing Director :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soletanche Bachy Asia Holdings <p><u>Director :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soletanche Bachy USA - Nicholson Construction Cy.
<p>Jean-Pierre Masset †</p> <p>Avocat à la Cour</p> <p>73 ans</p> <p>Nationalité française</p> <p>Administrateur</p> <p><i>(Nommé par l'Assemblée générale en date du 13.06.2005)</i></p>	<p>Mandats en cours :</p> <p>Néant</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :</p> <p>Néant</p>
<p>VINCI CONSTRUCTION PARTICIPATIONS</p> <p>Représentée par Richard Francioli</p> <p>51 ans, nationalité française</p> <p>Administrateur</p> <p><i>(Coopté lors du Conseil d'administration en date du 8.06.2007)</i></p>	<p>Mandats de VINCI Construction Participations</p> <p>Mandats en cours :</p> <p>Néant</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :</p> <p>Néant</p> <p>Mandats de Monsieur Richard Francioli</p> <p>Mandats en cours :</p> <p>FRANCE</p> <p><u>Président de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - VINCI Construction <p><u>Administrateur de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soletanche Freyssinet <p><u>Représentant permanent de VINCI CONSTRUCTION au sein de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Doris Engineering - Co route

Nom	Mandats
	<p>ETRANGER <u>Director:</u> - VINCI PLC <u>Administrateur de :</u> - Compagnie d'Entreprises CFE <u>Mitglied des Aufsichtsrats :</u> - VINCI Deutschland Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : FRANCE <u>Président de :</u> - VINCI Networks <u>Gérant non associé :</u> - Dodin International <u>Représentant permanent de VINCI SA :</u> - ENTREPOSE Contracting ETRANGER <u>Président de :</u> - Warbud <u>Président du Conseil de surveillance :</u> - First Czech Construction Company - FCC <u>Membre du Directoire de :</u> - Warbud <u>Member of :</u> - SMP CZ</p>
<p>Pierre Berger</p> <p>Président de VINCI Construction Grands Projets</p> <p>41 ans</p> <p>Nationalité française</p> <p>Administrateur de la Société (Coopté lors du Conseil d'administration en date du 28.09.2007)</p>	<p>Mandats en cours : FRANCE <u>Président de :</u> - VINCI Construction Grands Projets - SOC 7 ETRANGER <u>Administrateur de :</u> - Janin Atlas Inc. (Canada) <u>Member of:</u> - QDVC (Qatar) <u>Représentant permanent de VINCI Construction Grands Projets dans :</u> - Campenon (Espagne) Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : FRANCE <u>Président de :</u> - Bleriot Participations - Dumez GTM <u>Directeur Général de :</u> - VINCI Construction Grands Projets <u>Administrateur de :</u> - GIE Stade Projet - Terre Armée Internationale - GIE Stade Construction <u>Gérant Non Associé :</u> - Sainrapt et Brice International A L'ETRANGER <u>Vice Chairman :</u> - QDVC <u>Director :</u> - Menard Geosystems <u>Représentant permanent de VINCI Construction Grands Projets / Administrateur de :</u> - Compagnie Internationale pour le Développement d'Infrastructure - Hydroplus - GIE EPCU 2000</p>

Nom	Mandats
<p>Jean-Marie Dayre</p> <p>Directeur Général Adjoint de VINCI Energies</p> <p>59 ans</p> <p>Nationalité française</p> <p>Administrateur de la Société</p> <p><i>(Nommé par l'Assemblée générale en date du 16.11.2007)</i></p>	<p>Mandats en cours :</p> <p>FRANCE Néant</p> <p>ETRANGER <u>Geschäftsführer de :</u> -VINCI Deutschland <u>Vorsitzender des Aufsichtsrats de :</u> - VINCI Energies Deutschland <u>Präsident du Verwaltungsrat de :</u> - ETAVIS AG <u>Membre du Verwaltungsrat de :</u> -ETAVIS AG</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :</p> <p>FRANCE Néant</p> <p>ETRANGER <u>Aufsichtsratsvorsitzender de :</u> - VINCI Energies Deutschland <u>Director :</u> - VINCI Energies Sweden AB - EMIL LUNDGREN <u>Vorsitzender des Aufsichtsrats :</u> - NICKEL <u>Alleinvertretungsberechtigt :</u> - CALANBAU Brandschutzanlagen - VINCI Energies Deutschland <u>Geschäftsführer :</u> - G+h Schallschutz - GFA Gesellschaft für Anlagenbau</p> <p>Hors du groupe VINCI</p> <p>FRANCE <u>Administrateur de :</u> - GTIE Thermique</p> <p>Hors du groupe VINCI</p> <p>ÉTRANGER <u>Geschäftsführer :</u> - G+H ISOLITE <u>Mitglied des Aufsichtsrats :</u> - Technik Maschinenbau Systeme</p>

Nom	Mandats
<p>Raoul Dessaigne</p> <p>Directeur de VINCI Construction</p> <p>59 ans</p> <p>Nationalité française</p> <p>Administrateur de la Société (Copté lors du Conseil d'administration en date du 28.09.2007)</p>	<p>Mandats en cours :</p> <p>FRANCE <u>Administrateur de :</u> - Soletanche Freyssinet</p> <p>ETRANGER <u>Mitglied des Aufsichtsrats :</u> - VINCI Deutschland</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :</p> <p>FRANCE <u>Administrateur de :</u> - Soletanche</p> <p>ETRANGER <u>Mitglied des Aufsichtsrats :</u> - VINCI Bautec <u>Member of Supervisory Board:</u> - WARBUD - FCC <u>Member:</u> - SMP CZ <u>Geschäftsführer:</u> - VINCI Deutschland - VINCI Services - VINCI Construction Deutschland <u>President of Supervisory Board:</u> - Hidepitö - AS ALKON <u>Director :</u> - Intermost - Novkol - SKE International Inc. <u>Membre du Conseil de Surveillance:</u> - WIEMER TRACHTE</p>

Nom	Mandats
<p>Bruno Dupety</p> <p>Président de Freyssinet</p> <p>54 ans</p> <p>Nationalité française</p> <p>Administrateur de la Société</p> <p><i>(Nommé par l'Assemblée générale en date du 16.11.2007)</i></p>	<p>Mandats en cours :</p> <p>FRANCE</p> <p><u>Président de</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Terre Armée Internationale - SMU-France <p><u>Directeur Général de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Soletanche Freyssinet <p><u>Gérant non associé de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Velizy Participations - FIS - Menard <p><u>Administrateur de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Soletanche Freyssinet <p>ETRANGER</p> <p><u>Chairman of :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Freyssinet Australia Pty - Freyssinet Asia Pacific Limited - Freyssinet Construction Asia - Freyssinet (UK) - Reinforced Earth Company (Canada) - Reinforced Earth Company (Eire) - The Reinforced Earth Company - Soil Nailing - Terre Armee K.K. <p><u>Chairman and Chief Executive Officer of :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - RE CO - Reinforced Earth (PVT) <p><u>Chairman and Director of :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Menard Soiltreatment <p><u>Chairman, President, Chief Executive Officer of:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ashgrove Holdings <p><u>Director & Managing Director of:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Menard Geosystems Singore Pte <p><u>Director of :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Freyssinet Australia Pty - Terre Armée Belgium - Freyssinet New Zealand - Freyssinet Insight Sewer Services Limited - Freyssinet Asia Pacific Limited - Freyssinet Construction Asia - Freyssinet Hong Kong - Freyssinet Korea Co - Freyssinet PSC (M) - Immer Pty - PSC Freyssinet (S) PTE - RE CO - The Reinforced Earth Company - Reinforced Earth - Reinforced Earth Pacific - Reinforced Earth Pty - Reinforced Earth Company - Reinforced Earth S.E.A. - Terre Armée K.K. - Reinforced Earth Insaat Proje Ve Tic As - Freyssinet Posten - Corrosion Control Services - Menard Bachy Pty

Nom	Mandats
	<ul style="list-style-type: none"> - Freypak (Private) - Nukem - Freyssinet Menard d.o.o. - Freyssinet Menard India Pvt - Freyssinet Norge <p><u>Président du Conseil d'administration de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Freyssinet Belgium - Freyrom - Freyssima - Freyssinet Canada Ltee <p><u>Administrateur de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Freyrom - Freyssinet YAPI SISTEMLERI SANAYI A.S. FREYSAS - Tierra Armada - Freyssinet Canada Ltee - Freyssinet - Terra Armata - Advitam Holdings Canada / Placements Advitam Canada Inc. - Freyssinet Menard Canada Inc. <p><u>General Manager of :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Freyssinet Pujiang (Shanghai) Cable Co <p><u>Gérant non associé de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Freyssinet International & Cie - Menard Polska <p><u>Gérant de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Freyssinet France <p><u>Präsident:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Hebetec Megasteel Ag - Hebetec Engineering <p><u>Représentant permanent de Soletanche Freyssinet au sein du Conseil d'administration :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - SCI TIVARAD
	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :</p> <p>FRANCE</p> <p><u>Président directeur général de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Menard Renforcement <p><u>Administrateur de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - PPC - Salvarem - Terre Armée Internationale - Menard Renforcement <p><u>Président de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - PPC - Freyssinet <p><u>Gérant non associé de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Freyssinet International & Cie - Société Civile des Brevets Henri Vidal - Compagnie des travaux et revêtements spéciaux <p><u>Gérant de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Freyssinet France <p>ETRANGER</p> <p><u>Directeur de</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Advitam Solutions <p><u>Président de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Freyssinet Menard Canada Inc. - 2744333 CANADA Inc. <p><u>Administrateur de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2744333 CANADA Inc.

3. SITUATION PERSONNELLE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle :

A la connaissance de la Société, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration, du Président directeur général, ou du Directeur général délégué.

De plus, aucun des membres du Conseil d'administration, ni du Président directeur général, ou du Directeur général délégué n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général.

Aucune condamnation par un tribunal n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société, du Président directeur général, ou du Directeur général délégué empêchant d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'aucun des membres et/ou personnes visées ci-dessus.

Absence de liens familiaux entre les mandataires sociaux, les dirigeants et/ou membres des organes d'administration :

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux, les dirigeants et/ou membres des organes d'administration.

Conflits d'intérêts au niveau des Organes d'Administration et de la Direction générale :

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, et les intérêts privés et/ou autres devoirs de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société, du Président directeur général, ou du Directeur général délégué.

4. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Dominique Bouvier, 61ans, Président directeur général

Diplômé de Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy en 1973, Dominique Bouvier a débuté sa carrière au sein du groupe Degremont, où il a été successivement Ingénieur de Projet Export (1974-1977), Chef de secteur de la zone Moyen-Orient (1980-1985), Directeur Général Degremont India (1986-1990), Directeur Europe (1990-1997) et en fin Directeur général adjoint Export Afrique / Amérique Latine / Europe (1997-1999).

Dominique Bouvier a ensuite rejoint le Groupe ENTREPOSE en tant que Directeur délégué développement en 1999, et est devenu Directeur délégué développement et International puis Directeur général délégué d'ENTREPOSE Contracting. Il a piloté avec Pierre Laborie l'opération de MBO réalisée en décembre 2002.

Dominique Bouvier est aussi Conseiller du Commerce Extérieur depuis 1988.

Membre du Comité exécutif, Dominique Bouvier est en charge de la direction de la Société, et supervise en direct les aspects de développement commercial et stratégique.

Jean-François Vaury, 61 ans, Administrateur

Normalien, Agrégé de Mathématiques, Jean-François Vaury a débuté sa carrière au sein du groupe Schlumberger en tant qu'ingénieur puis Directeur du Personnel. Il a par la suite rejoint le Boston Consulting Group en tant que consultant, avant d'être Directeur de Département à l'IDI (Institut du Développement Industriel). En 1988, il crée Ciclad dont il est aujourd'hui l'un des trois associés gérants.

Nicolas Mankowski, 60 ans, Administrateur

Diplômé d'H.E.C. (1970) et d'un Master of Science in Management, M.I.T., Boston, USA (1972).

En 1974, il commence sa carrière chez ETPM (Groupe GTM, maintenant VINCI) où il développe 26 ans d'expérience dans l'industrie de la construction de grands projets internationaux « Oil & Gas Offshore ». Il y occupe les postes suivants : contrôleur de gestion puis Secrétaire général du groupe ETPM.

En 2000, il devient Secrétaire général du groupe Solétanche Bachy, puis Secrétaire général de VINCI Construction Filiales Internationales.

Jean-Pierre Masset, 73 ans (décédé), Administrateur indépendant

Diplômé d'Etudes supérieures en Economie politique et en Sciences économiques, de l'Ecole nationale des langues orientales (arabe littéral) et de l'Institut national des langues orientales (russe), Jean-Pierre Masset a effectué la majeure partie de sa carrière comme conseiller d'Ambassade, puis comme Ambassadeur (Pakistan, Iran, Danemark), avant de rejoindre en 2002 le cabinet Branche, Masset & Associés, date à laquelle il obtient également le Certificat de spécialisation en droit des relations internationales du Barreau de Paris.

Jacqueline Lecourtier, 58 ans, Administrateur indépendant

Diplômée de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques (ENSIC – Nancy France), et de l'Université de Paris VI – Doctorat d'Etat ès Sciences Physiques (« Thermodynamique des gels et des phases greffés – Applications à la chromatographie en phase liquide »).

Après avoir été chargée de recherche au CNRS durant 8 années (de 1974 à 1981), Jacqueline Lecourtier entre à l'IFP (l'Institut Français du Pétrole) en 1981 en tant qu'ingénieur de recherche. Jacqueline Lecourtier a été de 2001 à 2006 Directeur Scientifique de l'IFP. Aujourd'hui, elle est Directrice Générale de l'Agence Nationale de la Recherche.

VINCI SA, représenté par M. Richard Francioli, 51 ans, Administrateur

Après des études à l'Ecole Supérieure de Commerce d'Angers (France), Richard Francioli est entré dans le groupe VINCI en 1983 et y a suivi un parcours professionnel débuté par un stage en VSNE sur le chantier de l'hôpital d'Ain Shams au Caire. Il a ensuite occupé au sein du Groupe les postes de Directeur régional Nord de SOGEA Construction, Directeur Province de SOGEA Construction et Président de VINCI Construction Filiales Internationales.

Il a été nommé Président de VINCI Construction en mars 2006 et membre du Comité exécutif de VINCI en juin 2006.

Bruno Dupety, 54 ans, Administrateur

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Bruno Dupety est titulaire d'un Master de Sciences de l'Université de Berkeley.

Il rejoint Freyssinet en 1999. Nommé Directeur Général en novembre 2001, il est Président de Freyssinet depuis juin 2002 et Directeur Général Adjoint de VINCI Construction depuis juin 2002.

Bruno Dupety est administrateur de la FNTF depuis 2006 et Président du SEFI depuis 2007.

Jean-Marie Dayre, 59 ans, Administrateur

Ingénieur ENSPM – Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs (Economie 1974) DEA de Chimie – Physique. Il intègre le Groupe VINCI Energies en 1989.

Pierre Berger, 41 ans, Administrateur

Ingénieur de l'Ecole Polytechnique et ingénieur des Ponts et Chaussées. Il a été nommé Président-Directeur Général, VINCI Construction Grands Projets en 2004.

Raoul Dessaigne, 59 ans, Administrateur

Diplômé de l'Ecole Polytechnique (1971) et de l'Ecole Nationale des Ponts & Chaussées (Civil – 1976).

Chevalier de l'Ordre National du Mérite et Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

G. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration.

Lors du transfert des actions de la Société de VINCI SA à VINCI Construction Participations intervenu le 30 juillet 2009, VINCI SA (représentée par Monsieur Richard Francioli) a démissionné de son mandat d'administrateur au profit de VINCI Construction Participations (également représentée par Monsieur Richard Francioli).

Aucun mandat de commissariat aux comptes n'arrive à expiration.

H. QUALITÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

1. SÉCURITÉ

Pour un effectif moyen sur chantier de 8 000 personnes, 15 millions d'heures de travail ont été effectuées en 2009 au titre de l'activité du Groupe.

Au cours de l'exercice, 28 accidents avec arrêt de travail se sont produits, soit un taux de fréquence (TF¹) de 1,84 et un taux de gravité² de 0,03.

Le Groupe atteint ainsi ses objectifs fixés (TF<1.9), avec toutefois un taux en dégradation par rapport à 2008. Le Groupe restera mobilisé sur ce point en 2010.

2. QUALITÉ

À fin 2008, l'ensemble du Groupe était certifié ISO 9001.

Les audits de reconduction ou de suivi de l'ISO 9001 pour les différentes entreprises du Groupe déjà certifiées se sont déroulés de manière satisfaisante sur 2009 : aucune perte ou retrait de la certification.

SPIECAPAG a notamment passé avec succès l'audit de suivi QSE n°2 pour la qualité (ISO 9001 V2008), pour l'environnement (ISO 14001 V2004) et pour la sécurité (OHSAS 18001 V2007).

¹ Le Taux de Fréquence se définit comme suit : nombre d'accidents multiplié par 1 million et divisé par le nombre d'heures travaillées.

² Le Taux de Gravité se définit comme suit : nombre de journées perdues multiplié par 1000 et divisé par le nombre d'heures travaillées.

L'entrée récente dans le Groupe, au cours de l'exercice 2009, de sociétés non encore certifiées (CAPTRADE et MCO Services notamment) conduit le Groupe à étendre la démarche Qualité sur ce nouveau périmètre afin que ces entités atteignent prochainement un niveau d'organisation certifiable.

3. ENVIRONNEMENT

Le Groupe poursuit la sensibilisation des responsables de projets afin que des mesures protectrices de l'environnement telles que le tri des déchets ou la lutte contre toute forme de pollution deviennent des réflexes faisant partie intégrante de ses métiers de construction.

L'année 2008 avait vu la mise en place d'un *reporting* environnemental. Celui-ci s'est poursuivi au cours de l'exercice 2009.

La certification environnementale du projet Bonny exécuté par ENTREPOSE Contracting a été suspendue dans la mesure où ce projet est en phase d'achèvement avec un effectif réduit.

Les démarches environnementales restent appliquées à tous les projets d'ouvrage concentrés.

Les sociétés du Groupe intervenant dans le domaine des PIPELINES - et déployant souvent leur activité sur de grandes étendues géographiques - restent certifiées « Environnement » afin de maintenir des moyens et méthodes aptes à répondre rapidement aux exigences locales applicables.

4. DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'action du Groupe s'inscrit volontairement dans une démarche de développement durable :

- d'une part, dans ses offres et projets, par la recherche et la mise en œuvre de solutions d'ingénierie *process* visant à améliorer leur efficacité énergétique et à minimiser l'impact négatif sur l'environnement ;
- d'autre part, dans ses communications auprès des nombreuses communautés diverses que le Groupe rencontre dans les pays où il opère.

I. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices est joint au présent rapport.

Affectation du Résultat net de la Société au titre de l'exercice 2009

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 font apparaître des bénéfices d'un montant de 5 398 622,42 €

La réserve légale étant entièrement dotée, nous vous proposons :

- de constater qu'à la suite de cette affectation, et compte tenu de l'existence d'un report à nouveau de 4 938 387,46 €, il existe un bénéfice distribuable de 10 337 009,88 € ;
- de verser à 9 295 758,00 € le montant des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, soit un dividende de 1,80 € pour chacune des 5 164 310 actions composant le capital social, étant précisé que la somme correspondant aux dividendes que la Société ne pourra pas percevoir pour les actions qu'elle possède et dont elle sera encore en possession à la date de mise en paiement du dividende sera portée au crédit du compte de report à nouveau ;
- de décider que ce dividende sera prélevé sur le bénéfice distribuable ;
- d'affecter le solde du bénéfice distribuable au compte de report à nouveau ;
- de décider que ce dividende sera mis en paiement à compter du 8 juin 2010.

Le tableau suivant résume l'affectation envisagée :

	<i>en euros</i>
Report à nouveau antérieur	4 938 387,46
Bénéfice de l'exercice	5 398 622,42
Total à répartir	10 337 009,88
Bénéfice distribué	9 295 758,00
Report à nouveau	1 041 251,88
Total affecté	10 337 009,88

Le dividende ouvrira droit, pour les personnes physiques scalalement domiciliées en France, à un abattement de 40% conformément aux dispositions du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, étant précisé qu'une option leur est ouverte pour son assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18% conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, auquel s'ajouteront les contributions sociales.

Il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Dividende par action de 1€ de nominal	Nombre d'actions de 1€ de nominal
Exercice 2008	1,20 €	5 025 241
Exercice 2007	1,05 €	5 025 241
Exercice 2006	0,60 €	4 890 872

J. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du Code de commerce, vous trouverez joint au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

(Cf. Annexe n°2)

K. OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET HAUTS RESPONSABLES SUR LEURS TITRES

Conformément à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier, nous vous rendons compte ci-après des opérations d'acquisition et/ou de cession de titres, effectuées au cours de l'exercice 2009, par les dirigeants de la Société, les personnes assimilées et leurs proches.

Mandataires sociaux	Date d'opération	Nombre d'actions achetées/cédées	Cours d'exercice
Johes SAS, personne morale liée à Jean François Vaury (Administrateur)	22 janvier 2009	(Achat) 200 actions	38,00 €
Johes SAS, personne morale liée à Jean François Vaury (Administrateur)	23 janvier 2009	(Achat) 200 actions	36,20 €
Johes SAS, personne morale liée à Jean François Vaury (Administrateur)	24 février 2009	(Achat) 885 actions	38,18 €
Johes SAS, personne morale liée à Jean François Vaury (Administrateur)	4 mars 2009	(Achat) 750 actions	38,21 €
Johes SAS, personne morale liée à Jean François Vaury (Administrateur)	11 mars 2009	(Achat) 400 actions	36,20 €
Jean François Vaury (Administrateur)	13 août 2009	(Achat) 200 actions	59,48 €
Johes SAS, personne morale liée à Jean François Vaury (Administrateur)	4 septembre 2009	(Achat) 199 actions	59,60 €
Johes SAS, personne morale liée à Jean François Vaury (Administrateur)	11 septembre 2009	(Achat) 270 actions	59,50 €
Jean François Vaury (Administrateur)	15 septembre 2009	(Achat) 203 actions	59,20 €
Johes SAS, personne morale liée à Jean François Vaury (Administrateur)	20 novembre 2009	(Achat) 100 actions	58,85 €
Johes SAS, personne morale liée à Jean François Vaury (Administrateur)	23 novembre 2009	(Achat) 140 actions	58,20 €

L. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la Société a un contrat de liquidité avec la société Portzamparc.

Au titre de ce contrat, au cours de l'exercice 2009, la société Portzamparc a acheté pour le compte de la Société 8 210 actions de la Société au cours moyen de 47,93 € et vendu pour le compte de la Société 10 342 actions de la Société au cours moyen de 48,13 €. La Société n'a pas procédé à d'autres acquisitions d'actions de la Société.

Au 31 décembre 2009, la Société détenait 2 142 de ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité, représentant 0,04% du capital, d'une valeur nominale de 1 € chacune, pour un montant de 130 206,51 € dans les comptes de la Société. La valeur de marché de ces actions au 31 décembre 2009 était de 139 015,80 €.

Il est précisé que la Société n'a fait usage que de la finalité du programme de rachat d'actions destinée à assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, étant précisé qu'elle a à cet égard un contrat avec la société Portzamparc.

Aucune réallocation n'a été effectuée.

M. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

1. ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES ENTRAÎNANT DES RESTRICTIONS AU TRANSFERT D' ACTIONS

1.1. Pactes d'actionnaires

Sont présentés ci-après les pactes d'actionnaires actuellement en vigueur.

1.1.1. Pacte de la société des managers d'ENTREPOSE Contracting (« SMEC »)

En application de l'article L. 233-11 du Code de commerce, l'Autorité des Marchés Financiers a été destinataire, le 3 juin 2005, de conventions conclues entre les actionnaires de la Société, l'une dénommée pacte d'actionnaires, l'autre dénommée sous-pacte d'actionnaires.

La SMEC a été fusionnée dans la société Financière ENTREPOSE, elle-même fusionnée avec la Société, l'ensemble de ces opérations ayant eu lieu le 4 mai 2005.

PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA SMEC

Dans le cadre de l'introduction en bourse, le pacte d'actionnaires a été signé le 3 juin 2005 entre les 13 dirigeants, Messieurs Pierre Laborie, Dominique Bouvier, Bruno de la Roussière, Alain Cesbert, Antoine Mathieu, Hugues Lecoq, Jacques Ménochet, François Billard, Nicolas Dansette, Patrick Michel, Karim Fares, Robert Lorange et Dominique Durand («actionnaires du Groupe A»), Jacques Reymann («actionnaire du Groupe B») et Ciclad III FCPR («actionnaire du Groupe C»), afin de définir les règles qui régissent certains de leurs droits et obligations en tant qu'actionnaires de la Société.

En application de l'article 12.2 du Pacte d'actionnaires prévoyant « qu'un soussigné cessera de plein droit d'être partie au présent Pacte à compter du jour où il aura cédé la totalité de ses actions de la Société dans le respect des dispositions du présent Pacte », Monsieur Patrick Michel, Monsieur Hugues Lecoq, Monsieur Jacques Reymann (actionnaire du Groupe B) et Ciclad III FCPR (actionnaire du Groupe C) ont cessé d'être partie au Pacte d'actionnaires depuis respectivement le 8 janvier 2007, le 12 février 2007 et le 29 mai 2007 pour ce qui concerne Monsieur Reymann et Ciclad, par suite de la cession de la totalité de leurs actions soumises aux dispositions du Pacte d'actionnaires.

Par conséquent le Pacte d'actionnaires ne définissant plus que les règles qui régissent certains des droits et obligations des actionnaires du Groupe A en tant qu'actionnaires de la Société, certaines des dispositions qu'il contient concernant l'actionnaire du Groupe B et l'actionnaire du Groupe C ne trouveront plus à s'appliquer.

Les actionnaires parties au pacte d'actionnaires possèdent ensemble, sur les 5 164 310 actions composant le capital social de la Société, 227 728 actions représentant 8,48% des droits de vote, et réparties comme suit entre eux et :

Pierre Laborie	44 720
Dominique Bouvier	34 400
Bruno de la Roussière	24 080
Alain Cesbert	20 640
Antoine Mathieu	20 640
Jacques Ménochet	20 640
François Billard	17 200
Nicolas Dansette	17 200
Karim Fares	13 760
Robert Lorange	10 320
Dominique Durand	4 128

Ce pacte restera en vigueur jusqu'au 30 mai 2010.

Les actionnaires parties au pacte déclarent que les engagements pris au titre de ce pacte ne constituent pas une action de concert des actionnaires vis-à-vis de la Société, en ce qu'ils n'entendent pas exercer leurs droits de vote a n de mettre en œuvre une politique commune mais visent à conférer certains droits aux parties de ce pacte a n de préserver leurs intérêts patrimoniaux.

Limitation des cessions

Il est précisé que les actionnaires du Groupe A s'étaient engagés chacun à céder au maximum 40% du nombre d'actions qu'ils possédaient lors de l'introduction en bourse. L'actionnaire du groupe B et l'actionnaire du groupe C s'étaient engagés, chacun pour ce qui le concernait, à céder au maximum 30% du nombre d'actions qu'ils possédaient lors de l'introduction en bourse.

Cessions ultérieures

Le 29 mai 2007, après autorisation des actionnaires du Groupe A et de l'actionnaire du Groupe B donnée le même jour, l'actionnaire du Groupe C a signé un Contrat de Cession de Bloc d'Actions aux termes duquel il a cédé à la société VINCI, société anonyme dont le siège social est sis 1 cours Ferdinand de Lesseps - 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 037 806, la totalité des actions qu'il détenait dans la Société. Préalablement à cette cession, l'actionnaire du Groupe C avait obtenu de l'actionnaire du Groupe B et des actionnaires du Groupe A :

- l'autorisation expresse de procéder à la cession ;
- la renonciation, au titre du projet de cession, à la procédure prévue à l'article 6.5 du pacte ; et
- la renonciation ferme, définitive et irrévocable à leur droit de préemption prévu à l'article 9 du pacte.

A l'issue de cette opération, le FCPR CICLAD III ne détenait plus aucune action de la Société et n'est donc plus partie au pacte.

Le 29 mai 2007, après autorisation des actionnaires du Groupe A et de l'actionnaire du Groupe C donnée le même jour, l'actionnaire du Groupe B a signé un Contrat de Cession de Bloc d'Actions aux termes duquel il a cédé à la société VINCI, société anonyme dont le siège social est sis 1 cours Ferdinand de Lesseps - 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 037 806, la totalité des actions qu'il détenait dans la Société. Préalablement à cette cession, l'actionnaire du Groupe B avait obtenu de l'actionnaire du Groupe C et des actionnaires du Groupe A :

- l'autorisation expresse de procéder à la cession ;
- la renonciation, au titre du projet de cession, à la procédure prévue à l'article 6.5 du Pacte ; et
- la renonciation ferme, définitive et irrévocable à leur droit de préemption prévu à l'article 9 du Pacte.

A l'issue de cette opération, Monsieur Jacques Reymann ne détenait plus aucune action de la Société et n'est donc plus partie au Pacte.

Droit de préemption

Il avait été institué un droit de préemption entre et au profit des actionnaires du Groupe A, du Groupe B et du Groupe C. Il porte sur tout transfert d'un bloc de titres de plus de 1.4% du capital de la Société appartenant à l'actionnaire du Groupe C, d'un bloc de titres de plus de 0.5% du capital de la Société appartenant à l'actionnaire du Groupe B, d'un bloc de titres de plus de 0.4% du capital de la Société appartenant à un actionnaire du Groupe A.

Depuis les accords signés le 29 mai 2007 dont les termes sont rappelés ci-dessus, ces dispositions ne régissent plus que les rapports entre les actionnaires du Groupe A.

SOUS-PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA SMEC

Par ailleurs, le sous-pacte d'actionnaires a été signé par les 13 dirigeants de la Société (actionnaires du Groupe A), le 3 juin 2005, ces derniers souhaitant maintenir entre eux la cohésion et l'unité d'action qui avaient été instituées par la création de la société des Managers de la Société, une société par actions simplifiée constituée spécialement pour fédérer l'engagement humain et financier des actionnaires du groupe A dans le projet de reprise en MBO de la Société.

L'objet de ce sous-pacte est de définir les règles qui doivent régir certains de leurs droits et obligations en tant qu'actionnaires de la Société.

Au 31 décembre 2007, en application de l'article 11.3 du sous-pacte d'actionnaires prévoyant « qu'un soussigné cessera de plein droit d'être partie au présent Sous Pacte à compter du jour où il aura cédé la totalité de ses actions ENTREPOSE Contracting dans le respect des dispositions du présent Sous Pacte », Monsieur Patrick Michel et Monsieur Hugues Lecoq, ont cessé d'être partie au sous-pacte d'actionnaires depuis respectivement le 8 janvier 2007 et le 12 février 2007, par suite de la cession de la totalité de leurs actions soumises aux dispositions du sous-pacte d'actionnaires.

Les actionnaires du Groupe A, parties au sous-pacte d'actionnaires, déclarent agir de concert. Ces actionnaires ont convenu qu'ils décideront entre eux, à la majorité simple des droits de vote qu'ils possèdent, des candidats à proposer aux postes d'administrateurs de la Société. Lors des assemblées générales convoquées pour nommer ou révoquer les administrateurs de la Société, ils s'engagent à voter pour les candidats qu'ils auront ainsi proposés.

Pour toute autre décision importante relative au développement de la Société, à la concertation entre les actionnaires du Groupe A, à la demande de l'un d'entre eux, en vue d'adopter une position commune lors des assemblées, les décisions seront prises à la majorité simple des droits de vote détenus par les actionnaires du groupe A présents ou représentés le jour où la concertation se tiendra. En l'absence d'une telle majorité, chacun des actionnaires du Groupe A sera en droit d'exercer librement ses droits de vote. Cette concertation s'exercera avant la tenue des assemblées générales de la Société sur les seules questions concernant les projets d'augmentation de capital, de fusion, de scission, de transmission ou d'apports.

Le sous-pacte restera en vigueur jusqu'au 30 mai 2010. La durée de ce sous-pacte sera prorogée pour des périodes successives de cinq ans par tacite reconduction, à défaut de dénonciation par l'une des parties six mois avant la date d'expiration.

Les parties à ce sous-pacte s'engagent à inscrire au nominatif toutes les actions qu'elles possèdent ou viendront à posséder, cette inscription au nominatif devant être maintenue pendant toute la durée du pacte.

Restrictions

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder une fraction égale à un quarantième (2,5%) du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de cette fraction du capital social ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède et de faire part de ses intentions à l'égard de la Société.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres conformément au troisième alinéa de l'article L228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations prévues au présent article, pour l'ensemble des actions de la Société au titre desquelles il est inscrit en compte.

Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale au vingtième au moins (5%) du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée générale.

Cette obligation d'information s'ajoute à l'obligation d'information des franchissements de seuil prévue par la loi.

1.1.2. Pacte d'actionnaires relatif à l'acquisition de CAPTRADE

Dans le cadre de la prise de contrôle du groupe CAPTRADE le 30 juillet 2009, la société SR Invest a fait apport à la Société de 3 139 actions de CAPTRADE. En rémunération de cet apport, la Société a procédé à une augmentation de son capital par la création de 89 772 actions nouvelles au profit de SR Invest (cf. *Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009, note n°6.1.1*).

Dans un Protocole d'Accord en date du 30 juillet 2009 (Article 2.7), la société apporteuse SR Invest s'est engagée, de manière irrévocable et inconditionnelle, à conserver les actions nouvelles jusqu'au 1^{er} juillet 2010, date à compter de laquelle elle pourra librement disposer de la moitié des actions nouvelles, l'autre moitié restant indisponible jusqu'au 31 décembre 2010.

Toutefois, ce même Protocole d'Accord prévoit expressément que, par exception, l'engagement de conservation de ces actions prendra automatiquement et immédiatement fin en cas de survenance d'une offre publique visant les titres de la Société.

Ce pacte d'actionnaires n'aurait donc pas d'incidence en cas d'offre publique et est mentionné ici à titre d'information.

N. OBSERVATIONS DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Au présent rapport est annexé le texte des observations présentées par le Comité d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du travail.

O. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vos Commissaires aux comptes ont été informés des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Vous allez entendre la lecture de ce rapport.

Nous vous demandons d'approuver les conventions qui y sont visées.

P. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-39 DU CODE DE COMMERCE

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à vos Commissaires aux comptes.

Q. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-42 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons que certaines conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ont été conclues sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la ratification de ces conventions en votant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu à l'article précité.

R. JETONS DE PRÉSENCE

Vous voudrez bien statuer en fin sur le montant global des jetons de présence que nous vous proposons de verser à la somme de 66 000 € (soixante six mille euros) pour l'exercice en cours et de prévoir que ce montant sera maintenu pour les exercices ultérieurs jusqu'à décision contraire. Il est rappelé ici que le montant total des jetons de présence alloué au cours de l'exercice 2009 s'est élevé à 66 000 €.

ANNEXES

ANNEXE 1 Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices

ANNEXE 2 Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration sur le fondement des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce

ANNEXE 3 Observations du Comité d'entreprise

ANNEXE 1

Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

(Article R. 225-102 du Code de Commerce)

<i>en M€ sauf autre indication</i>	2009	2008	2007	2006	2005
Capital de fin d'exercice	5,1	5,0	5,0	5,0	4,9
Nombre d'actions ordinaires existantes	5 115 013	5 025 241	5 025 241	5 025 241	4 890 872
Opérations et résultats de l'exercice					
CA hors taxes	186,8	133,7	215,9	217,0	180,8
Résultat avant dot&rep aux amts & prov, IS, particip.	15,6	9,6	17,4	9,7	12,8
IS	2,3	0,8	1,8	1,2	4,7
Participation des salariés	0,0	0,0	0,3	0,1	1,1
Résultat net	5,4	5,7	13,3	7,0	7,1
Résultat distribué	9,3	6,0	5,3	3,0	2,3
Résultat par action (en euros)					
Après IS, part mais avant dot&rep aux amts&prov.	2,61	1,75	3,05	1,67	1,70
Net par action	1,06	1,14	2,65	1,40	1,73
Dividende distribué par action	1,80	1,20	1,05	0,60	0,50
Personnel					
Effectif moyen	255	240	270	275	238
Masse salariale de l'exercice	19,7	17,9	22,2	20,7	15,4
Avantages sociaux	12,5	9,6	10,4	1,6	9,5

ANNEXE 2

Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration sur le fondement des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce

Date de l'Assemblée générale ayant décidé la délégation	Nature de la délégation	Durée	Utilisation
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2009	Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter des actions de la Société dans la limite de 10% du capital social, le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions étant de trente millions d'euros (30 000 000 €)	18 mois	Achat de 8 210 actions et cession de 10 342 actions au cours de l'exercice 2009
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2009	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances dans la limite d'un montant de quatre vingt millions d'euros (80 000 000 €)	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2009	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite d'un plafond de trois millions cinq cent mille euros (3 500 000 €)	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2009	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un plafond de trois millions cinq cent mille euros (3 500 000 €)	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2009	Autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (limité à 15% du montant de l'émission initiale)	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2009	Autorisation donnée au Conseil d'administration de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social par an en cas d'émission par appel public à l'épargne	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2009	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital, par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dans la limite de vingt cinq millions d'euros (25 000 000 €)	26 mois	Néant

Date de l'Assemblée générale ayant décidé la délégation	Nature de la délégation	Durée	Utilisation
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2009	Délégation donnée au Conseil d'administration des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10% de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois	Augmentation de capital d'un montant de 89 772 € en rémunération de l'apport de 3 139 actions de CAPTRADE par la société SR Invest (décision du Conseil d'administration du 24 septembre 2009)
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2009	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, sans droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2009	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société en faveur des salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise dans la limite d'un plafond de cent cinquante mille euros (150 000 €)	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2009	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société dans la limite de 10% du capital social	18 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2009	Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce dans la limite de 10% du capital social	38 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2009	Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer des options d'achat ou de souscription d'actions	38 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2009	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société dans la limite d'un plafond de trois millions cinq cent mille euros (3 500 000 €)	18 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2009	Autorisation à donner au Conseil d'administration en cas d'offre publique visant les titres de la Société et d'application de la clause légale de réciprocité	20 mois	Néant

ANNEXE 3

Observations du Comité d'Entreprise

Le Comité d'Entreprise n'émet aucune observation sur le Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires en date du 12 mai 2010.



France - Le Havre
Maintenance curative d'un pipeline par circulation chimique

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, j'ai l'honneur, dans le cadre du présent rapport, de vous rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration d'ENTREPOSE Contracting SA (ci-après, la « **Société** ») et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, de vous indiquer les limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général et de vous présenter les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

I. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Société est actuellement composé de dix membres :

- Monsieur Dominique Bouvier, Président du Conseil,
- Monsieur Jean-François Vaury,
- Monsieur Nicolas Mankowski,
- Madame Jacqueline Lecourtier,
- Monsieur Jean-Pierre Masset,
- VINCI Construction Participations SNC, dont le représentant permanent est Monsieur Richard Francioli,
- Monsieur Pierre Berger,
- Monsieur Raoul Dessaigne,
- Monsieur Bruno Dupety et
- Monsieur Jean-Marie Dayre.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les fonctions exercées par les administrateurs dans la Société, les dates de prise d'effet et d'expiration de leur mandat, ainsi que les fonctions et mandats exercés par chacun d'eux dans d'autres sociétés.

Deux des administrateurs sont des administrateurs indépendants.

Le 24 septembre 2009, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, saisi du changement de situation de Monsieur Jean-François Vaury au regard des critères d'indépendance, a procédé à l'examen de sa situation au regard de la qualification d'administrateur indépendant et conclu que ce dernier ne pouvait plus être qualifié d'administrateur indépendant.

Il est rappelé que l'indépendance se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Pour justifier l'indépendance, sont pris en compte les critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;

- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

Le Conseil peut, sous réserve de justifier sa position, considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ou, qu'à l'inverse, un de ses membres remplissant les critères n'est pas indépendant.

A ce jour, les administrateurs indépendants de la Société sont Madame Jacqueline Lecourtier et Monsieur Jean-Pierre Masset.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes et l'intégrité.

II. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. CONDITIONS DE PRÉPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à ce que les représentants des organes représentatifs du personnel soient régulièrement convoqués et disposent également des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration a mis en place en son sein trois comités, dont le rôle est de l'assister sur certaines missions spécifiques.

Chaque Comité a un rôle d'étude, d'analyse et de préparation de certaines délibérations du Conseil relevant de sa compétence et d'étude sur les sujets ou projets que le Conseil ou son Président soumet à son examen. Il n'a aucun pouvoir de décision. Il émet dans son domaine de compétence des recommandations, des propositions ou des avis, selon le cas. Il a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité du Conseil, dont il est une émanation.

Les dénominations et attributions actuelles de ces comités sont exposées ci-après, étant précisé que chacun de ces Comités examine par ailleurs toute question entrant dans le champ de ses compétences qui lui est soumise. Vous trouverez également dans les développements qui suivent des informations sur les travaux effectués par chacun des Comités au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

1.1. Le Comité des Rémunérations et des Nominations

Les attributions principales de ce Comité sont :

1.1.1. en ce qui concerne les rémunérations, de faire au Conseil des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou les attributions gratuites d'actions de la Société, attribués aux dirigeants mandataires sociaux de la Société et aux éventuels membres du conseil d'administration salariés, de préconiser la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions de la Société et de proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence, ainsi que pour les modalités de leur répartition, et

1.1.2. en ce qui concerne les nominations, d'examiner périodiquement les questions relatives à la composition du Conseil, à son organisation et à son fonctionnement, en vue de faire des propositions à ce dernier, de formuler des propositions sur la sélection des administrateurs, d'examiner toute candidature à la nomination à un poste de membre du Conseil ou aux fonctions de mandataire social et de formuler sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation auprès du Conseil, d'examiner, le cas échéant le caractère indépendant des candidats au poste d'administrateur, et, chaque année, la qualification d'administrateur indépendant des membres du Conseil en fonction, et en outre, de préparer des recommandations pour le renouvellement du mandat du Président du Conseil ou du Directeur général ou l'organisation de leur succession.

En 2009, le comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni trois fois.

Au cours de ces réunions ont été abordés notamment l'examen du caractère indépendant des administrateurs en fonction désignés comme tels, les primes annuelles à attribuer au Directeur général et au Directeur général délégué au titre de l'exercice 2009 et, plus généralement, les rémunérations du Directeur général et du Directeur général délégué, la candidature de VINCI Construction Participations SNC aux fonctions d'administrateur, la prime à attribuer au Directeur général délégué, démissionnaire, au moment de son départ, au titre de l'exercice 2009 et la situation de Monsieur Jean-François Vauray, administrateur, au regard des critères d'indépendance à la suite de l'acquisition de 70% du capital de la société CAPTRADE par la Société.

1.2. Le Comité de Stratégie et des Partenariats

Ce comité a pour mission principale d'assister le Conseil d'administration dans la définition des grandes orientations stratégiques de la Société et des sociétés filiales, tant en termes de métiers que d'implantations géographiques. Le Comité de Stratégie analyse notamment les projets de développement, de prises de participations dans des sociétés tierces, de désinvestissements, de constitutions de partenariats à plus ou moins long terme. Depuis cette année, le Conseil a également confié à ce Comité la mission d'examiner celles des conventions à intervenir entre la Société et une ou plusieurs des sociétés du groupe VINCI ou du groupe ENTREPOSE Contracting qui lui seront soumises et de donner son avis sur le point de savoir si elles portent sur des opérations courantes et seraient conclues à des conditions normales.

Au cours de l'exercice 2009, le Comité de Stratégie s'est réuni deux fois, afin notamment de passer en revue les développements technologiques récents, concernant notamment les unités de traitement et la R&D, de se prononcer sur les opportunités de croissance externe, et notamment sur l'acquisition du groupe CAPTRADE ainsi que la société HDI, sur le projet de signature par des filiales de SPIECAPAG SA d'un contrat de pose de *pipelines* en Papouasie-Nouvelle Guinée pour un montant supérieur à 800 millions de dollars américains et des contrats (notamment de garanties) y afférents.

1.3. le Comité d'audit

Ce comité a pour mission principale de veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

Plus particulièrement, le Comité d'audit a pour mission :

1.3.1. en ce qui concerne les comptes :

- de procéder à l'examen des comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels ;
- d'examiner la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables adoptés pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe et des risques majeurs et de préconiser des mesures destinées à prévenir tout manquement à ces règles ;

-
- d'examiner le périmètre de consolidation et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines sociétés n'y seraient plus ;
 - d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
 - d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;

étant précisé que son rôle à cet égard ne consiste pas tant à entrer dans le détail des comptes que d'assurer le suivi des processus qui concourent à leur établissement et d'apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives.

1.3.2. en ce qui concerne le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux comptes :

- d'examiner les questions relatives à la nomination et au renouvellement des Commissaires aux comptes de la Société et au montant des honoraires à verser pour l'exécution des missions de contrôle légal ;
- de superviser les règles de recours aux Commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle légal et, plus généralement, de veiller au respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner chaque année avec les Commissaires aux comptes les montants des honoraires d'audit versés par la Société et ses filiales aux entités des réseaux auxquels appartiennent les Commissaires aux comptes ;
- d'examiner les conclusions des Commissaires aux comptes et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données.

Au cours de l'exercice 2009, le Comité d'audit s'est réuni trois fois.

Lors de ces réunions du Comité, ont été notamment abordées : les opportunités de croissance externe telle que l'acquisition du groupe CAPTRADE et de la société HDI, la présentation des comptes, une synthèse des litiges, ainsi que la présentation et l'analyse des états financiers annuels (2008) et semestriels (30 juin 2009) IFRS.

Les travaux des Comités ont permis d'analyser certains aspects de l'activité de la Société et de ses projets à la fois sur les plans stratégique, financier et juridique.

2. CONDITIONS D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

2.1. Organisation

Le fonctionnement du Conseil est régi par les dispositions d'un Règlement Intérieur du Conseil d'administration. Ce Règlement Intérieur est consultable, sur demande écrite préalable, au siège de la Société.

Aux réunions obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil se réunit au moins quatre fois par an.

Au cours de l'année 2009, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni six fois :

- le 20 février,
- le 8 avril,
- le 26 mai,
- le 30 juillet,
- le 24 septembre et
- le 26 novembre.

2.2. Les réunions du Conseil

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président ou en son nom, par une personne désignée par lui, ou, le cas échéant, par l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président.

Selon les dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Les représentants du Comité d'entreprise sont convoqués à toutes les réunions du Conseil. Ils ont assisté à toutes les réunions du Conseil qui se sont tenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2.3. Les comptes-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par un secrétaire de séance nommé lors de chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature par le Président et un administrateur.

Le Conseil a pris, au cours de l'exercice 2009, un certain nombre de décisions relatives notamment à l'examen des états financiers, l'arrêté des comptes annuels et semestriels et des documents de gestion prévisionnels et validé la communication semestrielle sur les comptes de la Société.

Il a donné une autorisation annuelle de consentir des cautions, avals et garanties, xé la rémunération annuelle et les primes du Directeur général et du Directeur général délégué, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, pris les décisions nécessaires à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, procédé à l'examen de conventions soumises à son approbation et donné des autorisations pour la constitution de liales et succursales directes ou indirectes.

Le Conseil d'administration a également procédé à la cooptation d'un nouveau membre du Conseil, examiné l'opportunité de certains développements externes, et notamment décidé de procéder à l'acquisition du groupe CAPTRADE et de la société HDI, et autorisé la signature de contrats relatifs à ces acquisitions.

Dans le cadre de l'acquisition de CAPTRADE, le Conseil a autorisé la signature d'un traité d'apport à la Société de 3 139 actions de la société CAPTRADE par la société SR Invest, et, faisant usage d'une délégation consentie par l'Assemblée générale du 26 mai 2009, approuvé les apports définis dans ce traité, constaté, au résultat de cet apport, une augmentation de capital d'un montant nominal de 89 772 euros et modifié les statuts de la Société en conséquence.

En n, le Conseil a procédé à l'examen de projets de contrats relatifs à la pose de *pipeline* en Papouasie-Nouvelle Guinée par des liales de la société SPIECAPAG pour un montant supérieur à 800 millions de dollars et autorisé la signature de ces contrats et des garanties qui y sont liées.

2.4. L'information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission par chacun des administrateurs lui ont été communiqués.

2.5. Jetons de présence

Les critères retenus par le Conseil d'administration pour la répartition des jetons de présence sont :

- le caractère indépendant des administrateurs entre lesquels ils sont répartis, et
- une répartition égale entre chacun de ces administrateurs.

Il est rappelé que l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2009 avait fixé à soixante six mille euros (66 000 €) le montant des jetons de présence à répartir au titre de l'exercice 2009. La totalité de cette somme a été répartie entre les administrateurs indépendants en fonction en 2009.

III. LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les pouvoirs du Directeur général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire.

En revanche, le Conseil a limité ses pouvoirs dans son Règlement Intérieur. Ses dispositions actuelles prévoient ainsi que sont soumises à une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- la soumission d'une offre engageante et/ou la signature de contrat dans lesquels la part de la Société et/ou de l'une ou plusieurs de ses filiales directes ou indirectes, créée(s) ou non pour la circonstance, est supérieure à quatre cent millions d'euros (400 000 000 euros), ou constitue une prise de risque inhabituelle ;
- la cession ou l'acquisition par la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes de toute participation d'un montant supérieur ou égal à 300 000 euros ;
- la cession ou l'acquisition par la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes de tout actif non lié à un projet spécifique d'un montant supérieur ou égal à 8 millions d'euros ;
- la création de filiales par la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes dont le capital social est supérieur ou égal à 1 million d'euros ;
- la fusion, la scission, la dissolution, la liquidation ou la mise en location-gérance de filiales de la Société directes ou indirectes, ainsi que l'apport partiel d'actifs significatifs de la Société ou d'une filiale directes ou indirectes.

IV. PRINCIPES DE DETERMINATION DE LA RÉMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations du Directeur général et des éventuels Directeurs généraux délégués sont arrêtées par le Conseil d'administration et font l'objet de recommandations de la part du Comité des Rémunérations et des Nominations.

La rémunération du Directeur général est actuellement constituée d'une partie fixe, versée tous les mois, sur 13,46 mois, et d'une prime annuelle, dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration en fonction des résultats de la Société et de ses résultats personnels.

Je vous informe que Monsieur Philippe Barril, Directeur général délégué, a démissionné de ses fonctions et que son mandat a pris fin le 28 septembre 2009.

Sa rémunération était déterminée selon les mêmes principes.

En 2009, les primes allouées au Directeur général et au Directeur général délégué au titre de l'exercice 2008 se sont élevées, respectivement, à 110 000 et 65 000 euros.

Le Conseil a, en outre, décidé le versement d'une prime de 40 000 euros au Directeur général délégué lors de son départ, au titre de l'exercice 2009.

Par ailleurs, le Directeur général a bénéficié sur l'exercice d'avantages en nature à hauteur de 13 698 euros, correspondant à un véhicule de fonction, d'une part, et à une assurance garantie sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise, d'autre part.

Le Directeur général délégué a, quant à lui, bénéficié sur l'exercice d'avantages en nature à hauteur de 13 661 euros, correspondant également à un véhicule de fonction et à une assurance garantie sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise.

Je vous informe par ailleurs que, compte tenu de la parution du Code MiddleNext sur le gouvernement d'entreprise des valeurs moyennes et petites, le Conseil d'administration a décidé de se référer dorénavant, en matière de règles de gouvernement d'entreprise sur les rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux, aux dispositions dudit Code MiddleNext. Jusqu'alors, la Société faisait application des dispositions issues du Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF. Le code MiddleNext pour la gouvernance des entreprises moyennes cotées complète ledit Code AFEP MEDEF dont certaines recommandations ne sont pas adaptées à la Société.

Il est rappelé en outre que les informations concernant la rémunération des mandataires sociaux figurent dans le Rapport de gestion intégrant les éléments sur la gestion du Groupe.

V. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Société, et plus généralement au sein des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe constitué par la Société et ses filiales directes et indirectes (le « Groupe »), ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels de la Société s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la Société par les organes de direction, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à la Société ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et relatives à la gestion communiquées aux organes de direction de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et de ses filiales.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société et les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle interne, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreur ou de fraude sont totalement maîtrisés ou éliminés.

La Société a d'ailleurs élaboré un Code de Bonne Conduite qui formalise les valeurs que chaque acteur de l'entreprise doit observer dans le cadre de son travail. Ces valeurs englobent à la fois le respect de la personne et de son travail, le respect des lois et règlements, la loyauté et l'intégrité, la conduite éthique des affaires, le traitement de l'information concernant notamment la confidentialité, l'utilisation des biens de la Société, et enfin le respect des délégations de pouvoirs et de signatures.

1. ARCHITECTURE ET ORGANISATION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE INTERNE

Au sein de la Société, les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Conseil d'administration, assisté du Comité d'audit et du Déontologue.

A côté de ces organes existe un Comité exécutif, dont la composition et les attributions sont décidées par le Directeur général de la Société.

L'objet de ce Comité exécutif est de :

- suivre la gestion du Groupe ;
- suivre l'évolution des projets ;
- proposer et mettre en œuvre la politique du Groupe en termes de ressources humaines et le respect des règles de sécurité et d'environnement ;
- proposer les orientations en matière de développements géographiques et technologiques ;
- évaluer la relation avec les principaux clients ; et
- proposer des stratégies de partenariat pour répondre aux appels d'offres.

Le Comité exécutif est composé de neuf membres, choisis tant parmi les responsables opérationnels que les responsables fonctionnels de la Société. En fonction des besoins et des sujets traités, des personnes extérieures à ce comité sont parfois été conviées aux réunions du Comité exécutif.

En 2009, il existe au sein de la Société une volonté de donner à l'audit interne une place de plus en plus importante.

A cette fin, la Société a créé un poste d'auditeur interne en 2009.

Une réflexion a ainsi été menée dans le courant de l'exercice visant à orienter la démarche et les process, avec l'assistance d'un cabinet d'audit.

2. LES OUTILS PRIVILÉGIÉS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne, fondé sur l'autonomie de chacune des sociétés du Groupe et la responsabilité de ses dirigeants, repose sur la mise en place de procédures de contrôle internes et externes au Groupe.

2.1. Les procédures internes de contrôle et d'autorisation

2.1.1. Procédure de contrôle interne relative à la gestion et au contrôle des projets

Dès la réception d'un appel d'offres, la Société prend en compte les exigences du client en matière de garanties, de procédés et de délais.

Dans un premier temps, la Direction commerciale appréhende les risques et les enjeux commerciaux du projet et prend la décision de répondre ou non après consultation de la Direction générale.

Préalablement à l'envoi d'une offre pour un projet, la Direction générale de la société concernée examine, le cas échéant avec la Direction générale de la Société, les éléments clés du projet :

- l'enjeu commercial ;
- la qualité du projet ;
- les moyens nécessaires à la bonne réalisation du projet (achat, personnel) ;

-
- le calendrier ;
 - les risques contractuels et inhérents au projet (pays, change) ;
 - les garanties demandées (garantie de soumission, de bonne n) ;
 - les aspects financiers (chiffre d'affaires estimé, marge attendue, mode de nancement, scalité) ;
 - la recommandation du responsable de projet ;

et donne un avis général sur la réponse à l'appel d'offres, à l'occasion d'une réunion dite de « bouclage d'offre » systématiquement organisée, quelle que soit la taille du projet.

Entre la réponse à l'appel d'offres et le résultat de ce dernier, une équipe est constituée au sein de la société concernée pour étudier de nouveau tous les fondamentaux du projet, à laquelle les entités appartenant au Secrétariat général de la Société sont étroitement associées. Cette équipe, d'abord constituée d'un chef de projet et d'un responsable de gestion, est renforcée au fur et à mesure que les probabilités de succès augmentent.

Chaque projet est suivi par :

- un Directeur de projet qui rapporte au Directeur général adjoint en charge des opérations, et
- un Contrôleur de gestion, au moins, qui rapporte hiérarchiquement au Directeur de division et fonctionnellement au Secrétariat général.

Le Contrôleur de gestion du projet, sous la supervision du Directeur de projet, assure le contrôle des coûts par rapport au budget et évalue les risques et les aléas.

Au niveau de la Société, le contrôle de gestion est exercé affaire par affaire. Le contrôleur responsable de l'affaire prépare trois réunions annuelles de suivi de projets auxquelles participe la Direction générale de la Société.

A l'occasion de ces présentations, les directions opérationnelles et fonctionnelles de la Société exposent à la Direction générale de la Société la situation de chaque projet en termes d'avancement physique et de trésorerie, d'évaluation des risques, ainsi que les aléas positifs et négatifs et les opportunités sur chaque projet. Ces réunions permettent de suivre l'évolution des risques à terminaison de chacune des affaires, de déterminer le résultat net annuel de ces affaires, de projeter le résultat annuel prévisionnel de la Société, ainsi que d'établir le budget prévisionnel de la Société pour l'exercice futur.

L'arrêté comptable des projets est réalisé trimestriellement, permettant la détermination du chiffre d'affaires à l'avancement du trimestre.

Ces revues de projet sont un élément clef du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe.

Cette procédure permet une double sécurité :

- détecter localement une dérive par rapport au budget initial et en tirer les conséquences comptables ;
- informer et permettre à la Société de contrôler de façon continue les différents projets et de réagir rapidement en cas de besoin.

2.1.2. Procédure de gestion des contrats et des risques juridiques

La Direction Juridique de la division Projets de la Société est chargée de prémunir la Société contre d'éventuels risques contractuels. Elle s'assure plus généralement que la Société se conforme aux lois et règlements en vigueur dans les différents pays où elle exerce son activité. Cette direction s'appuie sur des conseils externes chaque fois qu'elle le juge utile.

La Direction Juridique de la division Projets de la Société est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi de la politique contractuelle de la Société et de ses filiales. Elle vérifie, analyse et sécurise les risques contractuels tant en amont au stade des appels d'offres que dans l'exécution des projets, et conseille la Direction générale et les Directions opérationnelles en la matière.

La Direction Juridique du Secrétariat général assiste et conseille certaines entités du Groupe au cas par cas.

2.1.3. Le contrôle interne comptable et financier

PROCÉDURE DE CONTRÔLE DE LA TRÉSORERIE

Compte tenu du nombre de pays dans lesquels le Groupe est opérationnel, la gestion de la trésorerie joue un rôle majeur dans le dispositif de contrôle interne comptable et financier. Il s'agit d'une fonction centrale, mise en œuvre localement sous le contrôle de la Direction financière de la Société. Cette dernière est plus particulièrement chargée de :

- gérer les équilibres financiers entre les différentes entités du Groupe au moyen :
- faire des prévisions de trésorerie de chacun des projets ;
- élaborer une politique très prudente de placement des excédents exclusivement en produits monétaires ;
- gérer les risques de change (principalement euro/USD) pour minimiser l'incidence des variations monétaires par rapport au résultat net prévu au budget, étant précisé que les moyens mis en œuvre à cet égard sont :
- le choix de l'euro, du dollar américain et de la livre sterling comme principales devises de facturation du Groupe ;
- la mise en place de couvertures.

Au siège de la Société, les paiements sont nécessairement signés par deux cadres de la Société appartenant à deux groupes de signataires distincts et ayant reçu pouvoir à cet effet.

PROCÉDURE DE CONTRÔLE DE GESTION

Le contrôle de gestion est en charge du suivi et de l'évaluation financière des projets, notamment du suivi des marges et de la facturation.

Un budget annuel est établi projet par projet et révisé trois fois par an.

Il inclut notamment les objectifs de chiffre d'affaires et de résultat à l'avancement, les prévisions de trésorerie, le carnet de commandes et les avenants aux contrats.

Les contrôleurs de gestion se rendent plusieurs fois par an sur les chantiers pour contrôler la qualité de l'arrêté comptable des projets, assurer le respect des procédures et pour analyser les dérives éventuelles par rapport au budget.

La Direction du contrôle de gestion, intégrée au Secrétariat général, centralise et consolide le flux d'informations de gestion à l'intention de la Direction générale et du Conseil d'administration. Toutes les informations de gestion des projets sont rapprochées avec la comptabilité lors de chaque arrêté.

PROCÉDURE D'ARRÊTÉ DE COMPTES ET DE CONSOLIDATION

La date d'arrêté des comptes est le 31 décembre pour l'ensemble des Sociétés du Groupe.

Les comptes sont arrêtés à la fin de chaque trimestre civil, pour la Société comme pour chacune de ses filiales, en vue des publications légales de chiffre d'affaires et de résultats.

Les arrêtés de comptes sont réalisés conjointement avec les responsables administratifs et financiers de chacune des entités, sous la supervision de la Direction financière de la Société, qui vérifie notamment pour chacune des filiales du Groupe et pour la Société :

- la qualité des arrêtés locaux, notamment au regard de l'indépendance des exercices ;
- l'adéquation des méthodes d'arrêté locales par rapport aux principes comptables généraux du Groupe ;
- l'adéquation des arrêtés par rapport aux règles comptables et fiscales en vigueur localement.

Le cas échéant, la Direction financière de la Société identifie les écarts entre les normes comptables retenues pour les arrêtés locaux et pour celui de la Société et les normes IFRS applicables aux comptes consolidés du Groupe.

La consolidation est effectuée par le Service consolidation de la Société. Ce service détermine les principes comptables applicables au sein du Groupe et propose à la Direction financière toutes les évolutions qui lui paraissent souhaitables, lesquelles devront être entérinées par le Comité d'audit avant d'être mises en place.

Le Service Consolidation assiste le Directeur financier dans la relation avec les Commissaires aux comptes du Groupe.

CONTRÔLE DES FILIALES, DES SUCCURSALES ET DES JOINT VENTURES

La Société veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne adaptés au sein de chacune de ses filiales.

Le contrôle des filiales et des succursales est également assuré localement en coordination avec un contrôleur de gestion de la Société situé au siège social de la Société et en charge de la zone géographique correspondante et sous la responsabilité *in fine* de la Direction financière du Groupe.

Les filiales sont financièrement autonomes dans la limite d'un plafond établi, pour chacune d'elle, par la Société. Toutes les filiales étrangères font par ailleurs l'objet d'un audit externe indépendant.

Concernant les succursales, des délégations de pouvoirs sont mises en place projet par projet, lesquelles permettent un contrôle strict des engagements de dépenses.

Ces délégations de pouvoirs portent notamment sur :

- les pouvoirs bancaires autorisés sur les comptes locaux des succursales ;
- les pouvoirs d'engagement de la succursale au niveau juridique et fiscal.

La Direction financière du Groupe analyse régulièrement les comptes des filiales et arrête les options de clôture avec les Directions des filiales.

Concernant les *Joint Ventures* (JV) auxquelles une des sociétés du Groupe est partie, les règles d'organisation et de gestion qui régissent les rapports entre les différentes parties composant la coentreprise sont issues, pour chacune d'elles, de l'accord de JV. Cet accord met également en place des règles de gestion pour le contrôle et le suivi budgétaire du projet pour lequel la JV a été créée.

2.2. Prestations externes dans le processus de contrôle interne

2.2.1. Les Commissaires aux comptes

Ils assurent une mission permanente et indépendante de vérification des valeurs et des documents comptables de la Société, de contrôle de la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérification de la concordance avec les comptes annuels et de la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la Société. La Société est dotée de deux Commissaires aux comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Dans le cadre de leur mission générale, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières produites. Ils présentent au Comité d'audit les résultats de leurs travaux et diligences.

2.2.2. Les prestataires extérieurs spécialisés

La Société ou ses filiales ont par ailleurs recours, de manière ponctuelle, à des prestataires extérieurs spécialisés.

3. ÉLABORATION ET CONTRÔLE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DES ACTIONNAIRES

Les personnes chargées de l'élaboration et du contrôle de cette information sont :

- le Conseil d'administration,
- le Comité d'audit,
- le Secrétariat général, ainsi que
- les Directeurs financiers des filiales du Groupe.

Il existe un contrôle de gestion projets par projets, suivi sur les sites via les Directeurs financiers des filiales du Groupe. Ces derniers arrêtent les comptes de chacune des filiales et les reportent ensuite au Secrétariat général.

Ensuite, le Secrétariat général est en charge du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la Société en normes IFRS.

Il a également pour objectif de s'assurer :

- de la fiabilité et de la production des comptes annuels statutaires de la Société ;
- de la fiabilité et de la production des comptes consolidés annuels et semestriels du Groupe ;
- du contrôle des filiales ;
- de la communication financière ;

- et plus généralement, de la maîtrise des risques d'erreurs, d'inexactitudes ou omission d'informations significatives dans les états financiers concernant la situation financière et le patrimoine de la Société et du Groupe.

Le Secrétariat général est garant, auprès de la Direction générale, de la transparence des opérations, de la qualité et de la fiabilité de l'information financière de la Société et du Groupe.

4. APPRÉCIATIONS DU PRÉSIDENT

La Société dispose de mécanismes de contrôle interne qui tendent à répondre aux attentes que l'on peut légitimement avoir concernant un groupe tel que le Groupe. De plus, la Société s'efforce en permanence d'en améliorer la fiabilité grâce notamment aux avis et recommandations sur le contrôle interne de l'entreprise que le Comité d'audit ainsi que ses Commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission légale, sont susceptibles d'émettre.

VI. PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

La gestion des risques est au cœur du métier du Groupe qui conçoit, achète, construit et met en service pour des clients internationaux et dans le monde entier des unités de traitement, de stockage, et de transport d'hydrocarbures et de gaz, ainsi que des ouvrages en *offshore* peu profond.

De plus, au travers de nouvelles activités de Services, le Groupe assure des prestations de mise en service, de maintenance, d'inspection et d'approvisionnement d'équipement et de produits.

Les risques présentés ci-dessous sont analysés au niveau de la Société ENTREPOSE Contracting, mais trouvent à s'appliquer au niveau du Groupe dans leur globalité. Il n'existe pas d'autre risque Groupe identifié à ce jour qui ne serait pas exposé et analysé ci-dessous.

Ces risques se présentent en quatre grandes familles, que sont :

- les risques économiques ;
- les risques liés à la réalisation des ouvrages ;
- les risques environnementaux ;
- les risques financiers.

Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

1. RISQUES ÉCONOMIQUES

1.1. Risque lié à la conjoncture économique mondiale

L'activité de la Société et du Groupe est étroitement liée aux investissements des compagnies pétrolières dans l'exploration-production d'hydrocarbures (pétrole ou gaz), et dans leur transport. Ces investissements sont en partie liés aux prix de ces matières premières sur les principales places financières internationales.

En raison de la crise financière actuelle et du ralentissement économique mondial, les prix des hydrocarbures ont fortement varié au cours des deux dernières années. La crise a influencé le calendrier des compagnies pétrolières. De ce fait, au cours des derniers mois,

le Groupe a observé des décalages sur les décisions d'investissement de ses clients. Si cette situation devait perdurer sur une longue période, certains investissements des compagnies pétrolières et gazières pourraient être amenés à être décalés dans le temps ou remis en cause, dans la mesure où leurs prix de revient deviendraient supérieurs à leurs seuils de rentabilité.

Néanmoins, malgré ce contexte difficile, compte tenu d'un carnet de commandes significatif, le Groupe conserve une bonne visibilité sur ses perspectives d'activité pour l'année 2010.

1.2. Risque commercial

L'activité de la Société s'exerce auprès d'un nombre restreint de clients souvent associés aux compagnies pétrolières et gazières internationales. Une difficulté rencontrée au cours d'un projet est susceptible de limiter les opportunités dans le pays concerné et de porter atteinte à la notoriété du Groupe.

Ces difficultés inhérentes au secteur ont permis à la Société et au Groupe de mettre en valeur sa réactivité et sa créativité et de générer des opportunités commerciales.

1.3. Risque lié à la concurrence

Les concurrents du Groupe comprennent de grandes sociétés internationales telles que Saipem, Halliburton, Technip, dont la taille et les ressources en capitaux dépassent celles du Groupe.

La taille du marché, le choix de la Société de se spécialiser sur des niches géographiques et technologiques alliées à son expérience, à sa proximité des clients et sa souplesse d'adaptation, lui permettent de tirer avantage de cet environnement concurrentiel.

1.4. Risque de contrepartie

1.4.1. Clients

La Société peut être exposée dans le cadre de son activité traditionnelle à une défaillance ou à un défaut de paiement d'un client, tant au cours de la réalisation du projet que lors de la livraison de l'ouvrage.

La Société ne s'engage contractuellement qu'après avoir acquis la certitude de la solvabilité de son client ou de la mise en place effective d'un financement dédié au projet.

Généralement, les clients de la Société sont des compagnies pétrolières et gazières de renommée internationale, telles que Total, BP, ExxonMobil, Shell, Statoil, Chevron ou des indépendants reconnus comme ConocoPhillips, Talisman ou encore des opérateurs nationaux avec lesquels elle entretient des relations commerciales de longue date comme NGT au Royaume-Uni, NNPC au Nigeria ou Sonatrach en Algérie.

Dans d'autres cas, la Société est à même d'accompagner ses offres de propositions de financement sous forme de crédit acheteur ou de crédit financier mis en place avec l'aide de ses banques partenaires.

Enfin le mode opérationnel de la Société repose sur le versement d'acomptes ou d'avances lui permettant d'avoir le plus souvent une trésorerie positive et donc une exposition financière réduite.

Par ailleurs, plus récemment, le développement des activités Services a élargi l'éventail traditionnel des clients vers le monde industriel (agroalimentaire, ciment, etc.) avec lesquels le montant unitaire des contrats reste peu significatif à ce jour, limitant ainsi pour le Groupe l'incidence financière qu'aurait une éventuelle défaillance de leur part.

1.4.2. Fournisseurs

Pour la réalisation de ses contrats, le Groupe a recours à de nombreux fournisseurs et sous-traitants, dans des domaines aussi variés que l'ingénierie, l'électricité & instrumentation, la fourniture d'incorporables et d'équipements spécifiques, les moyens maritimes, le montage des installations, selon la nature de l'ouvrage réalisé par la Société ou le Groupe. La qualité de la prestation et le respect des délais négociés avec les fournisseurs sont des facteurs clés de réussite de chacun des projets de la Société.

La Société peut ainsi se trouver en risque contractuel avec son client en cas de défaillance d'un fournisseur ou sous-traitant important. Ce risque est exacerbé dans les conditions économiques qui prévalent au niveau mondial depuis le début de l'année 2008 et est pris très au sérieux par la Société.

Pour pallier ce risque, la Société ne s'engage qu'avec des fournisseurs et sous-traitants ayant fait l'objet d'une analyse portant notamment sur la solidité de leur structure financière. En outre, la Société veille, au cours de la réalisation de la prestation, à respecter les délais de règlement négociés, de façon à garantir aux fournisseurs un bon niveau de cash flow et à ne pas mettre en danger leur structure financière.

1.5. Risque lié à la volatilité du prix des matières premières et à l'inflation

À l'occasion de réponses à des appels d'offres, la Société négocie avec ses fournisseurs des clauses de stabilité des prix pour des durées compatibles avec celles de son offre. À défaut d'y parvenir, la Société négocie avec son client un ajustement du prix ou l'insertion de formules de révision des prix.

Plus généralement, la Société s'efforce, à la signature de ses contrats, de préciser ses hypothèses de taux d'inflation. La référence à ces hypothèses permet, en cas de variation significative constatée du taux d'inflation, d'entamer des négociations avec le client en vue d'obtenir une compensation spécifique.

1.6. Risque politique

Présente dans des pays où il existe des tensions ethniques, politiques ou religieuses qui peuvent avoir pour conséquence des retards de calendrier, des dommages à l'ouvrage ou des risques pour les personnes, la Société ne parvient pas toujours à faire prendre en charge ces risques par les clients.

Son expérience dans ces pays constitue toutefois un atout majeur pour lui permettre de gérer au mieux ces risques et de les limiter.

Par ailleurs, la Société pourrait être exposée temporairement à des difficultés pour détacher du personnel dans les pays concernés.

À cet égard, plusieurs dispositions permettent de réduire l'exposition de la Société, et en particulier :

- l'assurance de la Coface ou équivalent sur les risques de fabrication et de crédit ;
- des procédures de sécurité des personnes et des sites ;
- des procédures de rapatriement ;
- et des assurances spécifiques.

2. RISQUES LIÉS À LA RÉALISATION DES OUVRAGES

2.1. Risques projets et chantiers

En dehors des risques portant sur les matériels de construction faisant partie du patrimoine du Groupe (couverts par des assurances spécifiques), la réalisation des projets implique des risques pour les ouvrages existants appartenant au client, ainsi que pour l'ouvrage et les équipements objets du contrat avant réception par les clients, tels qu'un incendie, des événements naturels, des dommages accidentels ou les conséquences dommageables d'une erreur de conception ou de construction ou de matériaux.

L'ensemble de ces risques est systématiquement couvert à travers une assurance *Tous Risques Chantiers* (TRC) souscrite par le client ou par la Société. Le plus souvent, les conditions et niveaux de garanties, les plafonds et les franchises applicables sont définies dans le contrat entre le client et la Société.

Le transport des équipements et autres fournitures nécessaires à la réalisation du projet fait quant à lui l'objet d'assurances spécifiques souscrites par la Société.

2.2. Risque Contractuel

Toute l'activité de la Société repose sur des contrats, la plupart du temps soumis aux lois du pays de réalisation du projet ou du client, et généralement facteurs de risques ou de responsabilités pour la Société.

La Société a mis en place une politique contractuelle stricte visant à limiter ou à exclure son exposition, en refusant de supporter des risques qui dépassent son activité d'entrepreneur.

Ainsi, cette politique de la Société tend à :

- exclure les dommages indirects (perte d'exploitation etc.) ;
- exclure toute responsabilité en matière de pollution accidentelle ;
- limiter sa responsabilité contractuelle sur l'ensemble du projet à un pourcentage du prix du contrat ;
- plafonner les pénalités de retard et de performance à un pourcentage acceptable du prix du contrat ;
- prévoir un ajustement du prix contractuel en cas de modifications législatives ;
- obtenir la protection d'une clause de force majeure (risques politiques, fait du prince) ;
- obtenir une clause d'arbitrage international.

2.3. Risque de retard

Si la Société ne livre pas un projet dans le délai contractuel, elle s'expose à l'application de pénalités si le retard lui est imputable. Ce type de pénalités est généralement prévu au contrat. La Société s'attache à plafonner systématiquement le montant de ces pénalités et à contractualiser leur caractère libératoire.

L'expérience, le savoir-faire et les références de la Société établissent que le Groupe n'a que très rarement été exposé à des pénalités de retard.

Dans certains pays où les conditions climatiques peuvent modifier le calendrier d'un projet, le client peut alors prendre parfois à sa charge le risque de retard en versant des indemnités compensatoires à la Société.

2.4. Risque lié à une résiliation anticipée de projets

Dans les contrats signés par la Société, une disposition prévoit que le client dispose d'un droit de résiliation anticipée pour sa propre convenance. Il s'agit d'une disposition courante des contrats de construction. En pratique, ce pouvoir n'est que très rarement exercé dans les projets de production pétroliers et gaziers. En pareil cas, une disposition contractuelle prévoit a minima le remboursement à la Société de la totalité des coûts encourus et des frais de débits éventuels.

2.5. Risque lié à la défaillance des équipements achetés

Les équipements clés achetés par la Société sont toujours fournis par des entreprises de taille significative et bénéficiant d'excellente réputation dans leur domaine d'activité. Les équipements livrés sont garantis. La Société négocie avec ses fournisseurs une période de garantie compatible avec celle de son propre contrat.

2.6. Risque de perte de personnel dans des fonctions clés et difficultés de recrutement

Le Groupe et ses performances dépendent d'un personnel qualifié ayant l'expérience et les capacités techniques et commerciales nécessaires à l'exécution de ses projets et au développement de son activité. Le marché des professionnels qualifiés dans les domaines d'activités du Groupe est concurrentiel et le Groupe pourrait rencontrer des difficultés pour embaucher ou conserver un personnel suffisamment qualifié afin de maintenir son rythme de développement. Pour réduire ce risque, le Groupe met notamment en œuvre une politique sociale d'intéressement et d'actionnariat attractive.

3. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe conduit ses activités de manière à préserver la santé et à garantir la sécurité de ses salariés et des personnes présentes sur les sites sur lesquels il intervient (entreprises extérieures, intérimaires, stagiaires et visiteurs).

Le management de la Société est responsable de la prévention des accidents. Chaque responsable s'engage à respecter et à faire respecter, conformément à la Charte HSSE, les principes de la politique environnementale et toutes les règles, procédures et consignes applicables dans son secteur. Des formations régulières sont conduites auprès des salariés, afin de minimiser les risques d'atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement. Ces aspects font l'objet d'une attention particulière dans la sélection des sous-traitants.

3.1. Pollution

Dans les activités qu'il déploie, le Groupe vise à préserver l'environnement et s'appuie pour cela sur un système de management dédié.

Les lois relatives à l'environnement imposent des obligations en matière d'entretien et de remise en état des sites de production au cas où des contaminations seraient découvertes. Le Groupe dispose d'un seul site de production en France. A ce titre, le Groupe pourrait être impliqué dans des procédures qui pourraient entraîner des dépenses de mise en conformité et autres coûts. Aucun risque de ce type n'était toutefois identifié à la clôture de l'exercice.

3.2. Risques liés à l'usage passé de l'amiante dans la filiale de Dunkerque (CMP Dunkerque)

Il est attesté par un rapport d'un organisme de contrôle indépendant que l'amiante n'est plus utilisé dans les processus de fabrication de l'usine depuis 1990. Au cours de la période 1967-1990, l'amiante a pu être utilisé dans les processus de fabrication au sein de l'établissement de Dunkerque.

En 1995, à la suite du redressement judiciaire de la société ECMP et du plan de cession qui a suivi, CMP Dunkerque est devenue propriétaire de cet établissement. Celui-ci figure sur la liste des établissements classés « amiante » par les Arrêtés du Ministère du Travail, de la Sécurité Sociale et du Budget des 7 juillet 2000 et 19 mars 2001.

Le Groupe a fait analyser, par des experts indépendants, le risque, tant du point de vue actuariel que juridique, d'avoir à indemniser des personnels ayant travaillé au sein de l'établissement de Dunkerque et développant ultérieurement des symptômes de maladies professionnelles liées à l'amiante.

L'analyse juridique montre que, dans la mesure où CMP Dunkerque, actuel exploitant de l'usine, a démarré l'activité au 1^{er} janvier 1995, cette société ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences de l'utilisation de l'amiante antérieurement à cette date, le risque demeurant au niveau de la société ECMP pour la période antérieure à 1995.

Aucune provision n'a été constituée dans les comptes de CMP Dunkerque au titre du risque Amiante, le Groupe jugeant faible son exposition au risque sur ce sujet.

Par ailleurs, pour les autres filiales du Groupe, la situation est analysée au cas par cas.

Au 31 décembre 2009, les provisions au titre des maladies professionnelles liées à l'exposition à l'amiante s'élèvent à 300 K€ dans les comptes du Groupe.

4. RISQUES FINANCIERS

4.1. Risque de Variation de taux de Change

La devise de référence de la Société est l'euro.

Les contrats sont majoritairement libellés en devises fortes (euro, dollar américains).

Le risque de change éventuel est traité contrat par contrat, et vise à identifier s'il subsistera à l'issue du contrat une marge dans une devise autre que l'euro.

En pareil cas, des couvertures peuvent être mises en place, soit au stade de l'offre via une assurance Coface, soit par des instruments financiers à terme une fois le contrat obtenu.

Ces couvertures visent à garantir :

- le règlement des dépenses prévisionnelles de l'affaire dans une autre devise que celle du contrat d'une part ;
- la marge prévisionnelle à l'affaire en euro lorsque le contrat est libellé dans une autre devise d'autre part.

4.2. Risque de Variation de taux d'intérêt

La trésorerie de la Société et du Groupe est placée en sicav monétaires ou en dépôts à terme. Ces placements sont sensibles à l'évolution des taux Eonia et Euribor.

Au niveau du Groupe, l'endettement financier est à taux fixe. Cet endettement financier, d'un montant de 3 501 K€ à la clôture 2009 contre 4 199 K€ en 2008, est majoritairement composé de crédits-bails sur le financement long terme d'équipements industriels.

VII. MODALITÉS RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont prévues par les dispositions des articles 18 et 19 des statuts de la Société, étant précisé que les dispositions statutaires régissant les droits des actionnaires sont prévues à l'article 9 desdits statuts.

VIII. AUTRES ÉLÉMENTS

En matière de gouvernement d'entreprise, la Société se réfère aux dispositions du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites. Ce Code peut être consulté au siège social.

Les éléments énumérés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont publiés dans le rapport de gestion intégrant la gestion du Groupe.

Le Président du Conseil d'administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ENTREPOSE CONTRACTING SA

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ENTREPOSE Contracting SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes,

Marcq en Barœul, le 15 avril 2010

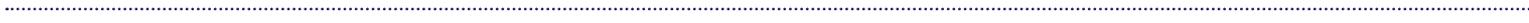
Paris, le 15 avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Maupard Fiduciaire

Laurent Prévost Christophe Gachet
Associé Associé

Patrick Maupard
Associé





COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ	105
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ET ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL	106
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	107
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	108
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	109

BILAN CONSOLIDÉ

<i>en milliers d'euros</i>		31 déc. 09	31 déc. 08
	Note	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	(6)	66 507	41 939
Autres immobilisations incorporelles	(6)	1 248	1 530
Immobilisations corporelles	(7)	35 558	26 902
Participation dans les entreprises associées	(8)	15 777	13 536
Autres actifs financiers	(9)	2 921	1 841
Impôts différés actif	(21)	5 940	4 688
Total actifs non courants		127 951	90 436
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en cours		4 875	5 992
Avances et acomptes versés sur commandes	(10)	11 853	5 686
Créances clients et comptes rattachés	(10)	179 516	131 487
Actifs d'impôts exigibles	(10)	2 408	3 634
Autres débiteurs	(10)	23 454	14 328
Charges constatées d'avance	(10)	9 870	6 969
Autres actifs financiers	(11)	1 239	657
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(12)	189 934	182 167
Total actifs courants		423 149	350 920
Total des actifs		551 100	441 356
Capital social	(13)	5 115	5 025
Réserves consolidées		69 921	66 171
Réserves de conversion		202	29
Résultat - part Groupe		31 921	18 041
Capitaux propres - Part Groupe		107 159	89 266
Intérêts minoritaires		(150)	41
Total capitaux propres		107 009	89 307
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions pour pensions et avantages assimilés (part > 1 an)	(14)	4 567	3 961
Provisions	(15)	9 812 (*)	300
Emprunts et dettes financières (part > 1 an)	(16)	2 673	3 295
Autres passifs financiers	(6)	15 679	0
Impôts différés passifs	(21)	556	625
Total passifs non courants		33 287	8 181
PASSIFS COURANTS			
Provisions pour pensions et avantages assimilés (part < 1 an)	(14)	519	739
Provisions	(15)	20 637 (*)	33 303
Emprunts et dettes financières (part < 1 an)	(16)	828	904
Avances et acomptes reçus	(18)	59 151	82 918
Fournisseurs et comptes rattachés		161 828	112 960
Dettes d'impôt exigible		2 425	4 847
Autres dettes	(17)	40 516	32 731
Produits constatés d'avance	(18)	119 038	70 251
Autres passifs financiers	(11)	5 862	5 215
Total passifs courants		410 804	343 868
Total des passifs et des capitaux propres		551 100	441 356

(*) Des reclassements affectant la qualification Courant/non Courant sont intervenus en 2009. Cf. note 15 des notes aux états financiers.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (*)

<i>en milliers d'euros</i>	Note	31 déc. 09	31 déc. 08
Chiffre d'affaires	(19)	612 656	462 164
Produits des activités ordinaires		612 656	462 164
Coût des ventes	(19)	(521 012)	(391 831)
Marge brute		91 644	70 333
Coûts commerciaux	(19)	(14 880)	(13 174)
Charges administratives	(19)	(40 067)	(36 711)
Paievements en actions	(13)	(2 210)	(1 023)
Résultat de cession des actifs		838	(299)
Résultat opérationnel		35 325	19 126
Produits financiers	(20)	1 884	4 680
Charges financières	(20)	(2 302)	(5 270)
Résultat financier		(418)	(590)
Quote part dans le résultat des entreprises associées	(8)	3 834	4 059
Charge d'impôts sur le résultat	(21)	(6 423)	(4 557)
Résultat net		32 318	18 038
Intérêts minoritaires		397	(3)
Résultat net de l'exercice - part Groupe		31 921	18 041
Résultat net		32 318	18 038
<i>Résultat net par action (en euros)</i>		6,39	3,71
<i>Résultat net dilué par action (en euros)</i>		6,33	3,71

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>en milliers d'euros</i>		31 déc. 09	31 déc. 08
Résultat de la période (y compris part des minoritaires)		32 318	18 038
Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger		191	(1 506)
Ecarts actuariels sur des régimes à prestations déniées	(14)	(473)	800
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(11)	(247)	
Impôt sur éléments portés directement en capitaux propres		245	(270)
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres		(284)	(976)
Résultat global de la période		32 034	17 062
attribuable aux :			
actionnaires de la société mère		31 619	17 078
minoritaires		415	(16)

(*) Une nouvelle présentation du compte de résultat consolidé a été retenue à compter de l'exercice 2009. Des reclassements sont intervenus. L'exercice 2008 tel que présenté ci-dessus a également été modifié. Cf. notes 4.18 et 25 des notes aux états financiers

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>en milliers d'euros</i>		31 déc. 09	31 déc. 08
Flux de trésorerie liés à l'activité			
±	Résultat net de l'exercice	32 318	18 037
±	Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(3 834)	(4 059)
±	Amortissements	8 353	7 850
±	Variation des provisions	(2 492)	24 943
+	Païement en actions	1 163	1 023
-	Plus et moins values de cession, nettes d'impôt	(1 016)	189
-	Intérêts payés	(1 326)	(4 563)
±	Charge d'impôts (y compris impôts différés)	6 423	4 557
±	Variation de juste valeur des éléments financiers	1 290	2 613
		40 879	50 590
±	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	19 851	51 508
=	Flux de trésorerie provenant des activités	60 730	102 098
-	Impôts sur le résultat payés	(9 106)	(6 316)
=	Flux de trésorerie généré par l'activité	51 624	95 782
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
-	Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(20 284)	(13 348)
-	Acquisition de participations consolidées	(25 311)	(1 997)
-	Acquisition de participations non consolidées	(628)	
+	Cessions d'immobilisations	4 919	265
-	Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations d'investissement	380	2 293
+	Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1 313	1 550
=	Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(39 611)	(11 237)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
-	Dividendes versés aux actionnaires	(6 020)	(5 276)
-	Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(8)	(222)
+	Intérêts reçus et versés	1 326	4 563
±	Variation juste valeur constatée directement en capitaux propres	47	27
+	Émissions d'emprunt	461	3 738
-	Remboursements d'emprunt	(1 168)	(1 444)
=	Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(5 362)	1 386
=	Variation de trésorerie	6 651	85 931
	Trésorerie d'ouverture	181 344	97 236
	Ecart de conversion	1 249	(1 823)
	Trésorerie de clôture (A)	189 244	181 344

Note (A)

La trésorerie est la somme des :

Valeurs mobilières de placement :	134 051	146 455
Disponibilités :	55 884	35 712
Découverts bancaires :	(691)	(823)
	189 244	181 344

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers d'euros	Capital	Réserves légales	Primes d'émission	Autres réserves consolidées	Réserves de juste valeur	Actions auto-détenues	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Total		
									Capitaux propres Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
31 déc. 07	5 025	503	24 726	31 952	0	(204)	1 522	13 250	76 774	(492)	76 282
Reprise du résultat n-1				13 250				(13 250)			
Résultat global de la période	0	0	0	530	0	0	(1 493)	18 041	17 078	(16)	17 062
Dividendes versés				(5 276)					(5 276)	(222)	(5 498)
Augmentation de capital	0		0						0		0
Variation intérêts minoritaires									0	771	771
Charge IFRS 2				671					671		671
Actions propres						27			27		27
Retraitement divers				(8)					(8)		(8)
31 déc. 08	5 025	503	24 726	41 119	0	(177)	29	18 041	89 266	41	89 307
Reprise du résultat n-1				18 041				(18 041)			
Résultat global de la période	0	0	0	(310)	(165)	0	173	31 921	31 619	415	32 034
Dividendes versés				(6 020)					(6 020)		(6 020)
Augmentation de capital	90		4 340						4 430		4 430
Variation intérêts minoritaires									0	(606)	(606)
Charge IFRS 2				763					763		763
Actions propres						47			47		47
Compléments d'acquisition de minoritaires				(12 925)					(12 925)		(12 925)
Retraitement divers		8	(8)	(21)					(21)		(21)
31 déc. 09	5 115	511	29 058	40 647	(165)	(130)	202	31 921	107 159	(150)	107 009

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

31 décembre 2009

(en milliers d'euros sauf indications contraires)

ENTREPOSE Contracting est une entreprise domiciliée en France dont le siège social est situé au 165, boulevard de Valmy, 92707 Colombes Cedex.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Les informations relatives à l'exercice 2007, présentées dans le Document de Référence 2008 n° D.09-0441 déposé le 20 mai 2009, sont incorporées par référence.

NOTE 1 – ACTIVITÉS DU GROUPE

Le Groupe ENTREPOSE Contracting est un entrepreneur de projets industriels « clés en main » au service de l'industrie pétrolière et gazière.

Ses domaines de compétence sont :

AU TITRE DE L'ACTIVITÉ « PROJETS »

- les ouvrages concentrés d'exploitation et de transport ;
- les stations de compression ;
- les travaux d'électricité/instrumentation et télécommunications ;
- les Unités de Valorisation Energétique (UVE) ;
- les réservoirs de stockage : GNL, pétrole et produits raffinés, gaz industriels ;
- les travaux de maintenance, mise en conformité des unités de stockage.

Il est à noter que l'activité « Projets » était précédemment présentée en deux activités distinctes, « Projets de traitements et de Transport », et « Réservoirs de stockages ». Ces deux activités ont été regroupées en 2009 au sein du reporting interne du Groupe, et par conséquent au sein de l'information sectorielle de la présente annexe, conformément à IFRS 8. Cf. note 4.20

AU TITRE DE L'ACTIVITÉ « PIPELINES »

- la pose de pipelines « onshore ».

AU TITRE DE L'ACTIVITÉ « OPÉRATIONS CÔTIÈRES »

- la pose de pipelines en eaux peu profondes (« shallow water ») ;
- la recherche de sources d'eau douce en mer ;
- les travaux de dépollution en mer ;
- les travaux d'aménagement côtiers liés à la pose de pipelines ou de bouées d'atterrissage.

AU TITRE DE L'ACTIVITÉ « SERVICES »

- les travaux de maintenance des pipelines,
- les travaux de mise en conformité des installations et unités de stockage,
- les activités de négoce de pièces et équipements pour le maintien en conditions opérationnelles et les réparations des installations industrielles.

Ce nouveau segment a été créé en 2009.

NOTE 2 – ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

ACQUISITION DU GROUPE CAPTRADE

Au 30 juillet 2009, le Groupe a acquis 70% des titres de CAPTRADE, société de droit français tête d'un groupe spécialisé dans les achats de produits pétroliers et équipements techniques, destinés principalement à l'industrie pétrolière et gazière.

CAPTRADE a été consolidée dans les comptes du Groupe au 1^{er} août 2009.

CAPTRADE compose avec CHALLENGER l'essentiel de l'activité « Services » du Groupe.

Cf. note 6 pour les modalités financières de cette opération.

NOTE 3 – BASE DE PRÉPARATION

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne présente des différences dans sa date d'application avec le référentiel « *as issued by IASB* », et qui sont synthétisées ci-dessous :

	Année concernée	Date d'application "as issued by IASB"	Date d'application telle qu'adoptée par l'UE
IFRIC 11	2008	1 ^{er} mars 07	1 ^{er} janv. 09
IFRIC 12	2008, 2009	1 ^{er} janv. 08	23 mars 09
IFRIC 14	2008	1 ^{er} janv. 08	1 ^{er} janv. 09
IFRIC 15	2008	1 ^{er} janv. 09	1 ^{er} janv. 10
IFRIC 16	2008	1 ^{er} oct. 08	30 juin 09

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 le 23 février 2010. Ils seront soumis pour approbation à l'assemblée générale du 12 mai 2010.

BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants :

- les actifs financiers disponibles à la vente, évalués à la juste valeur,
- les instruments financiers, à la juste valeur par le compte de résultat, évalués à la juste valeur,
- les instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle normal d'exploitation du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession ou d'une réalisation dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants.

Tous les autres actifs sont non courants.

Les passifs que le Groupe s'attend à régler au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des passifs courants.

En raison de l'incertitude quant au dénouement des provisions fiscales et sociales, ces dernières sont considérées comme non courantes, que leur maturité soit ou non inférieure à un an.

Tous les autres passifs sont non courants.

MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche sauf indication contraire.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Au niveau mondial, l'année 2008 a vu l'apparition d'une crise économique et financière d'une magnitude importante, et dont les effets semblent vouloir se prolonger sur l'exercice 2010. En l'espèce, il est apparu que les activités du Groupe sur les exercices 2008 et 2009 n'ont toutefois été que peu impactées par les effets de cette crise, même si les incidences à venir ne peuvent encore à ce stade être estimées avec précision.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à cet environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Les jugements exercés par la Direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont exposés ci-dessous :

Evaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement. Cf. note 4.18.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et sur la prise en compte d'aléas, basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la durée de vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Evaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des *goodwill*, des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note 6.2.

Evaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou prestations définies. Ces engagements sont calculés sur le fondement de calculs actuariels, reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues au 31 décembre 2009 et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 14.

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer pour tenir compte de changements futurs d'hypothèses.

Evaluation des passifs liés aux options de rachats de minoritaires

En application d'IAS 32, le Groupe procède à l'estimation de la valeur de rachat des minoritaires sur lesquels il existe des options d'achat à la clôture.

Ces estimations sont effectuées sur la base des accords contractuels entre le Groupe et les minoritaires, et représentent l'estimation la plus juste du montant potentiel à décaisser lors de la possible levée des options.

Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- l'estimation du montant des dépenses restant à engager en vue d'obtenir la Réception Définitive, pour les contrats livrés aux Clients en Réception Provisoire,
- l'estimation du risque de redressement douanier ou fiscal, compte tenu des notifications déjà reçues ou des échanges de courriers avec les Administrations concernées.

Cf. note 4.14.

Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution gratuite d'actions de la Société à ses salariés.

Le Groupe comptabilise également une charge de paiements en actions relative :

- à l'attribution à ses salariés de *stock-options* (offres de souscription d'actions) VINCI,
- à l'attribution à ses salariés d'actions de performance VINCI,
- au Plan d'Épargne Groupe (PEG) VINCI.

Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles retenues par le Groupe sont décrites en note 13.2.

NOTE 4 – PRINCIPAUX PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1. Méthodes de consolidation

FILIALES

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Cela concerne également les sociétés sur lesquelles la société exerce un contrôle de fait. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées si nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote d'une entité.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT

Les entités contrôlées conjointement sont les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un contrat qui requiert un accord unanime pour les décisions financières et opérationnelles stratégiques.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires de ses états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin. Cela concerne notamment les joint-ventures.

TRANSACTIONS ÉLIMINÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

4.2. Méthodes de conversion

TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion d'éléments monétaires sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

LES ÉTATS FINANCIERS DES ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours moyen de la période, ce dernier étant représentatif de la meilleure estimation du cours de change à la date de transaction. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

4.3. Regroupement d'entreprises - goodwill

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les goodwill, y compris négatifs, résultent de l'acquisition des filiales et entreprises associées.

Le goodwill représente la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lorsqu'il en résulte une différence négative, il est comptabilisé directement en résultat.

Le goodwill est évalué à sa valeur d'origine, diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel à chaque clôture d'exercice, ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeurs identifiables.

Le goodwill constaté sur les participations dans les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence est présenté au bilan dans la rubrique « Participation dans les entreprises associées ».

Le goodwill est suivi en devise locale.

4.4. Autres immobilisations incorporelles

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour but d'améliorer de manière substantielle la production de produits et de procédés nouveaux sont capitalisées si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable, si ce produit ou ce procédé correspond à un actif identifiable et qu'il est probable qu'il dégage des bénéfices économiques futurs.

Les dépenses ne peuvent être capitalisées que dans la mesure où elles peuvent être mesurées de façon fiable. Elles incluent le coût des matériaux, la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées au coût après déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les dépenses de développement sont amorties lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées.

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe, ayant une durée d'utilité limitée, sont comptabilisés au coût historique, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les autres actifs incorporels incluent principalement le coût d'acquisition des licences acquises auprès de tiers.

DÉPENSES ULTÉRIEURES

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

AMORTISSEMENT

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, autres que les goodwill, dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- Frais de R&D	5 ans
- Logiciels et licences informatiques	3 ans

4.5. Immobilisations corporelles

ACTIFS DONT LE GROUPE EST PROPRIÉTAIRE

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique, diminuées des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilités différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations corporelles.

Les profits et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour la valeur nette, dans le « résultat de cession des actifs » du compte de résultat.

ACTIFS LOUÉS

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location- nancement. Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la somme des paiements minimaux au titre de la location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à cet actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple. Les actifs loués dans ce cas ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe.

COÛTS ULTÉRIEURS

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- Constructions	25 ans
- Aménagements et installations des constructions	de 5 à 10 ans
- Matériels et outillages	de 3 à 10 ans
- Autres matériels	de 3 à 10 ans

4.6. Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, ainsi que les prêts et créances évalués au coût amorti.

TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les titres détenus par le Groupe.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement en capitaux propres et qu'il existe une indication objective de la dépréciation de cet actif, la perte cumulée est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des dépôts de garanties. Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est

réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

4.7. Dépréciation des actifs

ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut-être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat. Pour les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres de capitaux propres, la reprise est comptabilisée directement en capitaux propres.

ACTIFS NON FINANCIERS

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autre que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie » (UGT)). Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, pour les besoins des tests de dépréciation, affecté aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Pour déterminer les UGT, le groupe a pris en considération le découpage appliqué par la direction pour suivre les activités du groupe, comme défini à la note 1.

Les segments d'activité tels que définis à la note 1 recouvrent les UGT suivantes :

- le segment dit des « Projets » forme une UGT ;
- le segment dit des « Opérations Côtières » forme une UGT ;
- le segment dit des « Pipelines » forme une UGT ;
- le segment dit des « Services » est ventilé en deux UGT (« CAPTRADE » et « CHALLENGER »).

Chacun des segments d'activité ci-dessus forme un ensemble cohérent avec son propre marché et ses propres actifs affectés.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un groupe d'unités) est affecté d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au *pro rata* de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

4.8. Stocks

Les stocks sont constitués :

- de matières et matériels incorporables non encore mis en œuvre sur chantiers ;
- de divers consommables utilisables sur chantiers.

Ces stocks sont spécifiques à chaque affaire et identifiables.

Ils sont donc évalués distinctement à leur coût d'acquisition, ou à leur valeur réalisable si celle-ci est inférieure.

4.9. Créances et dettes générées par l'activité du Groupe

Les créances et dettes générées par l'activité du Groupe sont des actifs financiers courants évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeurs.

Les créances font l'objet d'une analyse au cas par cas, pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective permettant de remettre en cause leur recouvrabilité.

4.10. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent essentiellement des titres monétaires contre-garantissant une fraction de l'encours des garanties bancaires sur marchés, et des options de change.

SICAV MONÉTAIRES CONTRE-GARANTISSANT UNE FRACTION DE L'ENCOURS DES GARANTIES BANCAIRES SUR MARCHÉS

Les actifs ne respectent pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 et sont classés en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente.

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, égale à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes latents résultant de cette évaluation sont comptabilisés directement en capitaux propres. Ils ne sont transférés en résultat qu'au moment de la cession des titres considérés.

OPTIONS DE CHANGE

Les options de change sont des instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur.

4.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements de trésorerie à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition, ainsi que les sicav monétaires.

Les sicav monétaires sont des actifs détenus à des fins de transaction. Elles sont classées en tant qu'actifs courants et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en résultat.

Les valeurs mobilières de placement en monnaie étrangère sont valorisées au cours de change à la clôture. La différence de change est comptabilisée directement au compte de résultat.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

Les découverts bancaires sont présentés dans la rubrique « autres passifs financiers » au passif du bilan, mais constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

4.12. Capitaux propres

RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres. Les actions propres rachetées sont déduites du total des capitaux propres.

4.13. Avantages du personnel

TYPES DE RÉGIMES

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse, pour certaines catégories de salariés, des cotisations définies à une société d'assurance ou fonds de pension externes. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies ne génèrent pas d'engagement futur pour le Groupe et ne donnent donc pas lieu à la constitution de provisions.

Au sein du Groupe, les régimes à cotisations définies sont exclusivement des régimes de retraite. Ils sont, dans la plupart des cas, complémentaires à la pension légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles, légales ou par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime.

Il n'y avait toutefois aucun actif de couverture de ce type à la clôture de l'exercice. Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des emprunts obligataires dont le risque de crédit est évalué AAA et dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe. Les calculs sont effectués tous les ans par le Groupe, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le groupe comptabilise immédiatement en capitaux propres la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent les indemnités de fin de carrière ainsi que les indemnités de médailles du travail.

4.14. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Elles sont actualisées lorsque l'effet est matériel.

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée dans les passifs courants.

Indépendamment de leur présentation au bilan IFRS, les provisions sont principalement constituées des éléments suivants :

- Litiges marchés et contrats :

Ces provisions sont dotées sur affaires terminées en cas de litige commercial porté ou en passe de l'être devant une juridiction ou soumis à un arbitrage, et lorsque le Groupe estime son risque de condamnation probable.

- Litiges sociaux et fiscaux :

Ces provisions sont dotées en cas de litige avec un salarié porté ou en passe de l'être devant une juridiction, et lorsque le Groupe estime son risque de condamnation probable. Comme indiqué en note 3, les provisions pour litiges à caractère social et fiscal sont par exception considérées comme non courantes dans leur intégralité.

- Fin de chantier :

Ces provisions sont constituées pour les affaires en « réception provisoire » ou terminées mécaniquement (« *mechanically complete* ⁽¹⁾ »), pour couvrir les dépenses et lever les réserves jusqu'à la « réception définitive » de l'ouvrage, en dehors des dépenses déjà engagées à la clôture et qui figurent en dettes fournisseurs et comptes rattachés. En pareil cas, la méthode de l'avancement cesse de s'appliquer. Cf. 4.18 a1)

- Pertes à terminaison (PAT) :

Lorsqu'il est probable que les coûts liés à un contrat seront supérieurs aux revenus de ce dernier, alors la perte à terminaison est reconnue en charges immédiatement.

En application de la norme IAS 11, les PAT sont présentées au bilan en minoration des créances clients et comptes rattachés.

4.15. Engagements de rachat accordés aux minoritaires

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations.

Ces engagements se traduisent, en conformité avec la norme IAS 32, par la comptabilisation d'un passif financier représentant la meilleure estimation du montant de trésorerie auquel les minoritaires pouvaient prétendre. L'écart entre la juste valeur de ce passif et la valeur nette comptable des intérêts minoritaires est constaté en capitaux propres.

Les variations ultérieures de la valeur de l'engagement sont comptabilisées par ajustement des capitaux propres. L'effet de désactualisation de la dette est constaté en résultat financier.

Si l'engagement n'est finalement pas exercé, la dette est annulée en capitaux propres.

Conformément à IAS 27.23, les quotes-parts du résultat ou de variations de capitaux propres attribuées à la société mère et aux intérêts minoritaires sont déterminées sur la base des pourcentages de participation actuels et ne représentent pas l'exercice des droits de vote potentiels représentés par l'engagement de rachat.

4.16. Subventions publiques

Les subventions publiques monétaires reçues d'organismes publics sont versées sous forme d'avances conditionnées. Elles sont destinées à financer des projets identifiés de recherche et développement.

La fraction non remboursable de façon probable par le Groupe est reconnue immédiatement en résultat. La fraction devant être probablement reversée à l'organisme prêteur est comptabilisée au passif du bilan, en Autres passifs courants.

(¹) L'achèvement mécanique matérialise la fin des travaux.

4.17. Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) présenté au compte de résultat est la somme des impôts exigibles et différés. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt exigibles sont présentés distinctement à l'actif et au passif, nets par entité scale, et ne tiennent compte que des actifs et passifs d'impôt sur les bénéfices.

L'impôt exigible correspond au montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés sont déterminés pour chaque entité scale, selon la méthode du report variable et en retenant une approche bilantielle, sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur scale. La comptabilisation initiale d'un goodwill ne donne pas lieu à constatation d'un impôt différé. L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou à régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation scale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans les périmètres d'intégration scale, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité scale.

Les actifs d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité scale a une assurance raisonnable qu'elle disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Ils sont examinés à chaque clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés sont classés en « non courant ».

NOUVELLE RÉGLEMENTATION FISCALE EN FRANCE À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2010

La loi de finances pour 2010, votée en décembre 2009, introduit une contribution économique territoriale (CET) en remplacement de la taxe professionnelle (TP). La CET a deux composantes : la contribution foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE est assise sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière. La CVAE est égale à 1,5% de la valeur ajoutée. La CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée.

Le Groupe a conclu à ce stade que ce changement de modalité de calcul des impôts locaux français n'en modifierait pas la nature. Le Groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport au classement à celui retenu précédemment pour la taxe professionnelle.

4.18. Présentation du compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT PAR FONCTION

Ainsi que le permet la norme IAS 1, le compte de résultat consolidé du Groupe présente les produits et les charges par fonction.

Afin de pouvoir faciliter la lecture des éléments financiers du compte de résultat consolidé, et dans une optique d'homogénéisation de la présentation du Résultat avec le Groupe VINCI, une nouvelle présentation a été retenue à compter de l'exercice 2009. Cette présentation reclasse et regroupe l'ensemble des éléments financiers au sein du Résultat Financier.

En note 25 est présenté le compte de résultat 2009 selon la présentation en vigueur à la clôture 2008.

Le compte de résultat consolidé présente dans le « résultat opérationnel » les rubriques suivantes :

Produits des activités ordinaires

a) Chiffre d'affaires

a.1) Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages signifi catifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué sur base des prestations exécutées. Aucun revenu n'est comptabilisé en cas d'incertitudes signifi catives quant au recouvrement du prix de la transaction, des coûts associés ou de retour possible des marchandises.

Contrats de construction

Les sociétés du Groupe ENTREPOSE Contracting appliquent la méthode de prise en compte du résultat à l'avancement, selon la norme IAS 11.

La mesure du degré d'avancement est déterminée par le rapport entre les coûts d'exécution engagés comptabilisés à la clôture et les coûts d'exécution estimés à terminaison.

Le chiffre d'affaires total du contrat, sur lequel est calculé l'avancement de l'affaire, est constitué exclusivement des éléments suivants :

- CA contractuel signé, et le cas échéant,
- Avenants et réclamations expressément acceptés ou dans certains cas qui seront très probablement acceptés par le client,
- Minoré des éventuelles pénalités de retard à verser au client.

Lorsqu'une affaire est déclarée à terminaison, une provision pour perte à terminaison sera constituée si les éléments suivants sont réunis :

- l'affaire est en marge négative, après imputation d'une quote part des frais généraux opérationnels dits « de division » ;
- l'affaire est en perte pour l'ensemble du Groupe.

La provision pour perte à terminaison sera alors égale à la différence entre la perte totale à terminaison et la perte déjà constatée à date, toutes deux calculées en marge nette de frais généraux de division.

La méthode de l'avancement cesse d'être appliquée lorsque l'affaire est réceptionnée par le client, ou terminée mécaniquement (« *mechanically complete* »). En pareil cas, l'ensemble du chiffre d'affaire est reconnu, et les éventuels coûts à engager en vue d'obtenir la Réception Définitive sont provisionnés, le cas échéant, en charges à payer ou en provisions pour n de chantier.

b) Coût des ventes

Il s'agit de l'ensemble des coûts d'exploitation directement rattachables aux affaires, incluant entre autres les amortissements des équipements utilisés sur affaires, ainsi que les charges des personnels affectés sur les affaires.

Les coûts d'exécution rattachables aux contrats regroupent les coûts d'exécution mis en œuvre et les coûts d'accompagnement spécifiques aux contrats.

La majorité des contrats de constructions réalisés par le Groupe sont dits « EPC », et comportent 3 parts distinctes que sont :

- « E » (Engineering), correspondant à la part d'ingénierie spécifique à l'affaire ;

- « P » (Procurement), correspondant à la fourniture de matières et matériels qui seront incorporés dans l'ouvrage fini ;
- « C » (Construction), correspondant à la part de construction et montage de l'ouvrage sur site.

A chaque arrêté, les coûts exposés et non encore mis en œuvre seront, le cas échéant et selon leur nature, reclassés en charges constatées d'avance ou en stock.

Sont exclus des coûts d'exécution rattachables aux affaires les frais de Direction générale et les frais financiers autres que ceux directement liés à des financements souscrits en vue d'un contrat.

Outre les coûts d'exécution identifiés précédemment, le coût total d'un contrat peut inclure, le cas échéant, des aléas spécifiques, des litiges ou des charges futures liés au contrat, dès lors que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante et que leur probabilité de réalisation est importante.

c) Coûts commerciaux

Il s'agit des frais commerciaux proprement dits, ainsi que des coûts d'établissement de devis et remises d'offres commerciales.

Ces charges incluent les charges des personnels travaillant sur les devis.

d) Charges administratives

Il s'agit des coûts de fonctionnement des services généraux du Groupe.

Ces charges incluent entre autres les charges de personnel de la Direction générale ainsi que des différents services administratifs.

e) Résultat financier

Cette rubrique est composée principalement des éléments suivants :

- produits de placement de la trésorerie ;
- différences positives et négatives de change ;
- variation de juste valeur des instruments financiers ;
- intérêts sur emprunts.

4.19. Résultats par action

Le résultat de base par action correspond au rapport entre le résultat net part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions d'auto-contrôle déduites des capitaux propres.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par la Société.

4.20. Information sectorielle

Le Groupe choisit de présenter l'information sectorielle selon 4 segments, conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

L'objectif de cette nouvelle norme qui se substitue à la norme IAS 14 « Information sectorielle » est d'harmoniser l'information sectorielle publiée avec le reporting interne du Groupe. L'information détaillée par secteur opérationnel correspond à celle présentée au Conseil d'administration du Groupe servant notamment à évaluer les performances.

L'information sectorielle communiquée précédemment, en application d'IAS 14, étant déjà en phase avec le reporting interne du Groupe, l'application de la norme IFRS 8 n'a pas entraîné de modification significative de l'information présentée en annexe.

Les informations sectorielles à fournir sont communiquées en note 19.

Elles suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers.

La segmentation de premier niveau retenue correspond à une répartition par secteur d'activité.

La segmentation de second niveau correspond à une répartition par zone géographique.

Un secteur d'activité est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Une zone géographique est une composante distincte du Groupe engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposé à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Chaque affaire du Groupe est réputée se réaliser dans son intégralité sur :

- un seul segment d'activité, « Projets », « Opérations Côtières », « Pipelines » ou « Services » comme défini à la note 1, en fonction de la nature de l'ouvrage réalisé ;
- une seule zone géographique, correspondant à chacun des cinq continents au sens de la géographie communément acceptée, en fonction de la zone de localisation nationale de l'ouvrage, pour les activités de constructions, et le lieu de destination du bien livré, pour certaines activités du segment « Services ».

4.21. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de change, le Groupe utilise des produits dérivés. Les dérivés de change utilisés par le Groupe sont le plus souvent qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

INSTRUMENTS FINANCIERS QUALIFIÉS DE COUVERTURE

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur ;
- couverture de flux de trésorerie.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert).

Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient « inefficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

4.22. Nouvelles normes et interprétations publiées mais non encore appliquées

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2009, et n'ont pas été anticipées par le Groupe pour la préparation des états financiers consolidés.

- IFRS3 révisée (2008) « regroupements d'entreprises ». Cette norme d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe sera appliquée de façon prospective et en conséquence n'aura pas d'impact sur les périodes antérieures dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe.

4.23. Gestion du risque financier

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- le risque de crédit,
- le risque de liquidité,
- le risque de marché,

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le Comité d'audit du Groupe a pour responsabilité de veiller à l'application par la Direction de la politique et des procédures de gestion des risques du Groupe, et d'examiner l'adéquation du cadre de gestion des risques avec les risques auxquels le Groupe doit faire face.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

GESTION DU RISQUE CLIENTS AU SEIN DU GROUPE

ENTREPOSE Contracting peut être exposée dans le cadre de son activité à une défaillance ou à un défaut de paiement de son client, tant au cours de la réalisation du projet que lors de la livraison de l'ouvrage.

ENTREPOSE Contracting ne s'engage contractuellement qu'après avoir acquis la certitude de la solvabilité de son client ou de la mise en place effective d'un financement dédié au projet.

Généralement ; les clients d'ENTREPOSE Contracting, sont des compagnies pétrolières et gazières de renommée internationale, telles que Total, BP, ExxonMobil, Shell, Statoil, Chevron ou des indépendants reconnus comme ConocoPhillips, Talisman ou encore des opérateurs nationaux avec lesquels elle entretient des relations commerciales de longue date comme NGT au Royaume-Uni, NNPC au Nigeria ou Sonatrach en Algérie.

Dans d'autres cas, ENTREPOSE Contracting est à même d'accompagner ses offres de propositions de financement sous forme de crédit acheteur ou de crédit financier mis en place avec l'aide de ses banques partenaires.

En mode opérationnel d'ENTREPOSE Contracting repose sur le versement d'acomptes ou d'avances lui permettant d'avoir toujours une trésorerie positive et donc une exposition financière réduite.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis et suivis par le Groupe VINCI, et communiqués à l'ensemble des sociétés du groupe VINCI, auquel le Groupe appartient.

Etant donné que le Groupe n'a investi que dans des titres ayant des notations élevées, le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Gestion du risque de liquidité au sein du Groupe

Comme exposé ci-dessus en « gestion du risque Clients », le mode opérationnel prévoit d'une façon générale que les cash-flows soient positifs ou au minimum neutres sur les contrats pris par le Groupe. Cette gestion aboutit au global à un besoin en fonds de roulement structurellement négatif et à une trésorerie nette positive.

Au 31 décembre 2009, la trésorerie s'élevait à 189 244 K€, ce qui représentait 120 jours de dépenses opérationnelles sur la base du Compte de Résultat 2009.

Au 31 décembre 2008, la trésorerie s'élevait à 181 344 K€, ce qui représentait 150 jours de dépenses opérationnelles sur la base du Compte de Résultat 2008.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de crédit disponibles négociées avec ses partenaires financiers.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Le Groupe achète et vend des dérivés et supporte des passifs financiers, afin de gérer les risques de marchés.

Gestion du risque de change au sein du Groupe

La devise de référence d'ENTREPOSE Contracting est l'euro.

Les contrats sont libellés majoritairement en devises fortes, euro, dollar américain et livre sterling.

Le risque de change est traité contrat par contrat, et vise à identifier s'il subsistera à l'issue du contrat une marge dans une devise autre que l'euro.

En pareil cas, des couvertures peuvent être réalisées, soit au stade de l'offre via une assurance Coface, soit par des instruments financiers à terme une fois le contrat obtenu.

Ces couvertures visent à garantir :

- d'une part le règlement des dépenses prévisionnelles de l'affaire dans une autre devise que celle du contrat ;
- d'autre part, de garantir la marge prévisionnelle à l'affaire en euro lorsque le contrat est libellé dans une autre devise.

Gestion du risque de taux d'intérêt au sein du Groupe

Pour ce qui concerne son endettement, historiquement faible, le Groupe est peu exposé au risque de taux.

NOTE 5 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation englobe toutes les filiales françaises et étrangères détenues par le Groupe, dont les principales entités consolidées sont présentées ci-dessous :

Société	Forme juridique	Adresse	N° Siren ou N° Immatriculation	Pourcentage d'intérêt / droits de vote décembre 2009	Pourcentage d'intérêt / droits de vote décembre 2008	Méthode de consolidation
ENTREPOSE Contracting	SA	165 Boulevard de Valmy 92707 Colombes - France	410430706			Entité consolidante
CMP Dunkerque	SA	Avenue de la Gironde 59944 Dunkerque - France	401315999	99,95	99,95	Intégration globale
CHALLENGER SOS	SA	165 Boulevard de Valmy 92707 Colombes - France	324192103	99,94	-	Intégration globale (1)
CMPEA	SARL	Route de Sedan Wadelincourt 08209 Sedan - France	352897870	52,00	52,00	Intégration globale
ENTREPOSE Industrial Services	LTD	46 West-bar street, Banbury OX169RZ - Royaume Uni	4024580	100,00	100,00	Intégration globale
ENTREPOSE Algérie	EURL	Lot No 15 Hassi Messaoud-Ouargla - Algérie	99830049193602	100,00	100,00	Intégration globale
DELATTRE BEZONS Nigeria	LTD	184 Moshood Olugbani Street - Lagos - Nigéria	VIV1000224444	89,74	89,74	Intégration globale
GEOSTOCK Holding	SA	7 rue E. et A. Peugeot, 92563 Rueil Malmaison - France	304464415	25,00	25,00	Mise en équivalence
DORIS Engineering	SA	58 rue du Dessous des Berges 75013 Paris - France	338274491	20,00	20,00	Mise en équivalence
IOTA Nigeria	LTD	184 Moshood Olugbani Street - Lagos - Nigeria	RC 608650	-	39,96	Mise en équivalence (2)
Sous Groupe CAPTRADE						
CAPTRADE	SAS	21/23 rue du petit Albi, BP 58540, Cergy Pontoise Cedex, France	448268045	70,00	-	Intégration globale (1)
NUMRS	SA	21/23 rue du petit Albi, BP 58540, Cergy Pontoise Cedex, France	389075540	70,00	-	Intégration globale (1)
ISIS	SA	66 Matei Voievod Secteur 2, Bucarest, Roumanie	J40/19164/2006	70,00	-	Intégration globale (1)
ABO Supply	LTD	1404 North Sam Houston Parkway East, suite 100, Houston, Texas 77032, USA	800561397	70,00	-	Intégration globale (1)
Sous Groupe GEOCEAN						
GEOCEAN	SA	Quartier du Brégadan, ZA Technoparc CS 60001, 13711 Cassis Cedex - France	408536746	100,00	100,00	Intégration globale
NYMPHEA Environnement	SA	Quartier du Brégadan, ZA Technoparc CS 60001, 13711 Cassis Cedex - France	432753507	99,63	55,20	Intégration globale
PT Indonesia	Ltd	N.8 Kebon Melati Kebon Melati Tanah Abang Central Jakarta - Indonésie	090514546022	94,00	94,00	Intégration globale
Sous Groupe SPIECAPAG						
SPIECAPAG	SA	165 Boulevard de Valmy 92707 Colombes - France	399237494	100,00	100,00	Intégration globale
SPIECAPAG Région Sud	SAS	10 Avenue de Pradie, ZI du Bois Vert, 31120 Portet sur Garonne - France	403284839	100,00	100,00	Intégration globale
Principales co-entreprises (3) consolidées au 31 décembre 2009						
SPC/ Hawk International	JV	Yémen		98,00		Intégration globale
SPC/ Groupe Five	JV	Afrique du Sud		50,00		Intégration proportionnelle
OZ2	GEIE	Algérie		50,00		Intégration proportionnelle
Amec/ SPC	JV	Royaume-Uni		50,00		Intégration proportionnelle
Unitec/ SPC	UTE	Espagne		50,00		Intégration proportionnelle
Huelva	UTE	Espagne		50,00		Intégration proportionnelle
Doha	JV	Qatar		30,00		Intégration proportionnelle

Notes :

(1) Acquisition du Groupe CAPTRADE et première consolidation de CHALLENGER SOS, cf note 2 de l'Annexe.

(2) Participation cédée en juillet 2009.

(3) Les co-entreprises sont des groupements momentanés entre partenaires en vue de la réalisation d'un contrat à long terme.

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

6.1. Goodwill

	Note	31 déc. 09	31 déc. 08	Variation
GEOCEAN		14 805	14 805	0
SPIECAPAG		27 088	27 088	0
CAPTRADE	(1)	23 497		23 497
CHALLENGER	(2)	1 071		1 071
Divers		46	46	0
Total		66 507	41 939	24 568

6.1.1. Acquisition de CAPTRADE (note 1)

VALEUR D'ENTRÉE

Le coût d'acquisition des 70% du groupe CAPTRADE, déterminé sur la base d'une valeur d'entreprise en quote part de 29 540 K€, s'analyse de la façon suivante :

Valeur d'entreprise	29 540
Frais d'acquisition	800
Coût d'acquisition	30 340

Le prix d'acquisition a été réglé pour partie par la création de 89 772 actions nouvelles de la Société pour un total, prime d'émission incluse, de 4 430 K€, et pour l'autre partie en numéraire.

L'écart d'acquisition généré se détaille comme suit :

Coût d'acquisition	30 340
Quote part de situation nette acquise	(6 843)
Goodwill	23 497

Détail de la quote part de situation acquise :

Nature des actifs et des passifs acquis	Valeurs comptables pré-acquisition		Ajustements JV	Valeurs acquisition
	à 100%	à 70%		
Actif immobilisé	677	474		474
Actif circulant	18 316	12 821		12 821
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 646	2 552		2 552
Provisions	(40)	(28)		(28)
Emprunts	(636)	(445)		(445)
Passif circulant	(12 187)	(8 531)		(8 531)
Total	9 776	6 843	0	6 843

Les valeurs comptables pré-acquisition ont été déterminées sur la base des IFRS applicables avant la date d'acquisition. Les montants des actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés à la date d'acquisition correspondent à l'estimation de la juste valeur.

L'écart d'acquisition résiduel repose essentiellement sur des éléments non identifiables tels que le savoir-faire, l'expertise métier des équipes et le potentiel de développement commercial.

Sur la période de cinq mois entre la date d'acquisition et le 31 décembre 2009, la contribution du sous groupe CAPTRADE au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe est respectivement de 22 800 K€ et 266 K€.

RAPPROCHEMENT DU COÛT D'ACQUISITION AVEC LE DÉCAISSEMENT DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Coût d'acquisition	30 340
Augmentation de capital	(90)
Prime d'émission	(4 340)
Décaissement lié à l'acquisition	25 910
Trésorerie acquise	(3 407)
Flux net de trésorerie lié à l'acquisition	22 503

OPTIONS D'ACQUISITION DES MINORITAIRES

Par ailleurs, des options croisées d'achat et de vente portant sur les 30% minoritaires de CAPTRADE ont été consenties entre la Société et les détenteurs du capital minoritaire de CAPTRADE.

Ces options ont été valorisées selon les modalités prévues aux promesses d'achat et de vente, et actualisées sur le délai d'exercice des options.

Valeur de levée d'options	16 786	
Effet d'actualisation	(1 275)	
Valeur actualisée à la clôture	15 511	A
Reclassement des intérêts minoritaires	(3 138)	B
Effet net sur les capitaux propres	12 373	A+B

La valeur actualisée de la dette à clôture est présentée en « autres passifs financiers », au sein des Passifs non courants.

	Déc. 09	Déc. 08
Option d'acquisition de minoritaires	15 511	0
Autres passifs financiers non courants	168	0
Autres passifs financiers non courants	15 679	0

6.1.2. Acquisition de CHALLENGER Special Oil Services (« CHALLENGER ») (note 2)

Au 24 décembre 2008, le Groupe a acquis 100% des titres de CHALLENGER, société de droit français spécialisée dans les services à l'industrie du pétrole et du gaz, qui propose des études et des solutions pour la mise en service, la maintenance et les réparations de pipelines pétroliers, gaziers et pétrochimiques.

Les titres de CHALLENGER SOS guraient en titres non consolidés au 31 décembre 2008 pour un montant de 1 000 K€.

CHALLENGER a été consolidée dans les comptes du Groupe au 1^{er} janvier 2009. Le goodwill, calculé à cette date, s'élève à 1071 K€.

6.2. Test de dépréciation des goodwill

La valeur recouvrable des goodwill a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité, dans les conditions décrites en 4.7. La valeur recouvrable ainsi déterminée étant supérieure à leur valeur comptable à la clôture, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée à la clôture de l'exercice.

Le calcul a été effectué unités génératrices de trésorerie (UGT) par UGT.

Les UGT sont déterminées conformément au reporting opérationnel. La valeur d'utilité est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-ows d'exploitation prévisionnels avant impôt.

Les projections de flux de trésorerie (cash-ow) sont déterminées à partir des dernières prévisions triennales disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie à 2%.

Un taux d'actualisation de 8.5% par an a été appliqué pour actualiser les cash-ow futurs. Ce taux était de 9.5% en 2008.

La valeur comptable est quant à elle constituée de la somme des goodwill, de la quote part détenue des immobilisations long terme, et du Besoin en Fonds de Roulement de la filiale acquise.

SENSIBILITÉ DE LA VALEUR D'UTILITÉ DES UGT AUX HYPOTHÈSES RETENUES

Sensibilité au taux :	SPIECAPAG		GEOCEAN		CAPTRADE		CHALLENGER	
<i>en millions d'euros</i>	0,50%	-0,50%	0,50%	-0,50%	0,50%	-0,50%	0,50%	-0,50%
- d'actualisation des flux de trésorerie	(23,2)	27,0	(3,9)	4,5	(6,1)	7,1	(1,1)	1,3
- de croissance à l'infini des flux de trésorerie	21,8	(18,7)	3,6	(3,1)	5,7	(4,9)	1,1	(0,9)

Au 31 décembre 2009, une hausse (ou une baisse) de 0,50% des hypothèses retenues n'entraînerait pas de dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe, les valeurs d'utilité de ces UGT étant supérieures à leurs valeurs comptables.

Sensibilité aux flux	SPIECAPAG		GEOCEAN		CAPTRADE		CHALLENGER	
<i>en millions d'euros</i>	5%	-5%	5%	-5%	5%	-5%	5%	-5%
Variation des cash-ows d'exploitation prév. avant impôts	16,2	(16,3)	3,0	(3,0)	4,4	(4,4)	0,7	(0,7)

Au 31 décembre 2009, une variation des cash-ows d'exploitation prévisionnels de plus (ou moins) 5% n'entraînerait pas de dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe, les valeurs d'utilité de ces UGT étant supérieures à leurs valeurs comptables.

6.3. Autres immobilisations incorporelles

VARIATION DES VALEURS BRUTES (SUR DEUX EXERCICES)

Valeurs brutes	Au 1 ^{er} janv. 08	Mouvement de périmètre	Acquisitions	Sorties/ cessions	Autres mouvements	Au 31 déc. 08
Immobilisations incorporelles						
Brevets, logiciels et licences	1 949		311	(35)	(1)	2 224
Autres	512					512
Total immobilisations incorporelles	2 461	0	311	(35)	(1)	2 736

Valeurs brutes	Au 1 ^{er} janv. 09	Mouvement de périmètre	Acquisitions	Sorties/ cessions	Autres mouvements	Au 31 déc. 09
Immobilisations incorporelles						
Brevets, logiciels et licences	2 224	5	81	(238)	1	2 073
Autres	512	100		(179)	116	549
Total immobilisations incorporelles	2 736	105	81	(417)	117	2 622

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences informatiques.

VARIATION DES AMORTISSEMENTS (SUR DEUX EXERCICES)

Amortissements et dépréciations	Au 1 ^{er} janv. 08	Mouvement de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 31 déc. 08
Immobilisations incorporelles						
Brevets, logiciels et licences	701		320	(50)	(4)	967
Autres	119		120			239
Total immobilisations incorporelles	820	0	440	(50)	(4)	1 206

Amortissements et dépréciations	Au 1 ^{er} janv. 09	Mouvement de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 31 déc. 09
Immobilisations incorporelles						
Brevets, logiciels et licences	967	5	270	(239)	1	1 004
Autres	239	83	227	(179)	0	370
Total immobilisations incorporelles	1 206	88	497	(418)	1	1 374

NOTE 7 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES**VARIATION DES VALEURS BRUTES (SUR DEUX EXERCICES)**

Valeurs brutes	Au 1 ^{er} janv. 08	Mouvement de périmètre	Acquisitions	Sorties/ cessions	Autres mouvements	Au 31 déc. 08
Immobilisations corporelles						
Terrains	354	(286)				68
Constructions	7 951	(901)	62	(2)	(137)	6 973
Matériels et outillages	55 117	(690)	6 833	(5 152)	(397)	55 711
Autres immobilisations corporelles	15 940	(418)	4 746	(1 177)	(494)	18 597
Total immobilisations corporelles	79 362	(2 295)	11 641	(6 331)	(1 028)	81 349

Valeurs brutes	Au 1 ^{er} janv. 09	Mouvement de périmètre	Acquisitions	Sorties/ cessions	Autres mouvements	Au 31 déc. 09
Immobilisations corporelles						
Terrains	68					68
Constructions	6 973		91	(3 855)	(273)	2 936
Matériels et outillages	55 711	212	11 061	(13 141)	1 578	55 421
Autres immobilisations corporelles	18 597	313	9 225	(3 218)	(1 458)	23 459
Total immobilisations corporelles	81 349	525	20 377	(20 214)	(153)	81 884

Les propriétés bâties du Groupe sont principalement constituées par l'atelier de chaudronnerie possédé par CMP DK, pour une valeur nette comptable à la clôture de 381 K€, terrain, bâtiment et agencements.

Les autres constructions sont majoritairement composées des agencements du site de Colombes.

Les matériels et outillages industriels sont des équipements industriels fixes (installations) et mobiles utilisés par le Groupe pour la réalisation de ses chantiers de construction.

Ces équipements se composent majoritairement :

- d'engins spécialement dédiés à la pose de pipeline, comprenant *pipelayers*, cintreuses et tracteurs, représentant un parc d'une centaine de machines ;
- de matériels de levage, type grues, pour une dizaine d'engins ;
- de gros équipements industriels utilisés pour l'activité de pose de pipelines en mer, dont une barge ;
- d'outillages industriels de l'usine de Dunkerque, comprenant notamment des presses, des ponts roulants, des machines pour rouler, pour chanfreiner, et pour découper les tôles.

Les autres immobilisations corporelles comprennent les matériels de transport, notamment les camions et véhicules utilisés sur chantier, les mobiliers de bureau et les matériels informatiques.

L'ensemble des immobilisations du Groupe est utilisé à la capacité normale d'utilisation. Aucune d'entre elle ne doit faire face à court terme à des charges majeures de type entretien, réparation, travaux de mise en conformité, dépollution, etc. qui lui seraient directement imputables.

Les mouvements de l'exercice correspondent au renouvellement normal et courant du parc des immobilisations industrielles du Groupe.

VARIATION DES AMORTISSEMENTS (SUR DEUX EXERCICES)

Amortissements et dépréciations	Au 1 ^{er} janv. 08	Mouvement de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 31 déc. 08
Immobilisations corporelles						
Terrains	41	(47)	6			0
Constructions	4 743	(183)	491	(2)	(43)	5 006
Matériels et outillages	37 053	(316)	4 560	(1 761)	(570)	38 966
Autres immobilisations corporelles	9 494	(348)	2 375	(968)	(78)	10 475
Total immobilisations corporelles	51 331	(894)	7 432	(2 731)	(691)	54 447

Amortissements et dépréciations	Au 1 ^{er} janv. 09	Mouvement de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 31 déc. 09
Immobilisations corporelles						
Terrains	0					0
Constructions	5 006		327	(2 716)	(357)	2 260
Matériels et outillages	38 966	176	4 471	(10 653)	261	33 221
Autres immobilisations corporelles	10 475	161	3 016	(2 766)	(41)	10 845
Total immobilisations corporelles	54 447	337	7 814	(16 135)	(137)	46 326

NOTE 8 – PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations du Groupe sur lequel celui-ci exerce une influence notable et consolidées sous le mode des mises en équivalence sont principalement composées :

- du groupe GEOSTOCK, qui exerce son expertise dans les stockages souterrains, en France et à l'étranger ;
- du groupe DORIS, spécialisé dans l'ingénierie *onshore* et *offshore*.

Les données chiffrées relatives à ces participations sont détaillées ci-dessous.

8.1. Détail et activité des participations (sur deux exercices)

Société	Durée de l'exercice	Activité	Date d'arrêté	Taux de détention	Capitaux Propres (K€)	Résultat net
GEOSTOCK Holding	12 mois	Stockage	31 déc. 09	25%	18 446	8 675
DORIS Engineering	12 mois	Ingénierie	31 déc. 09	20%	35 812	6 722
GISCA	12 mois	Projets	31 déc. 09	48%	3 437	38

8.2. Valeur détenue par le Groupe

Société	Immobilisations financières		Participation dans les entreprises associées	2008
	Val. brute (K€)	VNC (K€)		
GEOSTOCK Holding	2 800	2 800	5 925	4 039
DORIS Engineering	5 632	5 632	8 221	7 701
GISCA	32	32	1 631	1 615
IOTA Nigeria (vendue)				181
			15 777	13 536

8.3. Opérations réalisées et quote part mise en équivalence

Société	Créances	Dettes	Charges 2009	Produits 2009	Dividende reçu	QP de résultat dans les entreprises associées	2008
DORIS Engineering	0	48	35	0	900	1 481	2 666
GISCA	0	0	0	0	0	18	632
IOTA Nigeria (vendue)	0	0	0	0	0	57	121
						3 834	4 059

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 déc. 09	31 déc. 08
Titres de participation non consolidés	719	1 071
Prêts et autres immobilisations financières	2 202	770
Total	2 921	1 841

Les titres de participation non consolidés se composent principalement des titres des sociétés nouvellement créées et sans activité significative à la clôture.

Les prêts et autres immobilisations financières comprennent majoritairement les dépôts de garantie immobiliers.

NOTE 10 - CRÉANCES ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Les clients du Groupe sont majoritairement des grands donneurs d'ordre du secteur privé et du domaine public, limitant ainsi le risque de défaut de paiement.

Les créances clients sont analysées et revues par le Groupe contrat par contrat, afin de tenir compte des spécificités et de l'environnement de chacun de ceux-ci.

10.1. Ventilation globale par échéance

	Brut	Dépréciation	PAT	Net	Échéance <= 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans	2008 net
Créances clients et cptes ratt.	187 616	(5 847)	(2 253)	179 516	159 516	19 980		131 487
Avances et acomptes versés	11 853			11 853	9 624	2 230		5 686
Actifs d'impôts exigibles	2 408			2 408	2 408			3 634
Autres débiteurs :	32 418	(8 964)	0	23 454	23 454	0		14 328
<i>Comptes courants</i>	9 745	(188)		9 557	9 557			4 640
<i>Créances sociales et fiscales</i>	19 323	(8 776)		10 547	10 547			8 537
<i>Créances sur cessions d'immos</i>	0			0	0			1
<i>Autres créances d'exploitation</i>	3 350			3 350	3 350			1 150
Charges constatées d'avance	9 870			9 870	9 870			6 969
Total	244 165	(14 811)	(2 253)	227 101	204 891	22 210	0	162 104

10.2. Ventilation des créances clients par bande de maturité

Les créances sont présentées ci-dessous en valeurs nettes, i.e. sous déduction des provisions pour dépréciation constituées sur certaines d'entre elles.

	Total	< 1 an	> 1 an
Créances clients et produits à recevoir	181 769	181 769	0
Pertes à terminaison	(2 253)		
Créances clients et comptes rattachés	179 516		

Ainsi qu'exposé à la note 4.14, les provisions pour pertes à terminaison sur les chantiers en cours de réalisation à la clôture sont présentées en minoration du poste clients. Celles-ci couvrent principalement les pertes estimées de chantiers sur la zone Afrique.

10.3. Ventilation des créances clients par secteur d'activité

	Créances clients	PAT	Net
Projets	65 181	(731)	64 450
Opérations côtières	41 312		41 312
Pipelines	61 702	(1 522)	60 180
Services	13 574		13 574
Total	181 769	(2 253)	179 516

10.4. Ventilation des créances par zone géographique

	Créances clients	PAT	Net
Afrique	119 755	(1 515)	118 240
Amérique	5 167		5 167
Asie	22 814		22 814
Europe	34 033	(738)	33 295
Total	181 769	(2 253)	179 516

10.5. Ventilation des créances par devise

	Créances clients	PAT	Net
EUR	120 432	(2 253)	118 179
USD	39 591		39 591
GBP	9 555		9 555
ZAR	1 007		1 007
QAR	5 364		5 364
DZD	5 820		5 820
Total	181 769	(2 253)	179 516

10.6. Sensibilité au risque de crédit

Poids du :	Déc. 09	Déc. 08	
1 ^{er} client	27 969	15%	20%
5 premiers clients	82 627	45%	57%
Autres clients	99 142	55%	43%
Total	181 769	100%	100%

NOTE 11 – GESTION DU RISQUE FINANCIER

11.1. Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change en raison des actifs et passifs détenues dans des devises autres que l'euro.

La position nette (actif/ (passif)) dans les principales devises du Groupe, présentée dans le tableau ci-dessous, se dé nit comme suit : Créances clients, avances versées, autres actifs nanciers, trésorerie, minorés des avances reçues, fournisseurs, autres passifs nanciers, provisions n de chantier.

Devise		Position nette (c/v EUR)	
		2009	2008
USD	Dollar des États-Unis	5 980	4 931
GBP	Livre Sterling	7 778	6 792
QAR	Rial du Qatar	(5 393)	0
DZD	Dinar algérien	(3 296)	(4 295)
ZAR	Rand d'Afrique du Sud	1 195	2 786

L'actif net en USD et en ZAR, devises utilisées majoritairement sur le segment « PIPELINES » pour la réalisation des chantiers de construction, est impacté par la valorisation des instruments nanciers. Cf. détail des instruments nanciers ci-après.

Le GBP est une devise courante au sein du Groupe, au travers de la filiale ENTREPOSE Industrial Services, et également lors de co-entreprises momentanées sur le sol britannique.

Le DZD est également une devise courante au sein du Groupe, devise de référence de la filiale ENTREPOSE Algérie, et devise utilisée dans les établissements stables et co-entreprises momentanées pour la réalisation des parts locales des chantiers de construction en Algérie.

Le QAR n'était pas une devise utilisée par le Groupe en 2008. Sa position nette créditrice est impactée par le poids des avances reçues dans cette devise.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau ci-dessous détaille les valeurs de marché (« *mark to market* ») des principales opérations de couverture de change à la clôture.

		Notionnel total (K devise)	< 1 an	échéance 1 à 5 ans	> 5 ans	Valeur de marché (K€)	Valeur de marché 31 déc. 08	Variation de la période
Instruments financiers sur devises (options de change, ventes à terme)								
Vente	USD	88 373	88 373			(408)	(4 531)	4 123
Vente	ZAR	155 842	155 842			(2 926)	1 479	(4 405)
Vente	QAR	212 967	154 734	58 233		(816)		(816)
Vente	GBP	0					438	(438)
						(4 150)	(2 613)	(1 537)
<i>inclus dans :</i>								
						<i>autres actifs financiers</i>	1 020	438
						<i>autres passifs financiers</i>	(5 170)	(3 051)
							<u>(4 150)</u>	<u>(2 613)</u>
<i>Variation par :</i>								
						<i>Résultat</i>		(1 290)
						<i>Capitaux propres</i>		(247)
								<u>(1 537)</u>

11.2. Risque de taux

Les actifs et passifs à taux variables détenus par le Groupe à la clôture étaient non significatifs.

En conséquence, l'incidence d'une variation des taux sur l'actif net est marginale.

11.3. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable dénie selon la norme IAS39, ainsi que leur juste valeur.

31 déc. 09	CATEGORIES COMPTABLES					JUSTE VALEUR					
	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Instruments financiers par le Résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la Juste Valeur (option Juste valeur)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Autres actifs financiers	2 921				719	2 202		2 202	719		2 921
<i>Titres non consolidés</i>	719				719				719		719
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>	2 202					2 202		2 202			2 202
Total actifs financiers non courants	2 921			719	2 202	2 202		2 202	719		2 921
Avances et acomptes versés sur commandes	11 853				11 853			11 853			11 853
Créances clients et comptes rattachés	179 516				179 516			179 516			179 516
Autres débiteurs	23 454				23 454			23 454			23 454
Autres actifs financiers	1 239							219	1 020		1 239
<i>dont Sicav gagées</i>	219				219			219			219
<i>dont Instruments dérivés actif</i>	1 020		1 020					1 020			1 020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	189 934			189 934				134 051	55 884		189 935
Total actifs financiers courants	405 996		1 020	189 934	219	214 823	0	134 270	271 727		405 997
Total des actifs financiers	408 917		1 020	189 934	938	217 025	0	134 270	273 929	719	408 918
Emprunts et dettes financières (part > 1 an)	(2 673)						(2 673)		(2 673)		(2 673)
Autres passifs financiers	(15 679)						(15 679)		(15 679)		(15 679)
Total passifs financiers non courants	(18 352)						(18 352)		(18 352)		(18 352)
Emprunts et dettes financières (part < 1 an)	(828)						(828)		(828)		(828)
Avances et acomptes reçus	(59 151)						(59 151)		(59 151)		(59 151)
Fournisseurs et comptes rattachés	(161 828)						(161 828)		(161 828)		(161 828)
Autres dettes	(40 516)						(40 516)		(40 516)		(40 516)
Autres passifs financiers	(5 862)	(4 924)	(247)				(691)		(5 862)		(5 862)
<i>dont Découverts bancaires</i>	(691)						(691)		(691)		(691)
<i>dont Instruments dérivés passif</i>	(5 171)	(4 924)	(247)				(5 171)		(5 171)		(5 171)
Total passifs financiers courants	(268 185)	(4 924)	(247)				(263 014)	(268 185)	(268 185)		(268 185)
Total des passifs financiers	(286 537)	(4 924)	(247)				(281 366)	(286 537)	(286 537)		(286 537)
Total	122 380	(4 924)	773	189 934	938	217 025	281 366)	134 270	(12 608)	719	122 381

11.4. Détail des autres actifs et passifs financiers courants

Autres actifs financiers

	Déc. 09	Déc. 08
Sicav contre-garantissant l'encours des garanties bancaires sur marchés	219	219
Instruments financiers	1 020	438
Total	1 239	657

Autres passifs financiers

	Déc. 09	Déc. 08
Découverts bancaires	691	823
Instruments financiers	5 171	3 051
Engagements de rachats aux minoritaires	0	1 341
Total	5 862	5 215

NOTE 12 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Répartition de la trésorerie par devise au 31 décembre 2009 :

<i>en milliers</i>		Devise	c/val €
EUR	Euro	128 626	128 626
USD	Dollar des Etats-Unis	45 842	31 821
ZAR	Rand d'Afrique du Sud	91 511	8 580
QAR	Rial du Qatar	34 286	6 538
DZD	Dinar d'Algérie	559 738	5 349
COP	Peso de Colombie	7 079 168	2 404
NGN	Naira du Nigeria	389 661	1 833
MAD	Dirham du Maroc	14 967	1 324
Autres devises			2 769
Total			189 244

dont :

comptes créditeurs en banques et VMP ("trésorerie et équivalents de trésorerie")

189 935

découverts bancaires (inclus en "autres passifs financiers courants")

(691)

189 244

NOTE 13 – CAPITAUX PROPRES

13.1. Composition du capital

Le capital social est intégralement libéré et constitué de 5 115 013 actions de 1 euro de nominal.

	Nombre d'actions
Actions en circulation au 1^{er} janvier 2008	5 016 717
Variation des actions auto détenues (contrat de liquidité)	(910)
Actions en circulation au 1^{er} janvier 2009	5 015 807
Variation des actions auto détenues (contrat de liquidité)	2 132
Augmentation de capital	89 772
Actions en circulation au 31 décembre 2009	5 107 711
Actions auto détenues (contrat de liquidité)	2 142
Autres actions auto détenues	5 160
Total actions émises au 31 décembre 2009	5 115 013

Suite à l'acquisition du sous groupe CAPTRADE au 30 juillet 2009, ENTREPOSE Contracting a procédé à une augmentation de son capital par la création de 89 772 actions nouvelles. Cf note 6.1.1

13.2. Paiements fondés sur des actions

PLAN ENTREPOSE CONTRACTING - ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES (RÉGLÉES EN INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES)

Les conseils d'administration des 22 février et 20 novembre 2008, sur autorisation des assemblées générales du 8 juin 2007 et 23 mai 2008, ont décidé l'attribution gratuite de 57 500 actions de la Société, soit 1,14% du capital de la Société, à l'ensemble des salariés et des sociétés françaises du Groupe (56 000) ainsi qu'à la filiale anglaise EIS (1 500). A l'issue de la période d'acquisition de deux ans, soit en mars 2010 pour les sociétés françaises et en novembre 2010 pour EIS, une augmentation de capital sera effectuée par incorporation de réserves pour émettre ces actions.

Un calcul actuariel a été effectué à la clôture de l'exercice 2008 en prenant les principales hypothèses suivantes :

- valeur de l'action à la date d'acquisition :	46,45 euros
- taux d'actualisation des dividendes :	5,25%
- taux de dividende retenu :	1,51%
- taux de turnover :	6% < 35 ans, 3,6% entre 35 et 39 ans, 1% de 40 à 54 ans et 0% > 55 ans

Ce calcul donne les résultats suivants :

- Valeur actuelle probable (VAP) des actions à leur date d'acquisition (2010) :	2 325 K€
- Dette actuarielle au 31 déc 2009 :	2 186 K€

La dette actuarielle au 31 décembre 2009, calculée prorata temporis de la VAP à la date future d'acquisition, a été intégralement comptabilisée en capitaux propres par le Résultat dans les comptes des exercices 2008 et 2009. L'incidence sur l'exercice 2009 est de 1 163 K€.

Au 1^{er} mars 2010, compte tenu des critères d'attribution définis lors du Conseil d'administration des 22 février 2008, 49 297 actions sur les 56 000 possibles ont été émises. Cette augmentation a été actée lors du Conseil d'administration du 19 mars 2010.

Sur cette base, et en tenant compte de l'augmentation de capital complémentaire à réaliser au profit des salariés d'EIS en novembre 2010, le nombre d'actions potentielles à émettre en 2010 s'élève à 50 797 actions.

PLANS VINCI

Par ailleurs, certains salariés et mandataires sociaux du Groupe ont bénéficié des plans VINCI suivants :

- attribution d'actions de performance 2008 et 2009 ;
- attribution d'options de souscription d'actions VINCI 2009.

Ces plans sont décrits en note E.19 de l'annexe consolidée VINCI 2009, disponible sur le site www.vinci.com.

13.3. Nombre moyen d'actions en circulation

	Nombre d'actions	Date d'effet	Nombre jours effectifs	Coeff. pondération	Nombre d'actions moyen pondéré
Actions en circulation au 1 ^{er} janvier 2009	5 015 807				5 015 807
Augmentation de capital	89 772	31/07/2009	153	0,42	37 630
Mouvement sur actions auto détenues (contrat de liquidité)	2 132	30/06/2009	183	0,50	1 069
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2009	5 107 711				5 054 506
Actions auto détenues (contrat de liquidité)	2 142				
Autres actions auto détenues	5 160				
Nombre total d'actions composant le capital	5 115 013				
Actions à émettre (Plan d'attribution gratuite d'actions)					50 797
Nombre moyen d'actions dilué					5 105 303

13.4. Acquisition et options d'acquisition de minoritaires

Débit / (crédit)	31 déc. 09
Options d'acquisition minoritaires CAPTRADE	12 373
Acquisition minoritaires NYMPHEA Environnement	552
Total incidence en capitaux propres	12 925

OPTION D'ACQUISITION DES MINORITAIRES DE CAPTRADE

Cf. note 6.1.1 pour les modalités financières de ces opérations.

ACQUISITION DES MINORITAIRES DE NYMPHEA ENVIRONNEMENT

NYMPHEA Water et Merclean, filiales de GEOCEAN et détenues par le Groupe respectivement à 55% et 100%, ont fusionné au 30 mars 2009 rétroactivement au 1^{er} janvier 2009 pour donner naissance à NYMPHEA Environnement, détenue à 63% post-opération.

Les 37% minoritaires ont été acquis par GEOCEAN au cours du 2^{ème} trimestre 2009, portant le pourcentage de détention du Groupe à 100% dans NYMPHEA Environnement depuis le 30 juin 2009.

NOTE 14 – PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Dans le Groupe, les provisions pour avantages du personnel concernent les indemnités de fin de carrière ainsi que les médailles du travail.

	IDR	MDT	TOTAL	< 1 an	> 1 an
1^{er} janvier 2008	5 681	187	5 868	880	4 988
intérêts costs	280		280		
service costs	247		247		
prestations servies	(678)	(39)	(717)		
paiement externe			0		
gains & pertes actuariels	(800)		(800)		
amendement régime	(166)		(166)		
écarts de change	(12)		(12)		
31 décembre 2008	4 552	148	4 700	739	3 961

	IDR	MDT	TOTAL	< 1 an	> 1 an
1^{er} janvier 2009	4 552	148	4 700	739	3 961
intérêts costs	268	1	269		
service costs	144		144		
prestations servies	(457)	(32)	(489)		
paiement externe	(44)		(44)		
gains & pertes actuariels	472		472		
entrée en périmètre	53		53		
écarts de change	(19)		(19)		
31 décembre 2009	4 969	117	5 086	519	4 567

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul au 31 décembre 2009 des engagements sont les suivantes :

Taux d'actualisation :	5,10%
Mode de départ à la retraite :	A l'initiative du salarié
Age de départ à la retraite :	Cadres 65 ans, Etam 62 ans, Ouvriers 60 ans
Taux de charges patronales :	45%
Taux de turnover :	6% < 35 ans, 3,6% entre 35 et 39 ans, 1% de 40 à 54 ans et 0% > 55 ans
Taux moyen de prog. salaires :	2,9 %
Tables de mortalité :	TF-TH 00 02

Le montant des écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres est une perte actuarielle de 473 K€ au titre de l'exercice 2009.

Le montant total cumulé au 31 décembre 2009 des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres s'élève à un gain actuariel de 187 K€.

La variation du taux d'actualisation de plus moins 1% aurait les conséquences suivantes sur le montant de la dette actuarielle à la clôture :

- Variation de +1% :	(466) K€
- Variation de -1% :	+573 K€

NOTE 15 – PROVISIONS

Nature provision	31 déc. 08	Entrée périmètre et autres mouvements	Dotations	Reprises (prov. utilisée)	Reprises (non utilisée)	Chge et div.	31 déc. 09
Litiges Marchés	417						417
Litiges Personnel et Organismes sociaux	57					1	58
Litiges scaux et douaniers	11 140	527	1 980	(3 374)		(505)	9 768
Fin de chantier	21 989	(527)	6 412	(6 831)	(542)	(295)	20 206
Pertes à terminaison	826		2 009	(582)			2 253
Total provisions	34 429	0	10 401	(10 787)	(542)	(799)	32 702
Ventilation :							
<i>Provisions long terme</i>	300						9 812
<i>Provisions court terme</i>	33 303						20 637
<i>PAT (en minoration des créances clients)</i>	826						2 253
Total provisions	34 429						32 702

Comme indiqué en note 3, le Groupe a procédé en 2009 au reclassement des provisions à caractère social et scaux en Passif non courant.

L'incidence de ce reclassement est de 10 890 K€ à l'ouverture et de 9 512 K€ à la clôture.

Les variations de la période sont principalement constituées des mouvements sur les provisions pour n de chantier sur des affaires réceptionnées par le Client, couvrant les travaux restant à réaliser en vue d'obtenir la Réception définitive des ouvrages.

Les provisions long terme (non courantes) sont constituées des provisions pour litiges et risques sociaux et scaux. Ces provisions, majoritairement existantes à l'ouverture de l'exercice, ont été reclassées en Long terme à la clôture de l'exercice.

Les provisions pour pertes à terminaison (PAT) sont présentées en minoration du poste Créances clients, à l'actif du bilan.

NOTE 16 – EMPRUNTS

	31 déc. 09	31 déc. 08
Emprunts bancaires	2 091	2 533
Credit Bail	1 410	1 666
Total	3 501	4 199
dont : part à court terme	828	904
dont : part à long terme	2 673	3295

Les emprunts bancaires et crédits-bails ont été souscrits par les entités du Groupe en vue de nancer des actifs industriels long terme. Ce mode de nancement reste toutefois marginal pour le Groupe.

Ce poste n'a pas subi de variation significative sur l'exercice.

NOTE 17 – AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	Déc. 09	Déc. 08
Comptes courants	6 083	11 736
Dettes sur immobilisations	304	530
Dettes sociales et fiscales	31 026	17 823
Avances conditionnées	720	744
Autres dettes d'exploitation	2 383	1 898
Autres dettes courantes	40 516	32 731

NOTE 18 – INFORMATION SPÉCIFIQUE AUX CONTRATS DE CONSTRUCTION

18.1. Part des contrats de construction dans le chiffre d'affaires

	Déc. 09	Déc. 08
Contrats de construction IAS 11	545 403	443 191
Autres contrats	67 253	18 973
Total chiffre d'affaires de la période	612 656	462 164

La majorité des contrats réalisés au sein du Groupe relève des contrats de construction comptabilisés à l'avancement selon IAS 11.

Les contrats réalisés au sein du nouveau segment d'activité des « Services » ne relèvent toutefois pas de l'IAS 11.

Information spécifique sur les contrats de construction IAS 11 en cours à la clôture

	Déc. 09	Déc. 08
Chiffre d'affaires cumulé	870 506	739 620
Coûts directs cumulés	(813 010)	(687 077)
Marge nette cumulée	57 496	52 543
Avances reçues	53 371	59 483

Cette information pluriannuelle récapitule les données cumulées depuis l'origine des contrats IAS 11, et ne s'applique qu'aux contrats non encore livrés ou réceptionnés à la clôture, sur lesquels un avancement est calculé.

18.2. Avances et produits constatés d'avance

Segment	Avances reçues	Produits constatés d'avance
Projets	38 483	68 571
Pipelines	1 024	36 027
Opérations côtières	19 353	14 440
Services	291	0
Total bilan	59 151	119 038
<i>dont contrats IAS 11 (en cours ou réceptionnés)</i>	54 305	115 846

18.3. Engagements liés à l'activité opérationnelle

	Total	Par Nature	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Engagements donnés					
Cautions et garanties sur marchés	366 217				
<i>Soumission</i>		3 978	3 978		
<i>Restitution d'avance</i>		92 092	23 124	68 968	
<i>Retenue de garantie</i>		19 499	11 784	7 715	
<i>Bonne fin</i>		219 855	61 541	158 314	
<i>Sous traitance</i>		26 899	2 122	24 777	
<i>Caution en douane</i>		3 894	3 894		
Cautions diverses	399	399	177	222	
Total donné	366 616	366 616	106 620	259 996	0
Engagements reçus					
Retenues de garantie fournisseurs	32 155	32 155	8 039	24 116	
Total reçu	32 155	32 155	8 039	24 116	0

NOTE 19 - INFORMATION SECTORIELLE

19.1. Marge nette par segment d'activité

2009 (en M€)	Projets	Opérations côtières	Pipelines	Services	Total
CA	225,1	99,8	263,8	24,0	612,7
Marge brute	38,3	26,2	25,5	1,6	91,6
Frais administratifs et commerciaux	(25,5)	(10,3)	(17,6)	(1,5)	(54,9)
Marge nette	12,8	15,9	7,9	0,1	36,7
2008 (en M€)	Projets	Opérations côtières	Pipelines	Services	Total
CA	189,2	52,2	220,8		462,2
Marge brute	27,8	16,7	25,8		70,3
Frais administratifs et commerciaux	(19,1)	(8,4)	(22,4)		(49,9)
Marge nette	8,8	8,3	3,4	N/A	20,4

19.2. Information par zone géographique

2009 (en M€)	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Total
CA	389,9	76,3	29,2	117,3	612,7
Marge brute	66,2	8,7	11,0	5,7	91,6
Frais administratifs et commerciaux	(32,9)	(5,0)	(2,5)	(14,5)	(54,9)
Marge nette	33,3	3,7	8,5	(8,8)	36,7

2008 (en M€)	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Total
CA	189,5	15,8	112,8	144,0	462,2
Marge brute	22,4	0,2	20,6	27,1	70,3
Frais administratifs et commerciaux	(13,3)	(2,2)	(6,4)	(28,0)	(49,9)
Marge nette	9,1	(2,0)	14,3	(0,8)	20,4

La marge nette sur la zone Europe a été négativement influencée en 2009 par des dépréciations exceptionnelles de créances, ainsi que par des surcoûts liés aux chantiers.

19.3 Rapprochement de la marge nette avec le compte de résultat

(en M€)	2009	2008
CA	612,7	462,2
Coût des ventes	(521,0)	(391,8)
Coûts commerciaux	(14,9)	(13,2)
Charges administratives	(40,1)	(36,7)
Marge nette	36,7	20,4

19.4. Actifs et passifs sectoriels

(en M€)	Projets	Pipelines	Opérations côtières	Services	Total
Goodwill	0,0	27,1	14,8	24,6	66,5
Investissements	10,7	20,6	5,3	0,2	36,8
Participation dans les entreprises associées	14,1	1,6	0,0	0,0	15,8
Autres actifs	129,6	192,9	87,2	22,3	432,0
Total des actifs (valeur bilan)	154,5	242,3	107,4	47,0	551,1
Passifs sectoriels	198,5	167,1	66,2	12,3	444,1
Total des passifs courants et non courants	198,5	167,1	66,2	12,3	444,1
Capitaux propres					107,0
Total des passifs et des capitaux propres (valeur bilan)					551,1

NOTE 20 - RÉSULTAT FINANCIER

	2009	2008
Produits d'intérêts	1 637	4 680
Produits de déconsolidation	178	
Autres produits financiers	69	
Produits financiers	1 884	4 680
Coût des emprunts	(313)	(117)
Charges financières sur découverts	(31)	(387)
Différences de change	(778)	(2 153)
Variation JV options de change	(1 180)	(2 613)
Charges financières	(2 302)	(5 270)

NOTE 21 - IMPÔTS

21.1. Analyse de la charge d'impôt

	Déc. 09	Déc. 08
Impôt exigible de la période	(7 896)	(6 327)
Corrections d'impôt – exercices antérieurs	59	46
Dotations de provisions d'impôts	(28)	0
Impôt sur les bénéfices retraités par capitaux propres	237	623
Produits/ charges d'impôt différés	1 205	1 101
Total profit / (charge)	(6 423)	(4 557)

21.2. Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique du Groupe qui résulterait du taux d'impôt normal applicable en France avec la charge d'impôt effectivement comptabilisée se présente comme suit :

	Déc. 09	Déc. 08
Résultat net	32 318	18 041
Quote part dans le résultat net MEE	3 834	4 059
Impôt au Résultat	(6 423)	(4 557)
Résultat taxable théorique	34 908	18 540
Taux d'impôt	34.43%	34.43%
Impôt théorique	(12 019)	(6 383)
Taxation par des juridictions hors France	39	1 218
Différences permanentes	(1 069)	(2 766)
Economie sur résultats taxés à l'étranger	6 452	3 380
Autres compléments d'impôt	30	45
Autres	143	(52)
Impôt réel au Résultat	(6 423)	(4 557)

21.3. Ventilation des impôts différés par nature

	Déc. 09 valeur nette	Déc. 08 valeur nette	Variation par :	
			Résultat	Autres mouvements
Impôts différés actifs				
<i>Reports déficitaires</i>	1 718	767	951	
<i>Provision engagement de retraite</i>	1 680	1 498	182	
<i>Provisions non déductibles</i>	440	284	156	
<i>Dettes sociales</i>	86	123	(37)	
<i>Retraitements IAS11</i>	(62)	(81)	19	
<i>Juste valeur des instruments de change</i>	1 111	866	245	
<i>Autres</i>	967	1 231	(380)	116
Total impôts différés actif	5 940	4 688	1 136	116
Impôts différés passif	556	625	69	
Total impôts différés passif	556	625	69	0

NOTE 22 - PARTIES LIÉES

Les transactions réalisées entre les différentes entités du Groupe ont été éliminées en consolidation et ne sont donc pas présentées dans cette note.

22.1 Opérations avec les dirigeants

La rémunération de l'exercice des dirigeants membres du Comité Exécutif exerçant des fonctions Groupe est détaillée ci-dessous :

	31 déc. 09	31 déc. 08
Avantages à court terme	2 158	1 880
Avantages postérieurs à l'emploi	419	367
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Autres avantages à long terme	4	5
Paiements en actions	0	30
Total	2 581	2 282

22.2 Opérations avec le Groupe VINCI

Le groupe VINCI est la société mère d'ENTREPOSE Contracting.

ENTREPOSE Contracting est elle-même consolidée dans les comptes du groupe VINCI, 1 cours Ferdinand de Lesseps, 92751 Rueil Malmaison Cedex, depuis le 1^{er} septembre 2007.

	Créances	Dettes	Charges 2009	Produits 2009
Groupe VINCI	181	2 001	7 637	169

Les opérations avec les sociétés du Groupe VINCI portent principalement sur des activités commerciales normales dans le cadre de la réalisation de chantiers de construction.

NOTE 23 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

23.1. Personnel

EFFECTIFS DU GROUPE

Effectif moyen permanent du Groupe :

	2009	2008
Cadres	452	371
Employés et agents de maîtrise	276	219
Ouvriers	116	160
Total	844	750

Les effectifs 2009 tiennent notamment compte de la filiale NUMRS, principale filiale opérationnelle du groupe CAPTRADE et acquise en juillet 2009, et dont les effectifs moyens se montent à 44 salariés sur 2009.

Les effectifs n'ont pas varié de manière sensible entre la fin de l'exercice 2009 et la date de l'assemblée générale approuvant les comptes.

Par ailleurs, le Groupe utilise, pour la réalisation de ses chantiers, principalement à l'étranger, des ressources ponctuelles sous forme de contrats de chantiers ou contrats à durée déterminée.

Ces ressources en personnel sont à même de faire varier ponctuellement et très sensiblement les effectifs de certaines filiales du Groupe, en fonction de l'avancement de tel ou tel chantier.

SALAIRES ET CHARGES

	Déc. 09	Déc. 08
Salaires et charges de personnel	79 360	68 020

Outre l'effectif permanent, cette rubrique couvre également les salaires et charges des personnels pris ponctuellement en contrats de chantiers, notamment à l'étranger.

DROITS INDIVIDUELS DE FORMATION (DIF)

Le DIF n'est pas intégré dans le plan de formation du Groupe et constitue ainsi une obligation à la date de clôture qui pourrait entraîner un surcoût et une sortie de ressource.

Pour l'ensemble des sociétés du Groupe, le volume d'heures restant à prendre au titre du DIF à fin décembre 2009 s'élevait à 38 571 h.

Aucune provision n'a été comptabilisée à la clôture.

23.2. Engagements

LOCATIONS

A l'exception des propriétés foncières décrites en note 7, et des concessions décrites ci-dessus, le Groupe prend en location l'intégralité des bâtiments et terrains nécessaires à son activité.

Ceux-ci incluent principalement les baux commerciaux contractés par le Groupe pour le siège social du Groupe à Colombes (France), ainsi que le bail commercial du sous groupe GEOCEAN à Cassis pour bureaux et atelier.

	Déc. 09	Déc. 08
Contrats de locations simples	7 736	7 184

Les données ci-dessus indiquent les engagements irrévocables, sauf pénalités, du Groupe pour les baux commerciaux de ses principales filiales et établissements, et sont à cinq ans maximum.

Les charges de l'exercice correspondant à ces engagements de location se sont élevées à 4 877 K€ au cours de l'exercice 2009.

ENGAGEMENTS LIÉS AUX OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE

	Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Engagements reçus				
Garanties d'actif et passif	5 300			
obtenues des vendeurs lors de l'acquisition de :				
CAPTRADE	4 000		4 000	
GEOCEAN	1 000	1 000		
CHALLENGER	300		300	

23.3. Recherche et développement (R&D)

Au sein du Groupe, la R&D est principalement réalisée par la Direction Technique d'ENTREPOSE Contracting.

Les travaux récents ont principalement porté sur la Recherche Mécanique sur les techniques de soudage et d'analyse d'effets de corrosion.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Crédit d'Impôt Recherche, pour lequel les dépenses se sont élevées à 556 K€ en 2009 et 743 K€ en 2008.

Ces dépenses n'ont pas été capitalisées.

23.4. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe

<i>en milliers d'euros</i>	KPMG				Maupard Fiduciaire			
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
1. Audit								
1.1 Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	347	300	53,3%	55,0%	93	90	100,0%	100,0%
- Filiales intégrées globalement	254	246	39,0%	45,0%				
1.2 Diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes								
- Emetteur	46		7,1%					
- Filiales intégrées globalement								
Sous-total	647	546	99,4%	100,0%	93	90	100,0%	100,0%
2. Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
2.1 Juridique, fiscal, social	4		0,6%					
2.5 Autres								
Sous-total	4	0	0,6%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
Total des honoraires	651	546	100,0%	100,0%	93	90	100,0%	100,0%

NOTE 24 – ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Acquisition de la société Horizontal Drilling International (HDI)

Le Groupe, au travers de sa filiale SPIECAPAG, a acquis le 8 janvier 2010 100% des titres de la HDI, société de droit français spécialisée dans le forage horizontal dirigé et opérant en France et à l'international.

Le coût total de l'acquisition, d'un montant de 8 014 K€ et faisant l'objet de clauses d'ajustement de prix, a été effectuée en numéraire au 20 janvier 2010.

Ce coût d'acquisition se décompose en l'acquisition d'un compte courant, pour 4 700 K€, et le solde en valeur de titres, pour 3 314 K€.

HDI sera consolidée au sein du Groupe au 1^{er} janvier 2010.

NOTE 25 – COMPTE DE RÉSULTAT 2009 SELON LA PRÉSENTATION EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2008

Compte de résultat consolidé	31 déc. 09	31 déc. 08
Chiffre d'affaires	612 656	462 164
Produits d'intérêts	1 637	4 680
Produits des activités ordinaires	614 293	466 844
Coût des ventes	(521 012)	(391 831)
Marge brute	93 281	75 013
Coûts commerciaux	(14 880)	(13 174)
Charges administratives	(42 277)	(37 734)
Autres produits et charges opérationnels	(1 742)	(5 153)
Charges financières	(313)	(117)
Résultat de cession des actifs	838	(299)
Résultat opérationnel	34 907	18 536
Quote part dans le résultat des entreprises associées	3 834	4 059
Charge d'impôts sur le résultat	(6 423)	(4 557)
Résultat net	32 318	18 038
Intérêts minoritaires	397	(3)
Résultat net de l'exercice - part Groupe	31 921	18 041
Résultat net	32 318	18 038

Détail des autres produits et charges opérationnels :

	Déc. 09	Déc. 08
Différences positives de change	12 370	5 614
Produit de déconsolidation	178	
Autres produits	69	
Sous total produits opérationnels	12 617	5 614
Différences négatives de change	13 148	7 767
Charge d'intérêt	31	387
Variation de juste valeur des options de change	1 180	2 613
Sous total charges opérationnelles	14 359	10 767
Total autres produits et charges opérationnels	(1 742)	(5 153)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ENTREPOSE Contracting SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.18 aux états financiers qui expose un changement de présentation de certains éléments du compte de résultat consolidé.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dépréciation des goodwill

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 4.3 et 4.7 aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 6.2 donne une information appropriée.

Reconnaissance du résultat des affaires

ENTREPOSE Contracting constate les résultats sur les contrats de longue durée selon les modalités décrites dans la note 4.18.a.1 aux états financiers. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par le personnel opérationnel des chantiers et des joint-ventures sous le contrôle de la Direction.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Comme indiqué dans la note 3 aux états financiers, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Marcq en Barœul, le 15 avril 2010

Paris, le 15 avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Maupard Fiduciaire

Laurent Prévost Christophe Gachet
Associé Associé

Patrick Maupard
Associé



France - Dunkerque
Visite du Préfet aux ateliers de CMP Dunkerque à l'occasion de la signature d'un contrat de mixité

COMPTES SOCIAUX

BILAN	159
COMPTE DE RÉSULTAT	161
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2009	162

BILAN ACTIF

Rubriques	Brut	Amort./ prov.	31 déc. 09	31 déc. 08
Capital souscrit non appelé				
I				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	615	505	110	220
Fonds commercial	11 504	266	11 238	11 239
Autres immobilisations incorporelles			0	0
Avances, acomptes immob. incorpor.			0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	1 277	1 152	125	212
Installations techniq., matériel, outillage	9 757	7 369	2 388	1 739
Autres immobilisations corporelles	7 068	4 216	2 852	3 158
Immobilisations en cours			0	268
Avances et acomptes			0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	94 587	1 029	93 558	63 535
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	792	206	586	544
Total II	125 600	14 743	110 857	80 915
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements	2 552		2 552	3 311
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes	6 913		6 913	4 619
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	74 435	4 222	70 213	42 625
Autres créances	13 657		13 657	19 640
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	36 565		36 565	56 806
Disponibilités	7 180		7 180	6 789
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	7 154		7 154	1 519
Total III	148 456	4 222	144 234	135 309
Charges à répartir/plus exercices				
IV				
Primes remboursées des obligations				
V				
Ecart de conversion actif	933		933	28
VI				
Total général (I à VI)	274 989	18 965	256 024	216 252

BILAN PASSIF

Rubriques	31 déc. 09	31 déc. 08
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	5 115	5 025
Primes d'émission, de fusion, d'apport	29 057	24 726
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	512	503
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	23 566	23 591
Report à nouveau	4 938	5 253
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 399	5 705
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
Total I	68 587	64 803
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	2 065	801
Provisions pour charges	2 936	2 802
Total III	5 001	3 603
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts, dettes n. divers (dont emp. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	43 227	37 470
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 357	49 497
Dettes fiscales et sociales	10 756	7 515
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	285	447
Autres dettes	4 704	134
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	66 324	52 777
Total IV	181 653	147 840
Ecart de conversion passif	V 783	6
Total général (I à V)	256 024	216 252

COMPTE DE RÉSULTAT (EN LISTE)

Rubriques	France	Exportation	31 déc. 09	31 déc. 08
Ventes de marchandises				
Production				
- biens				
- services	24 953	161 883	186 836	133 704
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	24 953	161 883	186 836	133 704
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			446	837
Autres produits			1 048	417
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		I	188 330	134 958
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			5	2
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)			(9)	(20)
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			759	(3 311)
Autres achats et charges externes			140 327	98 702
Impôts, taxes et versements assimilés			2 895	2 430
Salaires et traitements			19 724	17 920
Charges sociales			12 522	9 620
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations :			2 280	3 471
Sur actif circulant : dotations aux provisions			4 353	
Pour risques et charges : dotations aux provisions			611	743
Autres charges			531	(314)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		II	183 998	129 243
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			4 332	5 715
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			7 104	1 083
Produits des autres valeurs mobilières				
et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			376	377
Reprises sur provisions et transferts de charges			28	325
Différences positives de change			2 121	2 835
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			549	938
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		V	10 178	5 558
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 156	25
Intérêts et charges assimilées			3 657	140
Différences négatives de change			1 934	4 505
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		VI	6 747	4 670
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			3 431	888
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			7 763	6 603
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 461	57
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		VII	1 461	57
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			67	67
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 488	88
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		VIII	1 555	155
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			(94)	(98)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		IX		
Impôts sur les bénéfices		X	2 270	800
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			5 399	5 705

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2009

(en milliers d'euros sauf indications contraires)

ENTREPOSE Contracting (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France dont le siège social est situé au 165, boulevard de Valmy, 92707 Colombes Cedex. Elle exerce son activité en tant qu'entrepreneur de projets industriels clés en main au service de l'industrie pétrolière et gazière.

Ses domaines de compétence sont :

AU TITRE DE L'ACTIVITÉ « PROJETS ET RÉSERVOIRS »

- les ouvrages concentrés d'exploitation et de transport ;
- les stations de compression ;
- les travaux d'électricité/instrumentation et télécommunications ;
- les Unités de Valorisation Energétique (UVE) ;
- les réservoirs de stockage : GNL, pétrole et produits raffinés, gaz industriels ;
- les travaux de maintenance, mise en conformité des unités de stockage.

Il est à noter que l'activité « PROJETS & RÉSERVOIRS » était précédemment présentée en deux activités distinctes, « PROJETS DE TRAITEMENTS ET DE TRANSPORT », et « RÉSERVOIRS DE STOCKAGES ». Ces deux activités ont été regroupées en 2009.

AU TITRE DE L'ACTIVITÉ « OPÉRATIONS CÔTIÈRES »

- la pose de pipelines en eaux peu profondes (« *shallow water* »).
- Cette activité est exercée conjointement par la Société et sa filiale GEOCEAN, sous forme d'une société en participation.

ENTREPOSE Contracting exerce son activité en France, et à l'étranger sous la forme de succursales & établissements stables dans l'ensemble des pays dans lesquels elle effectue des travaux de construction.

ENTREPOSE Contracting exerce également son expertise au travers de ses filiales consolidées, dont certaines exercent sur les deux segments d'activité suivants :

AU TITRE DE L'ACTIVITÉ « PIPELINES »

- la pose de pipelines « onshore » ;
- Cette activité est majoritairement exercée au sein de SPIECAPAG et de ses filiales.

AU TITRE DE L'ACTIVITÉ « SERVICES »

- les travaux de maintenance des pipelines ;
- les travaux de mise en conformité des installations et unités de stockage ;
- les activités de négoce de pièces et équipements pour le maintien en conditions opérationnelles et réparations des installations industrielles.

Ce nouveau segment a été créé en 2009. Il regroupe principalement les activités de CAPTRADE et de CHALLENGER SOS.

Cf. tableau des filiales et participations en fin d'annexe pour les données chiffrées concernant les principales filiales et sous filiales de la Société.

I. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

ACQUISITION DU GROUPE CAPTRADE

Au 30 juillet 2009, la Société a acquis 70% des titres de CAPTRADE pour un montant total de 29 540 K€, société de droit français tête d'un groupe spécialisé dans les achats de produits pétroliers et équipements techniques, destinés principalement à l'industrie pétrolière et gazière.

Les 30% minoritaires font quant à eux l'objet d'options d'achat, options garantissant en engagements hors bilan et détaillées en V.2.

ABANDON DE CRÉANCES

Antérieurement à la cession au 1^{er} janvier 2010 de sa filiale ENTREPOSE Industrial Services (EIS) à sa filiale SPIECAPAG, et ce dans le but de regrouper l'ensemble des activités Pipelines dans le périmètre SPIECAPAG, la Société a consenti au 31 décembre 2009 un abandon de compte courant pour un montant de 3 500 000 euros au profit d'EIS. La situation nette d'EIS reste toutefois négative postérieurement à cet abandon.

Cet abandon de compte courant est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, d'une durée de cinq ans.

Cette opération a été comptabilisée en Résultat financier.

II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de la société, arrêtés par le Conseil d'administration le 23 février 2010 sont établis en conformité avec les règles définies par le Code de Commerce et le règlement CRC n°99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les informations relatives à l'exercice 2007, présentées dans le Document de Référence 2008 n° D.09-0441 déposé le 20 mai 2009, sont incorporées par référence.

1. IMMOBILISATIONS

1.1 Immobilisations incorporelles

VALEUR D'ENTRÉE

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique (coût d'achat).

Lors de l'acquisition de fonds de commerce, les éléments corporels des fonds comme les stocks ou immobilisations corporelles sont comptabilisés comme tels selon leur nature. Les éléments incorporels des fonds, comme la clientèle, sont enregistrés en immobilisations incorporelles. La clientèle est réputée conserver sa valeur tant que les contrats qui y sont associés sont bénéficiaires en marge nette.

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

Les amortissements sont calculés de façon linéaire selon les taux suivants :

Immobilisations incorporelles

- Logiciels informatiques	33%
---------------------------	-----

En cas d'identification d'indices de perte de valeur, les immobilisations non amortissables comme les fonds de commerce pourront faire l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage ou économique devient inférieure à leur valeur comptable.

1.2. Immobilisations corporelles

VALEUR D'ENTRÉE

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique. Le coût historique s'entend du coût d'achat et de l'ensemble des frais nécessaires à sa mise en service.

Les immobilisations issues de l'apport partiel d'actif de ENTREPOSE SA à DL5 SA (dénommée par la suite « ENTREPOSE Contracting ») ont été reprises en valeur brute d'origine chez l'apporteuse et amortissements cumulés au 30 juin 2001, date de l'apport.

Lors de l'acquisition de fonds de commerce, les éléments corporels des fonds comme les stocks ou immobilisations corporelles sont comptabilisés comme tels selon leur nature.

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

Les amortissements sont calculés de façon linéaire selon les taux suivants :

Immobilisations corporelles

- Aménagements et installations des constructions	10% à 20%
- Matériels et outillages	10% à 33%
- Autres matériels	10% à 33%

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, il est constaté que la valeur actuelle d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation pourra être comptabilisée.

1.3. Immobilisations financières

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique, qui est égal à leur valeur d'acquisition ou leur valeur nette d'apport.

Les immobilisations issues de l'apport partiel d'actif de ENTREPOSE SA à DL5 SA (dénommée par la suite « ENTREPOSE Contracting ») ont été reprises en valeur brute d'origine chez l'apporteuse et amortissements cumulés au 30 juin 2001, date de l'apport, l'opération ayant été placée sous le régime fiscal de faveur des fusions.

A la clôture, une provision est constituée de la différence entre la valeur d'inventaire et le coût historique, lorsque cette différence est négative.

Pour chacune des participations, la valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte non seulement de la quote part des capitaux propres détenue, mais également des cash flow futurs que peut générer l'activité.

2. STOCKS

Les stocks sont constitués :

- de matières et matériels incorporables non encore mis en œuvre sur chantiers ;
- de divers consommables utilisables sur chantiers.

Ces stocks sont spécifiques à chaque affaire et identifiables.

Ils sont donc évalués distinctement à leur coût d'acquisition, ou à leur valeur réalisable si celle-ci est inférieure.

Les stocks figurant au bilan à la clôture de l'exercice, d'une valeur totale de 2 552 K€, correspondent intégralement à des incorporables acquis par la Société en 2009 mais non encore mis en œuvre sur les chantiers à la clôture. Ces stocks seront consommés sur les affaires en 2010.

3. CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les créances et dettes en devises sont traitées en 6.

Lorsqu'il existe, à la clôture, un doute important quant à la recouvrabilité d'une créance, celle-ci fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour le montant hors taxes.

Cette analyse est effectuée au cas par cas.

4. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur valeur historique.

Les valeurs mobilières de placement en devises sont valorisées au cours de la clôture. La différence de change est comptabilisée directement au compte de résultat.

Les sorties de VMP sont comptabilisées selon la méthode FIFO.

Les gains latents à la clôture sur VMP ne sont pas comptabilisés jusqu'à leur réalisation effective.

5. ACTIONS PROPRES

A la clôture, la société possédait 7 302 actions propres, soit dans le cadre du contrat de liquidité, soit en tant qu'actions d'auto contrôle, pour un montant de 310 K€.

Ces titres figurent au bilan en valeurs mobilières de placement.

6. OPÉRATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. En fin d'exercice les dettes, créances et disponibilités en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits en compte de régularisation. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour perte de change. Les écarts de change sur actifs et passifs purement monétaires, que sont les comptes bancaires, les valeurs mobilières de placement, et les comptes courants inter-sociétés financiers, sont comptabilisés directement au compte de résultat.

7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont principalement constituées des provisions suivantes :

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE ET MÉDAILLES DU TRAVAIL

Ces provisions sont déterminées selon un calcul actuariel dont les modalités sont exposées aux points II.8 et 11.9 de la présente annexe.

LITIGES MARCHÉS ET CONTRATS

Ces provisions sont dotées sur affaires terminées en cas de litige commercial porté ou en passe de l'être devant une juridiction ou soumis à un arbitrage, et lorsque le risque de condamnation est estimé élevé.

FIN DE CHANTIER

Ces provisions sont constituées pour les affaires en Réception Provisoire pour couvrir les dépenses et lever les réserves jusqu'à la Réception Définitive de l'ouvrage, en dehors des dépenses déjà engagées à la clôture et qui figurent en charges à payer.

PERTES À TERMINAISON (PAT)

Ces provisions sont constituées sur affaires en cours pour couvrir la marge brute négative de contrats, dans les conditions exposées aux points II.11 de la présente annexe.

PÉNALITÉS DE RETARD

Ces provisions sont constituées sur affaires en Réception Provisoire en cas de risque sérieux d'application par le client de pénalités contractuelles de retard. Il n'y avait toutefois aucune provision de ce type ni à l'ouverture, ni à la clôture de l'exercice.

8. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société a procédé à une évaluation de ses engagements de retraite et d'indemnités de fin de carrière consentis directement suivant la recommandation 2003-R.01 du CNC.

La provision a été calculée sur une hypothèse d'un départ volontaire du salarié.

Les engagements de retraite, au 31 décembre 2009, ont été calculés en prenant en compte les paramètres suivants :

- Âge de départ en retraite : 65 ans pour les cadres, 62 ans pour les ETAM
- Taux d'actualisation : 5,10 %
- Taux de croissance des salaires : 2,9 %
- Taux de charges sociales : 45%
- Table de mortalité : TF TH 00 02
- Taux de rotation du personnel : 6% jusqu'à 35 ans, 3,6 % entre 36 et 39 ans, 1% de 40 à 54 ans, 0% au delà

Les écarts actuariels sont comptabilisés par le compte de résultat.

9. MÉDAILLES DU TRAVAIL

La Société procède à une évaluation de ses engagements en terme de médailles du travail.

L'ensemble des engagements a donné lieu à constitution d'une provision pour risques et charges, intégralement dotée au compte de résultat.

Les engagements de médailles du travail ont été comptabilisés selon les mêmes hypothèses actuarielles que les engagements de retraite.

10. DETTES FINANCIÈRES

Les comptes courants des entreprises liées sont classés en autres dettes d'exploitation et non en emprunts et dettes financières divers du fait de leur caractère courant.

11. PRISE EN COMPTE DES RÉSULTATS SUR CHANTIERS

Les contrats sont comptabilisés selon la méthode dite « de l'avancement ».

La mesure du degré d'avancement est déterminée par le rapport entre les coûts d'exécution engagés comptabilisés à la clôture et les coûts d'exécution à terminaison.

Les coûts d'exécution rattachables aux contrats regroupent les coûts d'exécution mis en œuvre et les coûts d'accompagnement spécifiques aux contrats.

En revanche sont exclus des coûts d'exécution rattachables les frais de Direction générale et les frais financiers autres que ceux directement liés à des financements souscrits en vue d'un contrat.

Outre les coûts d'exécution identifiés précédemment, le coût total d'un contrat peut inclure, le cas échéant, des provisions pour risques ou charges concernant des aléas spécifiques, des litiges ou des charges futures liés au contrat, dès lors que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante et que leur probabilité de réalisation est importante.

Le chiffre d'affaires total du contrat, sur lequel est calculé l'avancement de l'affaire, est constitué exclusivement des éléments suivants :

- CA contractuel signé, et le cas échéant ;
- avenant et réclamations expressément acceptés ou dans certains cas qui seront très probablement acceptés par le client.

Lorsqu'une affaire est déclassée à terminaison, une provision pour perte à terminaison sera constituée si les éléments suivants sont réunis :

- l'affaire est en marge négative, après imputation d'une quote part de frais généraux opérationnels dits « de division » ;
- l'affaire est en perte pour l'ensemble de la société, c'est-à-dire en tenant compte à la fois de la part « France » et de la part du contrat réalisée dans une succursale étrangère de ENTREPOSE Contracting.

La provision pour perte à terminaison sera alors égale à la différence entre la perte totale à terminaison et la perte au stade, toutes deux calculées en marge nette de frais généraux de division.

La méthode « à l'avancement » est aussi utilisée pour calculer les résultats qui reviennent à ENTREPOSE Contracting, sur les sociétés en participation (SEP), ou *Joint Ventures* (JV).

Les SEP & JV sont intégrées dans les comptes sociaux au prorata du pourcentage de participation d'ENTREPOSE Contracting, tel que défini par les accords de SEP/ JV.

12. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D)

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour but d'améliorer de manière substantielle la production de produits et de procédés nouveaux sont capitalisées si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable, si ce produit ou ce procédé correspond à un actif identifiable et qu'il est probable qu'il dégagera des bénéfices économiques futurs.

Les dépenses ne peuvent être capitalisées que dans la mesure où elles peuvent être mesurées de façon fiable. Elles incluent le coût des matériaux, la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

Les dépenses de développement sont amorties lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées.

Aucune dépense liée à la Recherche et au développement exposée par la Société en 2009 ne satisfaisait ces critères, et l'ensemble des dépenses engagées a été comptabilisée au compte de résultat.

Pour l'exercice 2009, les dépenses de R&D ayant donné lieu à crédit d'impôt recherche se sont élevées à 78 K€.

13. GESTION DU RISQUE FINANCIER

La Société est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- le risque de crédit
- le risque de liquidité
- le risque de marché

La politique de gestion des risques a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels la Société doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités de la Société. La Société, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le Comité d'audit a pour responsabilité de veiller à l'application par la Direction de la politique et des procédures de gestion des risques de la Société et du Groupe, et d'examiner l'adéquation du cadre de gestion des risques avec les risques auxquels le Groupe doit faire face.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour la Société dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

Gestion du risque Clients

ENTREPOSE Contracting peut être exposée dans le cadre de son activité à une défaillance ou à un défaut de paiement de son client, tant au cours de la réalisation du projet que lors de la livraison de l'ouvrage.

ENTREPOSE Contracting ne s'engage contractuellement qu'après avoir acquis la certitude de la solvabilité de son client ou de la mise en place effective d'un financement dédié au projet.

Généralement, les clients d'ENTREPOSE Contracting, sont des compagnies pétrolières et gazières de renommée internationale, telles que Total, BP, Exxon Mobil, Shell, Statoil, Chevron ou des indépendants reconnus comme ConocoPhillips, ou encore des opérateurs nationaux avec lesquels elle entretient des relations commerciales de longue date comme NNPC au Nigeria ou Sonatrach en Algérie. Dans d'autres cas, ENTREPOSE Contracting est à même d'accompagner ses offres de propositions de financement sous forme de crédit acheteur ou de crédit financier mis en place avec l'aide de ses banques partenaires.

Enfin le mode opérationnel d'ENTREPOSE Contracting repose sur le versement d'acomptes ou d'avances lui permettant d'avoir une trésorerie positive et donc une exposition financière réduite.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche de la Société pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou tendues, sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation de la Société.

Gestion du risque de liquidité

Comme exposé ci-dessus en « gestion du risque Clients », le mode opérationnel prévoit d'une façon générale que les *cash flows* soient positifs ou au minimum neutres sur les contrats pris par la Société. Cette gestion aboutit au global à un besoin en fonds de roulement structurellement négatif et à une trésorerie nette positive.

La Société dispose par ailleurs de lignes de crédit disponibles négociées avec ses partenaires financiers.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat de la Société ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

La Société achète et vend des dérivés, afin de gérer les risques de marchés.

Gestion du risque de change

La devise de référence d'ENTREPOSE Contracting est l'euro.

Les contrats sont libellés en devises fortes, majoritairement l'euro et le dollar américain.

Le risque de change est traité contrat par contrat, et vise à identifier s'il subsistera à l'issue du contrat une marge dans une devise autre que l'euro.

En pareil cas, des couvertures peuvent être réalisées, soit au stade de l'offre via une assurance Coface, soit par des instruments financiers à terme une fois le contrat obtenu.

Ces couvertures visent à garantir :

- d'une part le règlement des dépenses prévisionnelles de l'affaire dans une autre devise que celle du contrat ;
- d'autre part, de garantir la marge prévisionnelle à l'affaire en euro lorsque le contrat est libellé dans une autre devise.

Gestion du risque de taux d'intérêt

En raison de son faible endettement structurel, la Société est peu exposée au risque de taux.

III. NOTES SUR LE BILAN

1. IMMOBILISATIONS

ÉVOLUTION DES VALEURS BRUTES

Immobilisations corporelles et incorporelles		1 ^{er} janv. 09	Augmentations	Diminutions	Virements	
					poste à poste	31 déc. 09
Immobilisations incorporelles	Total I	12 300	18	(199)		12 119
Terrains						
- sur sol propre						
Constructions						
- sur sol d'autrui						
- installations générales, agencmts, aménag.		3 365	27	(2 115)		1 277
Installations techniques, matériel et outillage industriels		15 911	2 782	(8 936)		9 757
- installations générales, agencmts, aménag.		3 281	234	(51)	268	3 732
Autres immob. corporelles						
- matériel de transport		3 202	361	(1 379)		2 184
- matériel de bureau et informatique, mobilier		1 273	289	(409)		1 153
- emballages récupérables et divers		0				0
Immobilisations corporelles en cours		268			(268)	0
Avances et acomptes		0				0
	Total II	27 299	3 693	(12 890)	0	18 102
	Total général (I à II)	39 599	3 711	(13 089)	0	30 221

Les mouvements sur les immobilisations correspondent au renouvellement normal et courant du parc d'immobilisations industrielles de la Société.

ÉVOLUTION DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

		1 ^{er} janv. 09	Augmentations	Diminutions	31 déc. 09
Frais établist, recherche, dévelop.	Total I				
Immobilisations incorporelles	Total II	842	127	(198)	771
Terrains					
- sur sol propre					
Constructions					
- sur sol autrui					
- installations générales		3 153	114	(2 115)	1 152
Installations techniques, matériel et outillage industriels		14 176	804	(7 610)	7 370
- installations agencements		1 331	616	(51)	1 896
Autres immobilisations corporelles					
- matériel de transport		2 476	349	(1 207)	1 618
- matériel de bureau et informatique		805	266	(370)	701
- emballages récupérables et divers					
	Total III	21 941	2 149	(11 353)	12 737
	Total général (I à III)	22 783	2 276	(11 551)	13 508

Aucune perte de valeur potentielle n'a été identifiée à la clôture de l'exercice. En conséquence, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les immobilisations corporelles de la Société.

Détail des fonds de commerce :

	Ineo	H2O	Total
Valeur brute	266	11 238	11 504
Dépréciations	(266)		(266)
Valeur nette	0	11 238	11 238

Le fonds de commerce H2O correspond au mali technique constaté lors du transfert universel de patrimoine de la société H2O, holding portant les titres de la société GEOCEAN.

Ce mali technique étant lié à la valeur des titres GEOCEAN au bilan de la Société, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié à la clôture.

2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ÉVOLUTION DES VALEURS BRUTES

	1 ^{er} janv. 09	Augmentations	Diminutions	Reclassements	31 déc. 09
Autres participations	64 564	30 023			94 587
Actions propres	177			(177)	0
Prêts et autres immobilisations financières	367	425			792
Total	65 108	30 448	0	(177)	95 379

L'augmentation des « autres participations » tient principalement compte de l'acquisition du groupe CAPTRADE.

Les actions propres sont constituées de titres de la société auto-détenus dans le cadre du contrat de liquidité. Elles sont désormais présentées en tant que « valeurs mobilières de placement ».

EVOLUTION DES DÉPRÉCIATIONS

	1 ^{er} janv. 09	Augmentations	Diminutions (et var. change)	31 déc. 09
Prov. titres de participation	1 029			1 029
Prov. autres immos nancières	0	206		206
Total	1 029	206	0	1 235

3. ETAT DES CRÉANCES ET DES DÉPRÉCIATIONS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Avances et acomptes versés	6 913	4 683	2 230
Clients douteux ou litigieux	4 226	0	4 226
Autres créances clients	70 209	70 209	0
Créance représent. titres prêtés		0	
Personnel et comptes rattachés	14	14	
Etat et autres collectivités	2 082	2 082	
Groupe et associés	11 495	11 495	
Débiteurs divers (dont pension titres)	66	66	
Charges constatées d'avance	7 154	7 154	
Total	102 159	95 703	6 456

Dépréciations	1 ^{er} janv. 09	Augmentations	Diminutions (et var. change)	31 déc. 09
Prov. comptes clients	197	4 353	(328)	4 222
Total	197	4 353	(328)	4 222

Les « avances et acomptes » versés sont des avances versées sur affaires aux sous-traitants, dans les conditions contractuelles. Ces avances sont amorties au gré des facturations de travaux réalisées par les sous-traitants.

Les créances clients comportent les produits à recevoir sur affaires, selon la méthode de l'avancement des travaux indiquée en II.11, pour 21 218 K€.

Les créances d'une maturité supérieure à un an sont principalement composées de créances sur le partenaire TGE dans le cadre de l'affaire de Reganosa, contre lequel la Société a initié une procédure d'arbitrage devant la Chambre de Commerce Internationale en 2008.

L'ensemble des créances dans le cadre de cette affaire, soit 4 025 K€, a été déprécié durant l'exercice.

Le poste « groupe et associés » est principalement constitué des comptes courants avec les sociétés liées.

4. TRÉSORERIE

La trésorerie se décompose de la façon suivante :

- le poste « disponibilités » au bilan comprend les soldes bancaires à vue créditeurs en banque à la clôture ainsi que les dépôts à terme de courte échéance (3 mois) ;
- le poste « valeurs mobilières de placement » (VMP) est composé de sicav monétaires en euros et devises.

Les valeurs mobilières de placement comprennent un compte de gage d'instruments financiers, pour 219 K€. Le gage d'instruments financiers est composé d'instruments financiers sans risque de capital qui sont gagés au bénéfice de l'établissement bancaire qui émet des garanties de marchés pour le compte de la société. Ce poste comprend également 130 K€ d'actions propres de la Société, qui figuraient précédemment en « autres immobilisations financières ».

A la clôture, la plus-value latente sur les VMP est de 25 K€.

La trésorerie de la société en devise se répartit comme suit au 31 décembre 2009 :

Code	en K devise	c/val K€
EUR	29 155	29 155
USD	14 001	9 723
QAR	14 918	2 847
LYD	1 127	633
DZD	61 319	586
autres devises		801
Total		43 745
se décomposant en :		
Valeurs mobilières de placement		36 565
Disponibilités		7 180
Total		43 745

La devise majoritairement utilisée au sein de la Société est l'euro.

Les autres devises, en particulier les USD et QAR, font l'objet de couvertures de change ou seront consommées dans le courant de l'exercice 2010.

Instruments de couverture au 31 décembre 2009 :

	Notionnel total (K devise)	< 1 an	Échéance 1 à 5 ans	> 5 ans	Valeur de marché 31 déc. 09	Valeur de marché (K€)
Instruments financiers sur devises (options de change, ventes à terme)						
Vente	QAR	212 967	154 734	58 233	(816)	
Vente	GBP	0				438
Total					(816)	438

La valeur de marché (*mark to market*) ne donne pas lieu à comptabilisation au Résultat.

5. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Celles-ci sont principalement constituées de charges payées d'avance sur les locations immobilières de la Société, et d'écritures d'inventaire sur les arrêtés d'affaires.

6. CAPITAUX PROPRES

6.1 Variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission et d'apport	Réserve légale	Réserves diverses	Résultat de l'exercice	Report à nouveau	Total
31 déc. 08	5 025	24 726	503	23 591	5 705	5 253	64 803
Distribution de dividendes					(5 705)	(315)	(6 020)
Augmentation de capital	90	4 340					4 430
Différences de change				(25)			(25)
Résultat net de la période					5 399		5 399
31 déc. 09	5 115	29 066	503	23 566	5 399	4 938	68 587

Le capital social est intégralement libéré et constitué de 5 115 013 actions de 1 euro de nominal.

Un dividende de 1,20 euro par action a été distribué au cours de l'exercice.

6.2 Actions en circulation

	Nombre d'actions
Actions en circulation au 1^{er} janvier 2008	5 016 717
Variation des actions auto détenues (contrat de liquidité)	(910)
Actions en circulation au 1^{er} janvier 2009	5 015 807
Variation des actions auto détenues (contrat de liquidité)	2 132
Augmentation de capital	89 772
Actions en circulation au 31 décembre 2009	5 107 711
Actions auto détenues (contrat de liquidité)	2 142
Autres actions auto détenues	5 160
Total actions émises au 31 décembre 2009	5 115 013

Suite à l'acquisition du sous-groupe CAPTRADE au 30 juillet 2009, ENTREPOSE Contracting a procédé à une augmentation de son capital par la création de 89 772 actions nouvelles, soit 90 K€, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de 4 340 K€.

6.3 Attribution gratuite d'actions

Les conseils d'administration des 22 février et 20 novembre 2008, sur autorisation des Assemblées générales du 8 juin 2007 et 23 mai 2008, ont décidé l'attribution gratuite de 57 500 actions de la Société, soit 1,14% du capital de la Société, à l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe ainsi qu'à la filiale anglaise EIS. A l'issue de la période d'acquisition de deux ans, soit dans le courant de l'exercice 2010, une augmentation de capital sera effectuée par incorporation de réserves pour émettre ces actions.

Au 1^{er} mars 2010, compte tenu des critères d'attribution définis lors du Conseil d'administration du 22 février 2008, 49 297 actions sur les 56 000 possibles ont été émises. Sur cette base, et en tenant compte de l'augmentation de capital complémentaire au profit des salariés d'EIS, le nombre d'actions potentielles à émettre sur 2010 s'élève à 50 797 actions.

7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	1 ^{er} janv. 2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 déc. 09	< 1 an	> 1 an
Prov. pertes marchés à terme	355	414	(86)		683	683	
Prov. pour pertes de change	29	950	(46)		933	933	
Prov. pensions, obligations simil.	2 802	166	(32)		2 936	440	2 496
Autres prov. risques et charges	417	32			449	449	
Total	3 603	1 562	(164)	0	5 001	2 505	2 496

Provision pour Pertes à terminaison (PAT) : dotées en clôture sur les affaires en perte à terminaison principalement sur la zone Europe.

Provisions pour Fin de chantier (figurant en « autres provisions pour risques et charges ») : ces provisions concernent les affaires terminées en réception provisoire.

8. EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Néant.

9. ETAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Avances reçues	43 227	30 489	12 738	
Fournisseurs, comptes rattachés	56 357	56 357		
Personnel et comptes rattachés	1 513	1 513		
Sécurité sociale, aut. org. sociaux	3 870	3 870		
Etat et autres collectivités	5 373	5 373		
Dettes immob. cptes rattachés	285	285		
Groupe et associés	4 701	4 701		
Autres dettes (pension titres)	3	3		
Total	115 329	102 591	12 738	0

IV. NOTES SUR L'ACTIVITÉ

1. CHIFFRE D'AFFAIRES

La majorité des contrats réalisés au sein de la Société relève des contrats de construction comptabilisés selon la méthode de l'avancement.

Décomposition par secteur d'activité :

	2009	2008
Projets	165 371	129 197
Opérations côtières	14 065	0
Non affecté	7 400	4 507
Total chiffre d'affaires	186 836	133 704

Décomposition par zone géographique :

	2009	2008
Europe	97 021	42 254
Afrique	79 286	81 471
Asie	10 529	9 979
Total chiffre d'affaires	186 836	133 704

L'augmentation sensible du chiffre d'affaires provient principalement de la réalisation sur 2009 de chantiers de réservoirs de stockage (segment Projets / zone Europe) et d'opérations côtières (zone Afrique), qui étaient en phase de démarrage à l'ouverture de l'exercice.

Le « non affecté » est constitué principalement de refacturations sur les liales, en particulier de frais généraux, ainsi que de diverses refacturations hors Groupe.

2. AVANCES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

L'essentiel des produits constatés d'avance est lié à l'application de la méthode de l'avancement.

Les avances reçues sont des avances contractuelles reçues des clients en vue de la réalisation de certains chantiers de construction.

Décomposition par secteur d'activité :

	Avances reçues	Produits constatés d'avances
Projets	31 615	61 594
Opérations côtières	11 612	4 730
Total	43 227	66 324

Décomposition par zone géographique :

	Avances reçues	Produits constatés d'avances
Europe	1 045	30 907
Afrique	28 317	35 417
Asie	13 865	0
Total	43 227	66 324

3. ENGAGEMENTS LIÉS À L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

	31 déc. 09 Total	dont : sur filiales Groupe	dont : sur entr. liées
Engagements donnés			
Cautions et garanties sur marchés			
<i>de soumission</i>	3 801	866	
<i>de restitution d'avance</i>	91 019	12 152	
<i>de retenue de garantie</i>	13 802	2 454	
<i>de bonne fin</i>	182 925	99 721	
<i>de sous traitance</i>	24 614	8	
Total cautions et garanties sur marchés	316 161	115 201	
Cautions en douane	3 754	3 574	
Autres garanties données	383	39	
Engagements reçus			
Retenue de garantie de fournisseurs	23 082		

En raison de son activité de tête de Groupe, ENTREPOSE Contracting a émis ou repris la majorité des cautions et garanties bancaires de marchés pour le compte de ses filiales.

4. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier tient compte en 2009 :

- de dividendes reçus des filiales, pour +7 104 K€ (vs. 1 083 K€ en 2008)
- de l'abandon de compte courant en faveur d'EIS, pour -3 500 K€

Ces opérations sont détaillées dans le tableau des filiales et participations en fin d'annexe.

5. IMPÔT

5.1 Allègement et accroissement de la dette future d'impôt

	Allègement	Accroissement
Provisions non déductibles	3 512	
Organic/ effort construction	188	
CA avancement globalisé	636	
Coût d'acquisition des titres	1 505	
PV latentes/ VMP	25	
Ecarts de conversion	1	1
Base	5 867	1
Taux	33,33%	33,33%
Impôt	1 955	0

La base d'allègement futur d'impôt est principalement constituée des provisions pour risques et charges non déductibles de l'IS français et des coûts d'acquisition des titres. Tous ces éléments sont des différences temporaires.

5.2 Ventilation de l'impôt sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement composé des mouvements sur immobilisations.

IS sur résultat courant	2 301
IS sur résultat exceptionnel	(31)
Total impôt sur les bénéfices	2 270

5.3 Intégration fiscale

ENTREPOSE Contracting est tête de groupe scal.

En application des dispositions de la convention d'intégration scale entre ENTREPOSE Contracting et chacune des sociétés du groupe, il est prévu :

- que chacune des sociétés membres calcule son IS comme si elle n'avait pas fait partie d'un groupe intégré ;
- que lorsqu'une société est décitataire scalement, aucun IS négatif n'est comptabilisé ;
- que les accroissements ou économies d'IS résultant des opérations d'intégration sont comptabilisés et conservés au niveau de la tête de groupe et ne sont pas redistribués aux filiales.

Sur l'exercice, le groupe scal intègre les principales filiales suivantes :

- CMP Dunkerque ;
- GEOCEAN ;
- SPIECAPAG ;
- SPIECAPAG Régions Sud ;
- CHALLENGER SOS.

Il n'y avait pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique en absence d'intégration scale au 31 décembre 2009.

V. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. VENTILATION DE L'FFECTIF MOYEN

	2009	2008
Cadres	197	189
ETAM	58	51
Ouvriers	0	0
Total	255	240

2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

(hors engagements au titre des activités opérationnelles, présenté en IV.3)

2.1 Engagements de crédit bail

Néant.

2.2 Engagements au titre des locations

	2009	2008
Contrats de locations simples	3 922	4 970

Les données ci-dessus indiquent les engagements irrévocables, sauf pénalités, de la société pour les baux commerciaux de ses principaux établissements. Ces engagements sont à maturité inférieure à cinq ans.

2.3 Engagements sur titres de capital

	Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Engagements donnés				
Option de rachat de minoritaires :				
CAPTRADE	16 786		16 786	
Engagements reçus				
Clause de retour à meilleure fortune	3 500		3 500	
EIS				
Garanties d'actif et passif	5 300			
obtenues des vendeurs lors de l'acquisition de :				
CAPTRADE	4 000		4 000	
GEOCEAN	1 000	1 000		
CHALLENGER	300		300	

3. OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

3.1 Tableau des filiales et participations, opérations financières avec les entreprises liées

Cf. tableau en n d'annexe.

3.2 Opérations avec le Groupe VINCI

	Créances	Dettes	Charges 2009	Produits 2009
Groupe VINCI	181	2 001	7 566	169

Les opérations avec les sociétés du Groupe VINCI portent principalement sur des activités commerciales normales dans le cadre de la réalisation de chantiers de construction, et portent également sur la rémunération de garanties de maison mère facturées par VINCI Construction pour la réalisation de certains chantiers du Groupe.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Consolidation

ENTREPOSE Contracting établit des comptes consolidés avec les principales filiales et participations présentées en n d'annexe.

ENTREPOSE Contracting est elle-même consolidée dans les comptes du groupe VINCI, 1 cours Ferdinand de Lesseps, 92751 Rueil Malmaison cedex, depuis le 1^{er} septembre 2007.

4.2 Dirigeants

La rémunération de l'exercice des dirigeants membres du Comité Exécutif et exerçant également des fonctions d'animation du Groupe est détaillée ci-dessous :

	31 déc. 09	31 déc. 08
Avantages à court terme	2 158	1 880
Avantages postérieurs à l'emploi	419	367
Autres avantages à long terme	4	5
Paiements en actions	0	30
Total	2 581	2 282

4.3 Droits individuels de Formation (DIF)

Le dispositif du DIF prévu par la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 crée un droit individuel de formation au profit du salarié. Pour l'ensemble de la Société, le volume d'heures restant à prendre au titre du DIF à fin décembre 2009 s'élevait à 14 013 h. Aucune provision n'a été comptabilisée à la clôture.

4.4 Evénements post clôture

Dans l'optique de la réorganisation opérationnelle de l'activité PIPELINES au sein du Groupe, ENTREPOSE Industrial Services, détenue à 100% par la Société, a été cédée au 1^{er} janvier 2010 pour un euro à SPIECAPAG, également filiale à 100% de la Société.

Cette réorganisation interne ne modifie pas le pourcentage d'intérêt du Groupe dans EIS.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés détenues > = 50%	Durée de l'exercice	Activité	Valeur comptable des titres détenus		Capital	Capitaux propres (avant résultat N)	Résultat net	CA	Dividende reçu	Cautions et garanties	Type	Méthode de consolidation	Créances	Dettes	Prod & (charges) financières
			Brute	Nette											
ACTIVITÉ PROJETS															
CMP Dunkerque	12 mois	Chaudronnerie	99,95%	1 055	1 055	1 024	736	15 686		1 328	liale française	Intégration globale	280	1 825	11
CMPEA	12 mois	Bureau d'étude	52,00%	23	8	276	50	711	6		liale française	Intégration globale	2	75	
ENTREPOSE Algérie (anc. Entral)	12 mois	Construction	100,00%	1 306	277	3 100	336	18 775	33		liale étrangère	Intégration globale	3 126	332	
DELATRE BEZONS Nigeria	12 mois	Construction	89,74%	NA	NA	(2 369)	5 342	34 542			liale française	Intégration globale	(1)	2 242	(1 780)
ACTIVITÉ OPÉRATIONS CÔTIÈRES															
GEOCEAN	12 mois	Construction	100,00%	6 618	865	11 622	10 307	79 620	3 000	21 377	liale française	Intégration globale	472	885	
NYPHEA Environnement	12 mois	Captage d'eau	99,63%	NA	NA	648	818	5 442			liale française	Intégration globale	(2)		
ACTIVITÉ PIPELINES															
SPIECAPAG	12 mois	Construction	100,00%	46 000	46 000	21 936	17 249	181 090	2 790	95 068	liale française	Intégration globale	2 916	57	(2)
SPIECAPAG Régions Sud	12 mois	Construction	100,00%	NA	NA	3 066	(483)	17 596		1 004	liale française	Intégration globale	(3)		
ENTREPOSE Industrial Services	12 mois	Construction	100,00%	84	84	1 072	(2 161)	2 119			liale étrangère	Intégration globale	4 686	48	(3 456)
ACTIVITÉ SERVICES															
CHALLENGER	12 mois	Maintenance	100,00%	1 153	1 153	139	(314)	1 196		40	liale française	Intégration globale	282	32	
CAPTRADE	12 mois	Négoce	70,00%	29 540	29 540	8 415	476	964			liale française	Intégration globale	(4)	1	
NUMRS	13 mois	Négoce	70,00%	NA	NA	6 825	2 047	21 813			liale française	Intégration globale			
Autres liales				376	376										
Sociétés détenues de façon minoritaire															
GESTOCK HOLDING	12 mois	Stockage	25,00%	2 800	2 800	5 925	2 278		375		participation	Mise en équivalence	30	516	
DORIS ENGINEERING	12 mois	Bureau d'études	20,00%	5 632	5 632	8 221	1 481		900		participation	Mise en équivalence		48	
Total filiales et participations				94 587	93 558				7 104	118 817					

(1) Filiale de DELATRE BEZONS SA (sous holding sans activité détenue à 100% par ENTREPOSE Contracting)

(2) Filiale de GEOCEAN

(3) Filiale de SPIECAPAG

(4) Holding sans activité, dont la principale liale est NUMRS

(5) Valeur d'actif au bilan consolidé

(6) Données consolidées

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ENTREPOSE Contracting S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

TITRES DE PARTICIPATION

La note II.1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

RECONNAISSANCE DU RÉSULTAT DES AFFAIRES

Votre société constate les résultats sur les contrats de longue durée selon les modalités décrites dans la note II.11 de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction financière et de la Direction générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les résultats prévisionnels à terminaison de ces contrats et à revoir les calculs effectués par la société.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux comptes,

Marcq en Barœul, le 15 avril 2010

Paris, le 15 avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Maupard Fiduciaire

Laurent Prévost Christophe Gachet
Associé Associé

Patrick Maupard
Associé



Algérie - Terga
Prise d'eau et têtes d'aspiration pour la centrale thermique de Terga

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

1. EN NOTRE QUALITÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VOTRE SOCIÉTÉ, NOUS VOUS PRÉSENTONS NOTRE RAPPORT SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1. Accord de refacturation entre VINCI Construction et la Société ENTREPOSE Contracting

Personne concernée : M Richard Francioli, représentant permanent de la société VINCI Construction et administrateur de la société ENTREPOSE Contracting.

Nature, objet et modalités : Cet accord a été signé dans le cadre du projet Papouasie Nouvelle Guinée (ci-après « PNG »), contrat signé par la société SPIECAPAG, filiale à 100% de la Société ENTREPOSE Contracting. Cet accord prévoit que, compte tenu du fait qu'une lettre de confort soit exigée de VINCI SA par le client avec les frais que cela implique pour VINCI Construction, la société ENTREPOSE Contracting et la société VINCI Construction ont convenu que, par exception à l'accord de refacturation aujourd'hui applicable entre elles, les garanties de maison-mère relatives à ce contrat seront rémunérées au taux de 0,15% par an du montant du contrat pendant la période de validité des garanties de maison-mère, soit depuis leur date de signature jusqu'à la fin des 2 ans après la fin de la période de garantie. Cet accord a été approuvé lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 26 novembre 2009.

Cet accord a produit ses effets en 2009. Le montant facturé à ENTREPOSE Contracting s'est élevé à 54 072 euros HT sur l'exercice.

1.2. Protocole de contre-garantie entre VINCI Construction et la Société ENTREPOSE Contracting

Personne concernée : M Richard Francioli, représentant permanent de la société VINCI Construction et administrateur de la société ENTREPOSE Contracting.

Nature, objet et modalités : Ce protocole de contre-garantie a été signé dans le cadre du projet PNG entre VINCI Construction et la Société ENTREPOSE Contracting. La société VINCI Construction a accepté d'émettre les garanties de maison mère ci-dessus évoquées en 1.1, sous réserve d'obtenir d'ENTREPOSE Contracting un engagement de contre-garantie. Ce protocole constituant une garantie a fait l'objet d'une autorisation lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 26 novembre 2009.

Ce protocole ne fait pas l'objet d'une rémunération entre les sociétés concernées.

1.3. Garanties de maison-mère entre ENTREPOSE Contracting et SPIECAPAG

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président de la société SPIECAPAG et Président directeur général d'ENTREPOSE Contracting.

Nature, objet et modalités : Une garantie a été accordée par ENTREPOSE Contracting en date du 3 mars 2009, en faveur de la société Angola LNG pour le compte de sa filiale SPIECAPAG. Celle-ci a été approuvée lors de la réunion du Conseil d'administration de la société en date du 20 novembre 2008. Elle concerne le projet « Angola LNG Project » - *Nearshore and Onshore Pipeline Installation*, à concurrence du montant du contrat, soit 321 641 K\$, et ce jusqu'à la fin du contrat ou le 30 juin 2015. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant de la quote part du chiffre d'affaires facturé à l'avancement intégrée dans les comptes consolidés du Groupe. Celle-ci produit ses effets depuis 2009 et n'a pas encore fait l'objet d'une facturation.

Le montant à régulariser sur l'exercice 2010 est de 239 820 euros HT.

1.4. Abandon de créances au profit d'EIS ltd

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président de la société EIS et Président directeur général d'ENTREPOSE Contracting.

Nature, objet et modalités : La Société ENTREPOSE Contracting a consenti une aide financière au profit de sa filiale, la société ENTREPOSE Industrial Services, détenue à 99%, par un abandon d'une partie de sa créance à hauteur de 3 500 000 euros. Il est précisé que cet abandon de créance a été conclu avec une clause de retour à meilleure fortune.

Cet abandon de créance a été approuvé lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 26 novembre 2009.

1.5. Signature achat ALLCOS

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président de la société CAPTRADE et Président directeur général d'ENTREPOSE Contracting.

Nature, objet et modalités : Le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion en date du 24 septembre 2009, a autorisé le rachat par la société ENTREPOSE Contracting de la société américaine ALLCOS à la société CAPTRADE, filiale de la Société ENTREPOSE Contracting et a autorisé expressément la signature par la Société ENTREPOSE Contracting de l'acte de rachat.

Au 31 décembre 2009, cette convention n'a pas été mise en œuvre.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1.6. Accord de refacturation entre ENTREPOSE Contracting et VINCI Construction

Nature, objet et modalités : ENTREPOSE Contracting a signé le 12 décembre 2008 avec VINCI Construction un accord de refacturation de prestations concernant l'émission des garanties de maison-mère en faveur d'ENTREPOSE Contracting. Votre Conseil d'administration a formellement autorisé la signature de cet accord en date du 20 novembre 2008.

L'accord prévoit un taux de facturation de 0,10% l'an sur le montant total des travaux et prestations réalisés par ENTREPOSE Contracting, facturé tous les trimestres, pour lequel VINCI Construction a donné sa garantie de maison-mère.

Le montant facturé par VINCI Construction à votre société au titre de l'exercice 2009 s'est élevé à 130 000 euros HT.

1.7. Convention « EPC Deed of Restatement » entre ENTREPOSE Contracting et VINCI Construction Grands Projets

Nature, objet et modalités : Dans le cadre de son projet aux Pays-Bas dénommé GATE LNG Project, la société ENTREPOSE Contracting a conclu un projet de convention intitulé en langue anglaise « *EPC Deed of Restatement* » qui confirme la signature du contrat initial entre les parties signataires dudit contrat. Le client, GATE Terminal BV, dans le but de satisfaire aux exigences des banques finançant la construction du terminal gazier de Maasvlakte à Rotterdam aux Pays-Bas, a expressément demandé à la société que soit approuvée par votre Conseil d'administration la conclusion de cette convention, au titre de l'article L.225-38 du Code de commerce. Cette autorisation a été donnée par votre Conseil d'administration en date du 10 septembre 2008.

1.8. Convention d'intégration fiscale entre ENTREPOSE Contracting et SPIECAPAG SA

Nature, objet et modalités : Autorisée par le Conseil d'administration du 6 décembre 2007, cette convention a été signée le 19 décembre 2007, pour une période de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction, et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Cette convention prévoit qu'en cas de sortie de SPIECAPAG SA du groupe d'intégration fiscale, cette dernière n'aura droit à aucune indemnisation de la part de la société ENTREPOSE Contracting en tant que tête de groupe sur les débits fiscaux et moins-values à long terme qu'elle a réalisés pendant sa période d'appartenance au périmètre d'intégration fiscale.

1.9. Convention d'intégration fiscale entre ENTREPOSE Contracting et SPIECAPAG Régions Sud SAS

Nature, objet et modalités : Autorisée par le Conseil d'administration du 6 décembre 2007, cette convention a été signée le 19 décembre 2007, pour une période de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction, et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Cette convention prévoit qu'en cas de sortie de SPIECAPAG Régions Sud SAS du groupe d'intégration fiscale, cette dernière n'aura droit à aucune indemnisation de la part de la société ENTREPOSE Contracting en tant que tête de groupe sur les débits fiscaux et moins-values à long terme qu'elle a réalisés pendant sa période d'appartenance au périmètre d'intégration fiscale.

1.10. Convention d'intégration fiscale entre ENTREPOSE Contracting et Société Logistique Pétrolière SARL

Nature, objet et modalités : Autorisée par le Conseil d'administration du 6 décembre 2007, cette convention a été signée le 19 décembre 2007, pour une période de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction, et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Cette convention prévoit qu'en cas de sortie de Société Logistique Pétrolière SARL du groupe d'intégration fiscale, cette dernière n'aura droit à aucune indemnisation de la part de la société ENTREPOSE Contracting en tant que tête de groupe sur les débits fiscaux et moins-values à long terme qu'elle a réalisés pendant sa période d'appartenance au périmètre d'intégration fiscale.

1.11. Convention d'intégration fiscale entre DELATTRE BEZONS et ENTREPOSE Contracting

Nature, objet et modalités : Cette convention a été signée le 7 août 2003, pour une période de 5 ans, entre DELATTRE BEZONS et Financière ENTREPOSE, au droit de laquelle est venue ENTREPOSE Contracting suite à la fusion de Financière ENTREPOSE et ENTREPOSE Contracting le 4 mai 2005.

Cette convention, reconduite en 2007, prévoit qu'en cas de sortie de DELATTRE BEZONS du groupe d'intégration fiscale, cette dernière n'aura droit à aucune indemnisation de la part de la société tête de groupe sur les débits fiscaux et moins-values à long terme qu'elle a réalisés pendant sa période d'appartenance au périmètre d'intégration fiscale.

1.12. Convention d'intégration fiscale entre CMP Dunkerque et ENTREPOSE Contracting

Nature, objet et modalités : Cette convention a été conclue le 7 août 2003 pour une période de 5 ans, entre CMP Dunkerque et Financière ENTREPOSE, au droit de laquelle est venue ENTREPOSE Contracting suite à la fusion de Financière ENTREPOSE et ENTREPOSE Contracting le 4 mai 2005.

Cette convention, reconduite en 2007, prévoit qu'en cas de sortie de CMP Dunkerque du groupe d'intégration fiscale, cette dernière n'aura droit à aucune indemnisation de la part de la société tête de groupe sur les débits fiscaux et moins-values à long terme qu'elle a réalisés pendant sa période d'appartenance au périmètre d'intégration fiscale.

1.13. Convention d'intégration fiscale entre TMSI et ENTREPOSE Contracting

Nature, objet et modalités : Autorisée par le Conseil d'administration du 19 septembre 2006, cette convention a été signée le 21 novembre 2006, pour une période d'un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction, et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Cette convention prévoit qu'en cas de sortie de TMSI du groupe d'intégration fiscale, cette dernière n'aura droit à aucune indemnisation de la part de la société tête de groupe sur les débits fiscaux et moins-values à long terme qu'elle a réalisés pendant sa période d'appartenance au périmètre d'intégration fiscale.

1.14. Accord de répartition des coûts entre ENTREPOSE Contracting et CMP Dunkerque SA

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de répartition des coûts du 1^{er} juin 2007 approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre société refacture une quote part de ses frais de siège et de ses prestations internes à ses filiales.

Le taux de refacturation des frais de siège est fixé à 1,5% du chiffre d'affaires de la filiale. Cette convention produit ses effets depuis 2007 et a fait l'objet d'une facturation au cours de l'exercice.

Cet accord prévoit également que les garanties de maison-mère émises par la Société au profit de chaque filiale feront l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30% du montant du contrat considéré visé par la garantie de maison-mère.

Le montant facturé s'est élevé à 157 632 euros HT au titre de l'exercice 2009.

1.15. Accord de répartition des coûts entre ENTREPOSE Contracting et GEOCEAN SA

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de répartition des coûts du 1^{er} juin 2007 approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre société refacture une quote part de ses frais de siège et de ses prestations à ses filiales.

Le taux de refacturation est fixé à 1,5% du chiffre d'affaires de la filiale. Cette convention produit ses effets depuis 2007 et a fait l'objet d'une facturation au cours de l'exercice.

Cet accord prévoit également que les garanties de maison-mère émises par la Société au profit de chaque filiale feront l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30% du montant du contrat considéré visé par la garantie de maison-mère.

Le montant facturé s'est élevé à 1 297 580 euros HT au titre de l'exercice 2009.

1.16. Accord de répartition des coûts entre ENTREPOSE Contracting et SPIECAPAG SA

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de répartition des coûts du 1^{er} juin 2007 approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre société refacture une quote part de ses frais de siège et de ses prestations à ses filiales.

Le taux de refacturation est fixé à 1,5% du chiffre d'affaires de la filiale. Cette convention produit ses effets depuis 2007 et a fait l'objet d'une facturation au cours de l'exercice.

Cet accord prévoit également que les garanties de maison-mère émises par la Société au profit de chaque filiale feront l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30% du montant du contrat considéré visé par la garantie de maison-mère.

Le montant facturé s'est élevé à 4 239 297 euros HT au titre de l'exercice 2009.

1.17. Accord de répartition des coûts entre ENTREPOSE Contracting et EIS Ltd.

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de répartition des coûts du 1^{er} juin 2007 approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre société refacture une quote part de ses frais de siège et de ses prestations à ses filiales.

Le taux de refacturation est fixé à 1,5% du chiffre d'affaires de la filiale. Cette convention produit ses effets depuis 2007 et a fait l'objet d'une facturation au cours de l'exercice. Le montant facturé s'est élevé à 25 481 GBP au titre de l'exercice 2009.

Cet accord prévoit également que les garanties de maison-mère émises par la Société au profit de chaque filiale feront l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30% du montant du contrat considéré visé par la garantie de maison-mère. Aucune facturation n'avait lieu d'être sur l'exercice 2009.

1.18. Rémunération de la garantie de maison-mère accordée par votre société à la société CMP Dunkerque

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de rémunération de garantie de maison-mère approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre société a facturé la garantie de société mère qu'elle a accordée, en date du 27 septembre 2007, à la société BG Tunisia Limited pour le compte de sa filiale CMP Dunkerque concernant le projet « Gabes » (Tunisie) – Préfabrication de sept réservoirs. Votre société est engagée vis-à-vis de la société BG Tunisia Limited à concurrence de 8,4 millions d'euros, et ce jusqu'au 4 juin 2010. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du chiffre d'affaires facturé à l'avancement.

Cette convention produit ses effets depuis 2007. L'ouvrage est en période de garantie. En conséquence, aucune facturation au titre de la garantie n'a eu lieu sur l'exercice 2009.

1.19. Rémunération de la garantie de maison-mère accordée par votre société à la société CMP Dunkerque

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de rémunération de garantie de maison-mère approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre société a facturé la garantie de société mère qu'elle a accordée, en date du 13 juillet 2006, à la société Fluor pour le compte de sa filiale CMP Dunkerque concernant le projet « *Habsan Gas Complex Expansion Project* ». Votre société est engagée vis-à-vis de la société Fluor à concurrence de 1,5 million d'euros, et ce jusqu'à la fin du contrat. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du chiffre d'affaires facturé à l'avancement.

Cette convention produit ses effets depuis 2006. L'ouvrage est en période de garantie. En conséquence, aucune facturation au titre de la garantie n'a eu lieu sur l'exercice 2009.

1.20. Rémunération de la garantie de maison-mère accordée par votre société à la société CMP Dunkerque

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de rémunération de garantie de maison-mère approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre société a facturé la garantie de société mère qu'elle a accordée, en date du 8 janvier 2008, à la société Grupo Zeta pour le compte de sa filiale CMP Dunkerque concernant la fabrication de vingt sphères au Mexique. Votre société est engagée vis-à-vis de la société Grupo Zeta à concurrence de 25,4 millions d'euros, et ce jusqu'à la fin du contrat. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du chiffre d'affaires facturé à l'avancement.

Cette convention continue de produire ses effets en 2009 et a fait l'objet d'une facturation de 26 923 euros HT sur l'exercice.

1.21. Rémunération de la garantie de maison-mère accordée par votre société à la société GEOCEAN

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de rémunération de garantie de maison-mère approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre société a facturé la garantie de société mère qu'elle a accordée, en date du 9 août 2007, à la société Goro Nickel pour le compte de sa filiale GEOCEAN concernant des travaux d'installation de lignes de rejet en mer relatifs au projet « Goro Nickel ». Votre société est engagée vis-à-vis de la société Goro Nickel à concurrence de 2,4 millions d'euros, et ce jusqu'à l'expiration du délai d'une année à compter de la date de réception des travaux, soit le 18 décembre 2009. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du chiffre d'affaires facturé à l'avancement.

Cette convention produit ses effets depuis 2007. L'ouvrage est en période de garantie. En conséquence, aucune facturation au titre de la garantie n'a eu lieu sur l'exercice 2009.

1.22. Rémunération de la garantie de maison-mère accordée par votre société à la société GEOCEAN

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de rémunération de garantie de maison-mère approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre société a facturé la garantie de société mère qu'elle a accordée, en date du 18 mars 2008, à la société Orascom Construction Industries pour le compte de sa filiale GEOCEAN concernant la réalisation du projet Terga (Maroc) « *Marines Works subcontract* ». Votre société est engagée vis-à-vis de la société Orascom Construction Industries à concurrence de 37,9 millions d'euros, et ce jusqu'à la fin du contrat. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du chiffre d'affaires facturé à l'avancement.

Cette convention produit ses effets depuis 2008 et a fait l'objet d'une facturation de 94 155 euros HT sur l'exercice.

1.23. Rémunération de la garantie de maison-mère accordée par votre société à la société SPIECAPAG

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de rémunération de garantie de maison-mère approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre société a facturé la garantie de maison-mère qu'elle a accordée, en date du 14 avril 2008, à la JV Medgaz pour le compte de sa filiale SPIECAPAG concernant la réalisation du *contrat Medgaz - EPIC Onshore Facilities CTR-116-06*. Votre société est engagée vis-à-vis de la JV Medgaz à concurrence de 54,9 millions d'euros, et ce jusqu'à la fin du contrat. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant de la quote part du chiffre d'affaires facturé à l'avancement intégrée dans les comptes consolidés du Groupe.

Cette convention produit ses effets depuis 2008 et a fait l'objet d'une facturation de 56 553 euros HT sur l'exercice.

1.24. Rémunération de la garantie de maison-mère accordée par votre société à la société SPIECAPAG

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de rémunération de garantie de maison-mère approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre société a facturé la garantie de maison mère qu'elle a accordée, en date du 25 avril 2008, à la JV Yémen LNG Cny Ltd pour le compte de sa filiale SPIECAPAG dans le cadre de la réalisation du contrat Yémen. Votre société est engagée vis-à-vis de la JV Yémen LNG Cny Ltd à concurrence de 223 741 000 euros, et ce jusqu'à la fin du contrat. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant de la quote part du chiffre d'affaires facturé à l'avancement intégrée dans les comptes consolidés du Groupe.

Cette convention produit ses effets depuis 2008 et a fait l'objet d'une facturation de 9 255 euros HT sur l'exercice.

1.25. Rémunération de la garantie de maison-mère accordée par votre société à la société SPIECAPAG

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de rémunération de garantie de maison mère approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre société a facturé la garantie de maison mère qu'elle a accordée, en date du 8 décembre 2008, à la société Lombard Insurance Cny Ltd pour le compte de sa filiale SPIECAPAG dans le cadre de la réalisation du contrat NMPP en Afrique du Sud. Votre société est engagée vis-à-vis de la société Lombard Insurance Cny Ltd à concurrence de 115 251 000 ZAR, soit environ 10 372 669 €, et ce jusqu'à la fin du contrat (avec une réduction de 50% de la valeur de la garantie à la réception provisoire). Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant de la quote part du chiffre d'affaires facturé à l'avancement intégrée dans les comptes consolidés du Groupe.

Cette convention produit ses effets depuis 2008 et a fait l'objet d'une facturation de 153 489 euros HT sur l'exercice.

1.26. Rémunération de la garantie de maison-mère accordée par votre société à la société EIS

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de rémunération de garantie de maison-mère autorisée préalablement par votre Conseil d'administration en date du 10 mai 2005 ratifiant toutes les décisions prises successivement par le Conseil d'administration, le Comité de Surveillance, le Président, et à nouveau le Conseil d'administration, au cours des trois dernières années, votre société a facturé la garantie de société mère qu'elle a accordée, en date du 4 mars 2005, à la société National Grid pour le compte de sa filiale EIS concernant le projet « Transco Pannal to Nether Kellet ».

ENTREPOSE Contracting est engagée vis-à-vis d'EIS à concurrence du montant du contrat, soit 80 millions d'euros, et ce jusqu'à la fin du contrat. Cette convention produit ses effets depuis 2005.

Cette garantie a été rémunérée au taux de 0,20% du montant du contrat facturé au cours de l'année 2006 puis au taux de 0,30% du montant du chiffre d'affaires facturé à l'avancement depuis 2007.

L'ouvrage est en période de garantie. En conséquence, aucune facturation au titre de la garantie n'a eu lieu sur l'exercice 2009.

2. NOUS VOUS PRÉSENTONS ÉGALEMENT NOTRE RAPPORT SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-42 DU CODE DE COMMERCE.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait, par omission, l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

2.1. Convention d'intégration fiscale entre CHALLENGER et ENTREPOSE Contracting

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, représentant permanent de la société ENTREPOSE Contracting au Conseil d'administration de la société CHALLENGER et Président directeur général d'ENTREPOSE Contracting.

Nature, objet et modalités : Cette convention a été signée le 24 décembre 2008, pour une période d'un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction, et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Cette convention prévoit qu'en cas de sortie de CHALLENGER du groupe d'intégration fiscale, cette dernière n'aura droit à aucune indemnisation de la part de la Société tête de groupe sur les débits fiscaux et moins-values à long terme qu'elle a réalisés pendant sa période d'appartenance au périmètre d'intégration fiscale.

2.2. Convention d'intégration fiscale entre GEOCEAN et ENTREPOSE Contracting

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président de la société GEOCEAN et Président directeur général d'ENTREPOSE Contracting.

Nature, objet et modalités : Cette convention a été signée le 1^{er} janvier 2009, pour une période d'un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction, et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Cette convention prévoit qu'en cas de sortie de GEOCEAN du groupe d'intégration fiscale, cette dernière n'aura droit à aucune indemnisation de la part de la société tête de groupe sur les débits fiscaux et moins-values à long terme qu'elle a réalisés pendant sa période d'appartenance au périmètre d'intégration fiscale.

2.3. Garanties de maison-mère entre ENTREPOSE Contracting et CMP Dunkerque

Personne concernée : la société ENTREPOSE Contracting, Administrateur de la société CMP Dunkerque.

Nature, objet et modalités : Une garantie a été accordée par ENTREPOSE Contracting en date du 16 juin 2009, en faveur de la société Single Buoy Moorings pour le compte de sa filiale CMP Dunkerque. Cette garantie concerne le projet DEEP Panuke Product - Fabrication d'un *Riser*, à concurrence du montant du contrat, soit 1,9 M€, et ce jusqu'à la fin du contrat. Elle est rémunérée au taux de 0,30% du montant du chiffre d'affaires facturé à l'avancement. Celle-ci produit ses effets depuis 2009 et n'a pas encore fait l'objet d'une facturation.

Le montant à régulariser sur l'exercice 2010 est de 3 303 euros HT.

Les Commissaires aux comptes,
Paris et Marcq en Barœul, le 15 avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Maupard Fiduciaire

Laurent Prévost
Associé

Christophe Gachet
Associé

Patrick Maupard
Associé



INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

1. INFORMATIONS CONCERNANT LA Société

Jusqu'au 4 mai 2005, ENTREPOSE Contracting était constituée sous forme de Société par Actions Simplifiées. La Société a été transformée en Société Anonyme par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2005 en vue de son introduction sur le marché Eurolist by Euronext™ Paris le 1^{er} juillet 2005.

Le capital social de la Société est de 5 164 310 euros depuis le 1^{er} mars 2010.

1.1. Dénomination sociale

Dénomination sociale : ENTREPOSE Contracting

Siège social : 165 boulevard de Valmy 92707 Colombes Cedex, France.

1.2. Registre du Commerce des Sociétés

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 410 430 706.

Le code APE de la Société est 4221Z.

1.3. Date de constitution et durée de la Société

L'acte constitutif de la Société a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre le 20 janvier 1997.

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter de la date de constitution soit jusqu'au 20 janvier 2096.

1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est situé au 165 boulevard de Valmy 92707 Colombes Cedex, France.

Les coordonnées téléphoniques du siège social sont les suivantes : + 33(0) 1 57 60 93 00.

ENTREPOSE Contracting est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par ses Statuts.

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1. Capital social

2.1.1. Montant du capital souscrit et détail de chaque catégorie d'actions

Le montant du capital social s'élève à 5 164 310 euros. Il est divisé en 5 164 310 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

L'évolution sur l'exercice du nombre d'actions en circulation est présentée à la note 13.3 de l'annexe aux comptes consolidés 2009.

FORME DES ACTIONS ET IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 7 DES STATUTS)

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les registres tenus par la société ou un intermédiaire agréé.

Les inscriptions en comptes individuels peuvent être des comptes "nominatifs purs" ou des comptes "nominatifs administrés" au choix de l'actionnaire.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise à la société par l'organisme chargé de la compensation des titres, la Société a la faculté de demander soit à l'organisme chargé de la compensation des titres, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la société estime qu'elles pourraient être inscrites en qualité d'intermédiaires et pour le compte de tiers propriétaires de titres, les informations prévues à l'alinéa précédent concernant les propriétaires des titres.

La Société est également en droit pour ce qui concerne les titres inscrits sous la forme nominative de demander à tout moment à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres.

Aussi longtemps que la société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

2.1.2. Actions non représentatives du capital

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

2.1.3. Actions détenues par l'émetteur lui-même

L'Assemblée générale du 26 mai 2009, statuant en la forme ordinaire, a autorisé, dans sa sixième résolution, le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans la limite de 10% du capital social.

Le texte de la résolution est repris ci-après :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite de 502 524 actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers,

décide que cette autorisation pourra être utilisée en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;*
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;*
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par voie d'attributions gratuites d'actions dans les conditions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;*
- de conserver des actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la limite de 5% du capital prévue au 6^{ème} alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;*

- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire ;

- de mettre en oeuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur ;

décide que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique d'achat ou d'échange ou de garantie de cours ; que la part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme ;

décide que la Société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions dans les limites suivantes :

- prix maximum d'achat : 100 euros par action,

- prix minimum de vente : 23 euros par action,

sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société,

décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de trente millions d'euros (30 000 000 €),

prend acte que, conformément à la loi, le total des actions détenues par la Société ne pourra dépasser 10% du capital social,

décide de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en oeuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Conseil pourra déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération, dans les conditions prévues par la loi, et notamment, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire ;

que le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale annuelle des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable,

décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée,

et qu'elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Conseil par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 23 mai 2008 aux termes de sa sixième résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise.».

L'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2009 dans sa seizième résolution, a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détiendrait ou pourrait détenir en conséquence de l'utilisation de l'autorisation d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois.

Le texte de la résolution est repris ci-après :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois ;

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires ;

fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente autorisation ;

décide que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Conseil par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 23 mai 2008 aux termes de sa seizième résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise ».

La Société détient à ce jour 5 160 de ses propres actions correspondant au solde non acquis du plan d'actions gratuites du 27 mai 2005.

Par ailleurs, conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, la Société a conclu avec la société Portzamparc un contrat de liquidité. Les volumes de transactions effectuées au cours de l'exercice 2009 au titre de ce contrat de liquidité, ainsi que le nombre d'actions détenues au 31 décembre 2009 sont détaillés au chapitre 13.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

La valeur totale d'actif de ces actions auto détenues est de 180 K€ à la clôture.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 12 mai 2010 dans sa huitième résolution d'autoriser le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans la limite de 10% du capital social.

Le texte de la résolution proposée est repris ci-après :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite de 516 431 actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers,

décide que cette autorisation pourra être utilisée en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par voie d'attributions gratuites d'actions dans les conditions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;

- de conserver des actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la limite de 5% du capital prévue au 6ème alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;

- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire;

- de mettre en oeuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur ;

décide que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment ; que la part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme ;

décide que la Société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions dans les limites suivantes :

- prix maximum d'achat : 120 euros par action,

- prix minimum de vente : 23 euros par action,

étant précisé que ces montants pourront être ajustés par le Conseil d'administration en cas d'opérations sur le capital de la Société, et notamment, d'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée par voie d'attribution gratuite d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions,

décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de trente millions d'euros (30 000 000 €),

prend acte que, conformément à la loi, le total des actions détenues par la Société ne pourra dépasser 10% du capital social,

décide de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en oeuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Conseil pourra déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération, dans les conditions prévues par la loi, et notamment, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire ;

que le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale annuelle des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable,

décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée,

et qu'elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au conseil par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 26 mai 2009 aux termes de sa sixième résolution ».

Il sera également proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010 dans sa dix-neuvième résolution d'autoriser le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détiendrait ou pourrait détenir en conséquence de l'utilisation de l'autorisation d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital par période de dix-huit mois.

Le texte de la résolution proposée est repris ci-après :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois ;

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires ;

fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente autorisation ;

décide que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au conseil par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 26 mai 2009 aux termes de sa seizième résolution ».

2.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bon de souscription

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, il n'existe aucune valeur mobilière, autre que les actions donnant accès au capital de la Société, immédiatement ou à terme.

2.1.5. Conditions du droit d'acquisition et/ou obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré

L'ensemble des délégations et autorisations données au Conseil d'administration par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2009 est synthétisé au sein de l'Annexe 2 du Rapport de gestion 2009 de la Société.

2.1.6. Historique du capital social

L'évolution de la répartition du capital social et des droits de vote entre les principaux actionnaires de la Société est détaillée partie B du Rapport de gestion 2009.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DE L'ÉMETTEUR

Date de l'Assemblée ou du Conseil d'administration	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Montant nominal de l'augmentation de capital	Montant nominal de la réduction de capital	Montant total de la prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
31 octobre 2001	Apport partiel d'actif	253 750	16,00	4 060 000	-	-	4 100 000	256 250
4 mai 2005	Augmentation de capital consécutive à la fusion absorption de Financière ENTREPOSE	228 068	16,00	3 649 088	-	1 815 816	7 749 088	484 318
4 mai 2005	Réduction de capital consécutive à la fusion-absorption de Financière ENTREPOSE	(239 685)	16,00	-	(3 834 960)	(1 815 816)	3 914 128	244 633
27 mai 2005	Division du nominal par 16	3 669 495	1,00	-	-	-	3 914 128	3 914 128
9 juin 2005	Emission	976 744	1,00	976 744	-	21 488 368	4 890 872	4 890 872
30 octobre 2006	Augmentation de capital pour rémunérer des apports en nature décidée par le Conseil d'administration en usage de la 15 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 24 mai 2006	134 369	1,00	134 369	-	5 135 583	5 025 241	5 025 241
24 septembre 2009	Augmentation de capital pour rémunérer des apports en nature décidée par le Conseil d'administration en usage de la 13 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 26 mai 2009	89 772	1,00	89 772	-	4 340 476	5 115 013	5 115 013
1 ^{er} mars 2010	Augmentation de capital pour la distribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'administration en usage de la 20 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 8 juin 2007	49 297	1,00	49 297	-	-	5 164 310	5 164 310

2.2. Acte constitutif et statuts

2.2.1. Objet social

La Société a pour objet (article 2 des statuts), en France et en tous pays :

- la conception, la construction, la mise en service, la vente, la maintenance et l'exploitation d'ensembles industriels clé en mains dans les secteurs du pétrole, du gaz et autres énergies, et de l'eau ;
- la conception, la construction et la vente de réservoirs de stockage industriel pour le gaz et les liquides ;
- l'obtention, l'acquisition, la vente et l'exploitation de tous procédés ou droits de propriété industrielle, l'obtention ou la concession de licences ;
- la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou de nature à favoriser ou à développer, directement ou indirectement, les activités faisant l'objet de la Société ;

et généralement, de réaliser toutes opérations quelconques industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus.

2.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

L'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions, étant précisé que l'offre de paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en actions devra être faite simultanément à tous les actionnaires.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'Assemblée générale ordinaire dans un délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

DROIT DE VOTE DOUBLE ET FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social ou le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes. Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir ainsi, éventuellement que la part dans les fonds de réserve.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, au plus tard le troisième jour précédant la date de l'Assemblée, d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd ce droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

À l'égard de la Société, les actions sont indivisibles. Les copropriétaires d'actions sont tenus de se faire représenter pour chaque consultation par un seul d'entre eux ou par un mandataire pris en la personne d'un autre actionnaire; en cas de désaccord, le mandataire est désigné par le Président du Tribunal de commerce du ressort du siège social statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Tout actionnaire indivis peut bénéficier de l'information prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Les héritiers, créanciers, ayants droit, syndics ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

Lorsque les actions sont l'objet d'un usufruit, le droit de vote attaché à ces actions appartient aux usufruitiers, dans les Assemblées générales ordinaires et aux nu-proprétaires, dans les Assemblées générales extraordinaires.

Le droit à l'information prévu par les présents statuts est exercé par le nu-proprétaire et l'usufruitier.

Chaque fois qu'il est nécessaire pour exercer un droit de posséder un certain nombre d'actions, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront toujours placées sur un pied d'égalité en ce qui concerne les charges sociales. Par conséquent, tous les impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital de ces actions, devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre les actions composant le capital lors de ce, ou de ces, remboursements à moins que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder une fraction égale à un quarantième (2,5%) du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de cette fraction du capital social ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède et de faire part de ses intentions à l'égard de la Société.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres conformément au troisième alinéa de l'article L228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations prévues au présent article, pour l'ensemble des actions de la Société au titre desquelles il est inscrit en compte.

Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale au vingtième au moins (5%) du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée générale.

Cette obligation d'information s'ajoute à l'obligation d'information des franchissements de seuil prévue par la loi.

MODIFICATIONS DU CAPITAL ET DES DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

La cession et la transmission des actions sont libres et s'opèrent dans les conditions légales et réglementaires.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation, même en dehors du département où se trouve le siège social.

Tout actionnaire a vocation à participer aux assemblées dans les conditions prévues par la loi.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer à une assemblée peut s'y faire représenter dans les conditions prévues par la loi.

Le vote par correspondance s'exerce dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ou des présents statuts, ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres, ne peut pas être pris en compte.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un membre désigné par le Conseil.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des Assemblées sont valablement certifiés soit par le Président du Conseil d'administration, soit par un membre du Conseil d'administration exerçant les fonctions de Directeur général ou par le Secrétaire de l'assemblée.

3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

3.1. Accessibilité de la communication

ENTREPOSE Contracting informe régulièrement ses actionnaires sur l'évolution de son activité par des communiqués publiés dans la presse économique et financière, également sur le site www.lesechos.com, diffuseur professionnel agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et qui assure pour le compte d'ENTREPOSE Contracting la diffusion de l'ensemble de sa communication réglementée, sur le site Boursorama.com ainsi que sur son propre site www.entrepose.fr. Tout actionnaire qui en fait par ailleurs la demande en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur www.entrepose.fr se verra adressé en direct l'ensemble de la communication d'ENTREPOSE Contracting.

Le site Internet www.entrepose.fr offre également aux actionnaires, en français et en anglais, une information détaillée sur le groupe, accessible en direct ou téléchargeable : stratégie, historique des contrats et contrats en cours, management, chiffres clés, actionnariat, communiqués de presse, document de base, *slideshow* des dernières présentations, etc.

Enfin, le présent document de référence est disponible au format papier sur simple demande auprès de :

ENTREPOSE Contracting

Clarisse Lebreton

165, Boulevard Valmy

92707 Colombes Cedex

NewCap.

Axelle Vuillermet

8, place de la Madeleine

75008 Paris

entrepose@newcap.fr

L'ensemble des documents sociaux relatifs à la société peut être consulté au siège social de la société 165, boulevard de Valmy, 92700 Colombes.

3.2. Liste des communications réalisées au cours des 12 derniers mois

3.2.1. Communiqués de presse et avis financiers

Les différents communiqués ou informations sont disponibles sur le site de la Société : www.entrepose.fr

3.2.2. Communications au BALO

Les différentes publications au BALO sont disponibles sur le site sur BALO : www.journal-officiel.gouv.fr/balo

3.2.3. Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site internet de l'AMF

Les différents communiqués ou informations sont disponibles sur le site de l'AMF : www.amf-france.org

3.2.4. Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

Les différentes informations sont disponibles sur le site d'infogreffe : www.infogreffe.fr

3.2.5. Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale et qui en font la demande

- l'ordre du jour ;
- le texte des projets de résolution présentés par le Conseil d'administration ;
- un exposé sommaire de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé ;
- un tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices ou de chacun des exercices clos depuis la constitution de la Société ou l'absorption par celle-ci d'une autre société si leur nombre est inférieur à cinq ;
- un formulaire de vote par correspondance comportant le rappel des dispositions de l'article L. 225-107 du Code de commerce ;
- le rappel, de manière très apparente, des dispositions de l'article L. 225-106 du Code de commerce
- une formule de procuration ;
- une formule de demande de d'envoi de documents et renseignements visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce, informant les actionnaires titulaires de titres nominatifs qu'ils peuvent, par une demande unique, obtenir l'envoi de l'ensemble des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures ;
- l'indication que l'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes : (a) donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, (b) voter par correspondance ou (c) adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- l'indication qu'en aucun cas l'actionnaire ne peut retourner à la Société à la fois la formule de procuration et le formulaire de vote par correspondance (en cas de retour à la fois de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance) ;
- la liste des administrateurs et des Directeurs généraux, ainsi que leur nom, prénom usuel et l'indication des autres sociétés dans lesquelles ils exercent des fonctions de gestion, d'administration, de direction ou de surveillance ;
- le rapport de gestion intégrant les éléments sur la gestion du groupe, auquel est joint le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et les procédures de contrôle interne ;
- le rapport du Conseil d'administration qui sera présenté à l'Assemblée générale ;
- le rapport spécial prévu par les dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce ;
- le rapport spécial prévu par les dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce ;
- les comptes annuels ;
- les comptes consolidés ;
- un tableau des affectations de résultat précisant notamment l'origine des sommes dont la distribution est proposée ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.



RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

PERSONNES RESPONSABLES

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Colombes, le 22 avril 2010

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Il est également précisé ici que le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés présenté en page 154 contient une observation sur le changement de présentation de certains éléments du compte de résultat consolidé.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence ».

Dominique Bouvier

Président directeur général

2. PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Monsieur Renaud Laroche, Secrétaire général d'ENTREPOSE Contracting

Tél. : +33 (0)1 57 60 93 00

3. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

3.1. Commissaires aux comptes titulaires

KPMG SA

1, cours Valmy

92923 Paris La Défense

Représenté par Laurent Prévost

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2007 pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012, en remplacement du cabinet Deloitte, dont le mandat arrivait à échéance.

Maupard Fiduciaire
18, rue Jean Mermoz
75008 Paris

Représenté par Patrick Maupard

Nommé par l'Assemblée générale du 4 mai 2005 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

3.2. Commissaires aux comptes suppléants

Danielle Prut
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense

Nommée par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2007 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Philippe Tissier-Chauveau
22, avenue de la Grande Armée
75017 Paris

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 4 mai 2005 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

4. INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement de la Commission Européenne (CE) no 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes y afférents pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels que présentés dans le document de référence enregistré le 23 mai 2008 sous le numéro R08-059 et figurant aux pages 138 à 177 ;

Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes y afférents pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels que présentés dans le document de référence déposé le 20 mai 2009 sous le numéro D09-0441 et figurant aux pages 164 à 213.

.....



Espagne - Huelva
Levée à l'air du toit du réservoir cryogénique

TABLE DE CONCORDANCE

Document de référence	
1. Personnes responsables	210
2. Contrôleurs légaux des comptes	210-211
3. Informations financières sélectionnées	
3.1 Informations financières historiques	6
3.2 Informations financières intermédiaires	n/a
4. Facteurs de risque	
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	22-23
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	196
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	196
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	196
5.1.4 Sièges social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	196
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	12-13, 28-34, 110
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	12, 29-30, 45, 129-134
5.2.2 Principaux investissements en cours	n/a
5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	n/a
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	11, 15-17, 28-38, 109
6.2 Principaux marchés	14, 46
6.3 Événements exceptionnels	12, 45, 111, 152
6.4 Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	n/a
6.5 Positionnement concurrentiel	14-18, 48, 95
7. Organigramme	
7.1 Description du Groupe	7
7.2 Liste des filiales importantes	24, 29, 128
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée et toute charge majeure pesant dessus	133-134
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	51-52, 98

Document de référence

9. Examen de la situation financière et du résultat

9.1 Situation financière	36, 39, 107, 140, 173
9.2 Résultat d'exploitation	35-38, 146-147, 176
9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	20-21, 39-42, 47-52, 68-69, 94-99, 125-126
9.2.2 Explication des changements du chiffre d'affaires ou des produits	6, 37-38, 145-147, 176
9.2.3 Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	46-52, 84, 94-100, 125-126

10. Trésorerie et capitaux

10.1 Informations sur les capitaux	45, 55-56, 71-75, 86, 108, 130, 141-142, 174-175, 202
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	39, 107, 140, 144, 173
10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	52, 95, 107
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	n/a
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	n/a

11. Recherche et développement, brevets et licences

19, 54, 84, 151

12. Informations sur les tendances

12.1 Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	48, 53, 94
12.2 Engagement susceptible d'influencer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	5, 18, 53-54

13. Prévisions ou estimations du bénéfice

n/a

14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

14.1 Organes d'administration et de direction	8, 56-68, 82-87
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	66, 82-83

15. Rémunération et avantages

15.1 Montant de la rémunération et avantages en nature	56-57, 87-88, 149
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	149, 180

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1 Date d'expiration des mandats actuels	55, 58, 68
16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration	n/a

Document de référence	
16.3 Informations sur le comité d'Audit et le comité des Rémunérations	83-84, 87
16.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	57, 87-88
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés	42-43, 150, 179
17.2 Participation et stock-options	57, 141-142
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	56, 141-142, 175, 202
18. Principaux actionnaires	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital	10, 55
18.2 Existence de droits de vote différents	55
18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	10, 55
18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	n/a
19. Opérations avec des apparentés	16-18, 31, 33, 38, 84, 142, 149, 186-188
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	77, 104-153, 159-182, 211
20.2 Informations financières pro forma	n/a
20.3 États financiers	104-153, 159-182
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	154-155, 183-184
20.5 Date des dernières informations financières	n/a
20.6 Informations financières intermédiaires	n/a
20.7 Politique de distribution des dividendes	70
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	40-42
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	n/a
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	55, 141, 174, 196-202
21.2 Acte constitutif et statuts	203-205
22. Contrats importants	16-17, 30-34
23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	210-211
24. Documents accessibles au public	206-207
25. Informations sur les participations	128, 134-135, 182



ENTREPOSE CONTRACTING

165 boulevard de Valmy

92700 Colombes - France

Tél. : + 33 (0) 1 57 60 93 00

Fax : + 33 (0) 1 57 60 93 01

www.entrepose.fr